

I.S.S.N. 1141 - 135 X

**BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD**



TOME CXXIII — ANNEE 1996
2^e LIVRAISON

TARIFS

Cotisation (sans envoi du bulletin).....	90 F
Pour un couple, ajouter une cotisation	90 F
Droit de diplôme	50 F
Abonnement (facultatif) pour les membres titulaires	140 F
Abonnement pour les particuliers non membres	250 F
Abonnement pour les collectivités	250 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule ordinaire)	70 F
Prix du bulletin au numéro (fascicule exceptionnel) selon le cas.	

Il est possible de régler sa cotisation 1996, par virement postal au compte de la S.H.A.P. Limoges 281-70 W, ou par chèque bancaire adressé au siège de la compagnie.

Les personnes de moins de vingt-cinq ans désireuses de recevoir le Bulletin sont invitées à le demander à la SHAP. Ce service est assuré gratuitement.

Dans le souci de préserver les droits de ses auteurs, la Société historique et archéologique du Périgord, déclarée d'utilité publique, se doit de rappeler à tous ce qui suit:

Les dispositions mentionnées dans le Code civil, article 543, s'appliquent dans leur intégralité à la présente publication. Toute reproduction publique, même partielle, par quelque procédé que ce soit, est soumise à l'autorisation écrite du directeur de la publication, laquelle a fait l'objet d'un dépôt légal.

La S.H.A.P. est reconnue d'utilité publique. A ce titre, elle est autorisée à recevoir dons et legs.

BULLETIN DE LA
SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET
ARCHÉOLOGIQUE DU
PÉRIGORD



TOME CXXIII — ANNEE 1996
2^e LIVRAISON

SOMMAIRE DE LA 2^e LIVRAISON 1996

● Compte rendu de la séance	147
du 3 avril 1996.....	151
du 15 mai 1996.....	154
du 5 juin 1996.....	
● La gravure féminine sur bloc de la Gare-de-Couze (Jean-Pierre Duhard).....	157
● L'hôpital Sainte-Marthe de Périgueux (Louis Grillon) (2e partie).....	165
● Testaments et pratiques funéraires en Sarladais du XV ^e au XVIII ^e siècle (Louis-François Gibert).....	177
● Assassinat d'un conseiller du roi au siège présidial de Périgueux, à Sainte-Marie-de-Chignac, en 1715 (Jeannine Rousset).....	207
● Sur le presbytère de Boisse en 1779 (Jean Valette).....	225
● Histoires d'évasions (Jean Gausson).....	227
● Des cloches d'Algérie renaissent en Périgord (Georges Bonneau, Claude Wagner).....	239
● Dans notre iconothèque :	
Quelques objets périgordins de préhistoire de Berlin (Brigitte et Gilles Delluc).....	247
● Notes de lecture :	
Henri Brives : <i>Il était une fois la Double des pauvres gens</i> ; Saint-Loup : <i>Le roi blanc des Patagons</i> ; Henri le Draison, Yvette Renaud : <i>Chemins de fer de Charente au temps de la vapeur</i> ; <i>Beauté du Périgord</i> ; <i>J'aime le Périgord et le Bordelais</i> ; Jean-Pierre Mousnier : <i>Clos - Chignac en Périgord</i> ; Guy Florenty : <i>Paroisses et communes de France - Dordogne</i> ; François de la Clergerie : <i>Trépassés en Périgord, son histoire et son passé retrouvés par la radiesthésie</i> (D. Audrerie) Collectif : <i>La Résistance en Dordogne</i> ; Collectif : <i>Nontron et le pays nontronnais</i> , t. 1 ; Philippe Boiry et la Centurie des plus jeunes combattants de la Résistance : <i>Les jeunes dans la Résistance</i> ; Jean Lapeyre-Mensignac et al : <i>René Chabasse, héros de la Résistance</i> ; Miton Grossare : <i>Un siècle de chroniques sarladaises</i> ; Jean-Charles : <i>La Foire agricole</i> (J. Lagrange).....	255
● Les petites nouvelles (Brigitte Delluc).....	259

Le présent bulletin a été tiré à 1.600 exemplaires.

Cette livraison a été conçue et réalisée par Jacques Lagrange et Jeannine Rousset, avec la collaboration de la commission de lecture.

Ont également participé à la préparation de ce numéro :
MM. D. Audrerie, Dr G. et Mme B. Delluc, P. Pommarède.

Photo de couverture: Chartreuse de Fayard, à Saint-Pierre-de-Chignac (aujourd'hui restaurée), qui fut la demeure du juge Desmaison en 1715 (photo André Reynet).

Les textes publiés dans ce Bulletin expriment des points de vue personnels des auteurs qui les ont rédigés. Ils ne peuvent engager, de quelque façon que ce soit, ni la direction du Bulletin, ni la Société.

COMPTES RENDUS DES REUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU MERCREDI 3 AVRIL 1996

Président : P. Pommarède

Présents : 108 - *Excusés* : 8

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

NECROLOGIE

Maurice Vaquié

FELICITATIONS

M. Jean Beaudry, nommé chevalier dans l'ordre national du Mérite.

ENTREE D'OUVRAGE

- *L'art français*, par André Chastel, édition Flammarion, Paris, 1996 (don de Mme Chastel).

REVUE DE PRESSE

- Le *bulletin de la Société des amis de Montaigne* de juillet-décembre 1995 propose plusieurs études importantes sur l'actualité de Montaigne.

- *Lo Bornat* n° 1-1996 annonce que la prochaine félibrée aura lieu à Saint-Aulaye.

- Dans le *bulletin du Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord* n° 42, on retient notamment les généalogies Vilotte et Foucard, ainsi que des notes sur Bernadières et Puychenil.

- Le *bulletin de la Société d'art et d'histoire de Sarlat et du Périgord Noir* n° 64-1996 propose notamment une présentation du quartier de Lendrevie, le cluzeau de la légende de sainte Mondane par Francis Guichard, le protestantisme dans la seigneurie de Siorac par Marcel Escat, François Desvergne curé de Mouzens par Robert Bouet, la suite de l'histoire de Sarlat par Mireille Bénéjean.

- *Le Journal du Périgord* poursuit sa carrière sous la direction désormais de Pascal Serre. Le n° 28 reprend les rubriques habituelles avec une étude sur Eugène le Roy par Pascal Serre, une présentation de la Double, la grotte de Villars par Claire Delbos, le château disparu de la Motte à Thenon par Dominique Audrière.

- Dans *Jadis en Cambrésis* n° 62 de janvier 1996, René Faille poursuit son étude de l'iconographie de Fénélon.

COMMUNICATIONS

Comme il a été annoncé, l'assemblée générale extraordinaire, convoquée pour l'adoption des nouveaux statuts, ne pouvant se tenir faute de quorum, est reportée au 15 mai prochain.

Le président remercie MM. Le Nail et Chapat-Vigouroux pour la conférence qu'ils ont donnée au siège le 13 mars dernier sur le château de Rastignac :

Devant un auditoire particulièrement important, deux de nos collègues, MM. François Le Nail et Denis Chapat-Vigouroux ont donné à la S.H.A.P., le mercredi 13 mars, une conférence très documentée sur un sujet passionnant : l'histoire du château de Rastignac et de sa destruction par les Allemands en 1944.

Le marquis de Rastignac, pair de France, président du conseil général de la Dordogne en 1829, mourut en 1833 n'ayant guère profité de l'élégante demeure que son rang et sa fortune lui avaient permis de faire construire à la place du vieux château familial.

Les Rastignac possédaient sur la paroisse de Cern, l'actuelle commune de La Bachellerie, des terres attestées à partir de 1324. C'est un Chapt du Limousin qui, par son mariage, va s'y établir au XVe siècle. Ses membres exercent de hautes charges militaires ou religieuses et contractent de brillantes alliances qui les portent aux rangs les plus élevés, sans déchoir en s'unissant aux Rastignac.

Le repaire ou maison noble construit en 1480 par le premier Chapt de Rastignac ne cessera d'être aménagé, particulièrement au XVIIe siècle. Et l'on juge de la notoriété croissante de ses détenteurs par leurs relations avec François Ier, Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, ainsi que par les mariages contractés avec les plus puissantes familles du Périgord.

Le constructeur du château actuel, Pierre Jean Julie Chapt, marquis de Rastignac, émigra en 1791, épousa une fille du duc de La Rochefoucauld et de Doudeauville, pair de France, grand d'Espagne, ministre de Louis XVI. Par les carnets du maître d'oeuvre conservés aux Archives de la Dordogne, on connaît la date des travaux de construction de cette magnifique demeure qui ont commencé en 1811 et n'étaient pas totalement achevés à la mort de son propriétaire en 1833.

On a beaucoup écrit sur la ressemblance frappante entre Rastignac et la Maison Blanche de Washington. L'ancien directeur de nos Archives départementales, M. Noël Becquart, avait gagné le concours organisé par un Américain en établissant de façon incontestable les dates du début de la construction du château et de l'achèvement du gros oeuvre (1811 à 1817). Mais l'antériorité de la Maison Blanche édifiée à partir de 1792 ne signifie pas nécessairement que Rastignac en ait été inspiré.

Ce type d'architecture néo-classique a été imaginé au XVIe siècle par le célèbre architecte italien Palladio et de belles demeures "palladiennes" ont été édifiées dans toute l'Europe de la fin du XVIIIe au début du XIXe siècle. Il faudra poursuivre les recherches entreprises pour découvrir les noms du véritable architecte de Rastignac et des demeures qui l'ont influencé.

Au marquis de Rastignac succédèrent les La Rochefoucauld, puis à partir de 1877, des alliés, les La Peyronny qui cédèrent Rastignac, ses jardins, son grand domaine à des neveux parisiens, les Lauwick ; ceux-ci y donnèrent surtout à la Belle Epoque, des réceptions demeurées fameuses. Le dernier héritier de cette famille, Cédric Fairweather, s'est éteint en 1987. Il avait été témoin des terribles exactions allemandes en mars 1944, la répression sanglante organisée en Périgord par les troupes de la division Brehmer, les exécutions sommaires de civils, la destruction par le feu de châteaux et de villages.

Rastignac et ses dépendances furent incendiés de fond en comble le 30 mars 1944, mais on a pu établir avec certitude qu'il s'agissait d'une opération de pillage d'oeuvres d'art restituée par les hauts dirigeants nazis et réalisée dans toute l'Europe. Une collection prestigieuse de trente-trois tableaux avait été généreusement cachée par les Lauwick à la demande des propriétaires de la galerie parisienne Bernheim. Ces tableaux signalés aux ennemis par une dénonciation, furent découverts et emportés par eux, qui brûlèrent en partant ce magnifique témoin d'une architecture de grande qualité, exceptionnelle en Périgord.

Les célèbres tableaux n'ont jamais été retrouvés. Quant à l'édifice, consolidé et partiellement reconstruit après guerre, il n'a plus été habité et sa dégradation s'accélère.

Me Dubuisson indique qu'il donnera le 14 mai prochain, en l'église de Brantôme, une conférence sur les vitraux de cette église.

M. Bonnal remet pour notre bibliothèque une affiche annonçant le cinquantième anniversaire de la libération de Périgueux.

M. Chatroul offre deux photographies montrant des taques de cheminée qui proviennent de Milhac de Nontron.

Marc de la Loge fait circuler un maroquin armorié, marqué au nom de l'abbé de Solminiac. Le père Pommarède a fait des recherches sur ce portefeuille dont il donne les résultats :

Lorsque j'eus la joie - après Jean Bélingard - de pénétrer dans la ravissante chartreuse de Monbrun, commune de Verdon, avec notre jeune collègue Florent Blanc, la comtesse de la Loge d'Ausson me fit part d'une découverte. Celle d'un beau maroquin armorié qui portait l'inscription : abbé de Solminiac.

Il n'est pas question d'attribuer ce portefeuille au bienheureux de Chancelade. A premier abord, ce document datait du XVIIIe siècle. En examinant les armoiries, sommées d'une mitre et d'une crosse, il ne pouvait avoir eu comme propriétaire qu'un évêque ou un abbé. En parcourant divers documents, j'ai pu situer le personnage.

L'armorial de Froidefond de Boulazac(1) donne la représentation d'armoiries assez semblables : "d'argent à 5 pals d'azur, au chef d'argent chargé de coeur de gueules, surmonté d'une croix de même", sous le nom de Stutt ou d'Estut de Solminhiac.

Il me restait à retrouver dans le très remarquable ouvrage du comte de Saint-Saud et du marquis de Fayolle : Famille et origines du vénérable Alain de Solminhiac(2) des compléments généalogiques. Il s'agit, en réalité, d'une branche des Stutt, dits Solminhiac, qui étaient seigneurs de Bouniagues en Périgord dès 1490, Michelet de Stutt ayant épousé Jeanne de Solminhiac,

1. Tome 1, p. 192

2. Paris, Daragon, p. 166-167.

par substitution devient Stutt de Solminhiac, puis, si j'ose dire, Solminhiac tout court. Ce qui explique la différence entre les armes initiales des Solminhiac (deux cerfs), celles de Belet (du bienheureux) (armes parlantes de trois belettes) et du maroquin qui vous est présenté. Les Stutt tenaient beaucoup à cette lointaine alliance et revendiquaient constamment ce cousinage célèbre.

Quant au propriétaire de ce portefeuille, il est aisément repérable grâce au travail déjà cité du comte de Saint-Saud et aux recherches du père Bouet.

Paul-Florent-Alain de Solminhiac est baptisé à Cours-de-Pile en 1735 ; sa famille est protestante. Devenu prêtre en 1759, docteur en Sorbonne, à l'âge de 31 ans, il est nommé chancelier et vicaire général de Cahors. A cause du même cousinage, c'est lui qui active, de 1769 à 1783, les procès pour la cause pendante à Rome de l'abbé Chancelade qui aboutiront à la déclaration de vénérabilité d'Alain de Solminhiac.

En 1780, malgré le cumul des bénéfices, il est abbé commendataire de Cadouin. Les archives gardent trace des procès qu'il intenta de 1782 à 1790 au prieur de Pomport au sujet des dîmes de blé et de vin de cette paroisse. Il avait comme régisseur Jean Delpit, de Bouniagues, qui sera présent, le 4 juillet 1791, à l'inventaire des biens de l'abbaye.

On le décrit comme un homme instruit, aimable et bienveillant, de moeurs élégantes et distinguées, "gentilhomme sous la mitre".

Ses biographes disent qu'il espérait, comme son cousin Alain, devenir évêque de Cahors, et que la Révolution interrompit ce rêve brillant. L'on sait seulement qu'à l'assemblée des Etats à Périgueux, il prit le parti de l'évêque de Périgueux, qu'il vécut plus ou moins caché dans le Lot et qu'enfin il trouva asile au château de la Tour de Cabans, au Buisson, chez ses parents les Toucheboeuf-Beaumont, aîeux de nos collègues de Royère. Il y meurt le 5 février 1807 et son corps repose dans l'église de Cabans. Par testament, il légua sa bibliothèque à la famille Delpit. Ce qui explique un travail à la gloire du bienheureux Alain de Solminhiac dans l'église de Bouniagues.

Il reste à se demander comment son maroquin échoua à Monbrun, et à retrouver, à Cahors, son portrait : je crois tenir une bonne piste.

Nous remercions Mme de la Loge de nous avoir montré ce qui peut s'appeler une pièce de musée. Un musée qui pourrait être, quelque jour, celui de Cadouin, dont Paul-Florent-Alain fut dix ans l'abbé commendataire.

Le chanoine Jardel a relevé dans le catalogue de Thierry Bodin la mise en vente d'une lettre de Léon Bloy, en date du 23 mai 1912, adressée à Léon Martineau, où il est question d'une "photographie devant les cochons".

M. Le Nail, revenant sur le château de Rastignac, commente un prix-fait conservé aux Archives départementales et datant de 1657, pour la réalisation de travaux assez importants sur l'ancien château, en particulier la réalisation d'une terrasse "qui sera bordée de plus de cent balustres...". En 1811 un autre prix-fait est passé entre le marquis de Rastignac et un maçon appelé "Petit-Jean" pour la démolition d'une tour. M. Le Nail rappelle enfin qu'il avait été envisagé en 1987 de transformer Rastignac en fondation franco-américaine de l'architecture, projet resté sans lendemain.

M. Besset poursuit sa présentation de l'histoire de Sarlat et de ses monuments.

En clôturant la séance, le président remet à Mme Delluc les insignes d'officier des Palmes académiques ; il insiste particulièrement sur l'importance

3. *Dictionnaire des prêtres du Périgord durant la Révolution française*, Piégut. Delta-Concept, 1994, II, p. 329.

4. Arch. départ. de la Dordogne, B 1825, 1873, 2119.

des oeuvres publiées par notre collègue Brigitte Delluc et son dévouement à notre Compagnie. Mme Delluc tient à associer à l'honneur qui lui est fait le Dr Delluc et invite les membres présents à partager le verre de l'amitié.

Le président,
Pierre Pommarède.

Le secrétaire général,
Dominique Audrerie.

ADMISSIONS DU 6 MARS 1996

- M. Brun Pierre, 65, av. C.-Franck, 84000 Avignon, réintégration ;
- Mlle Guillemain Anne-Marie, 53, rue Pierre-Magne, 24000 Périgueux, présentée par MM. G. Soulier et Ch. Turri ;
- Comtesse de la Loge d'Ausson Anne, château de Monbrun, 24520 Saint-Agne, présentée par Mme E. Lemasson et père Pommarède ;
- M. Beaudry Jean, 6, rue Taillefer, 24000 Périgueux, présenté par Mgr Briquet et père Pommarède ;
- M. Hourlier Paul et Mme, La Peynaudine, 24510 Limeuil, présentés par MM. D. Chaput-Vigouroux et M. Bélanger.

ADMISSIONS DU 3 AVRIL 1996

- Mme Ladevie Michéline, Les Prés d'Ambas, 24700 Saint-Martial-d'Artenet, présentée par MM. G. Ladevie et J. Lafond-Gulley ;
- Mme Barral Paul, 2 bis, rue Fournier-Lacharmie, 24000 Périgueux, présentée par M. et Mme J.-M. Bélingard ;
- Mme Michel Jeanne, 16, rue Wilson, 24000 Périgueux, présentée par Mlles Ch. Faure et L. Aymard ;
- M. Hermès Bruno, 38 av. G.-Pompidou, 24000 Périgueux, présenté par père Pommarède et F. Blanc ;
- M. Debest Denis, Le Chastenet, 24210 Thenon, présenté par MM. G. Mouillac et D. Audrerie ;
- M. Corby Bernard et Mme, Le Bourg, 24210 La Bachellerie, présentés par père Pommarède et M. F. Le Nail ;
- Gal Audouin Michel et Mme, 21, rue Foch, 24110 Saint-Astier, présentés par Mme C. Chaissac et père Pommarède ;
- M. Jeannin-Naltet Luc, 21, rue Sainte-Ursule, 24000 Périgueux, présenté par MM. Ch. Suard et D. Audrerie ;
- Mlle Aymard Lucette, 7, av. de Lattre-de-Tassigny, 24000 Périgueux, réinscription ;
- Bibliothèque Maurice Guittet, 24 ter, av. du Stade, 24490 La Roche Chalais.

SEANCE DU MERCREDI 15 MAI 1996

Président : P. Pommarède

Présents : 104 - Excusés : 17

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

NECROLOGIE

Hubert du Mas de Paysac.

FELICITATIONS

Dr Marty, médaille d'or de la Jeunesse et des Sports.

ENTREE D'OUVRAGES

- *Nontron et le pays nontronnais*, sous la direction de Jacques Lagrange, Pilote 24, Périgueux, 1996 (don de l'éditeur) ;
- *La Résistance en Dordogne 1939-40 à 1945*, ANAGR Dordogne, Périgueux, 1996 (don de l'éditeur) ;
- *Recueils d'actes d'état civil concernant les communes de Fossemagné, Brouchaud, Ajat et la paroisse de Beauzens, Gabillou, Montagnac d'Auberoche, Azerat, La Boissière d'Ans*, Cercle d'histoire et de généalogie du Périgord.

ENTREE DE DOCUMENTS

- Notre collègue, Philippe Boiry, prince d'Araucanie, dépose pour notre bibliothèque un ensemble de documents concernant les terres australes, dont : un exemplaire d'un journal américain, *The Steel Crown*, avril 1996 ; un article sur le peuple mapuche (en espagnol) ; plusieurs photographies de lettres datant de 1887 et ayant trait au chef mapuche Quilapan (en espagnol) ; une description géographique de la Patagonie, parue dans *The Globe Encyclopedia* (en anglais).
- Bandeaux et factures intéressant des commerces périgourdins (don de M. Demoures).

COMMUNICATIONS

La séance commence par la tenue de l'assemblée générale extraordinaire, convoquée par le président pour l'adoption des nouveaux statuts modifiés, de notre Compagnie. Celle-ci n'a pu se tenir le mois précédent, faute de quorum. Le président donne la parole à M. Lagrange, administrateur, chargé par le Conseil d'administration de suivre l'affaire des statuts. M. Lagrange explique que les nouveaux statuts déposés en leur temps à la préfecture, ont fait l'objet de recours. Les procès consécutifs ayant été gagnés par notre Compagnie, le ministre de l'Intérieur a fait savoir, par lettre en date du 15 mars 1996, que l'instruction pouvait reprendre, mais il demandait préalablement des modifications aux articles 5 et 8. Puis il est procédé à la lecture des nouveaux articles modifiés. Le président demande alors le vote article par article :

- pour l'article 5 : portant sur le sujet de l'association est administrée par un conseil dont le nombre des membres est fixé à 18.

Votants : 104, pour : 104, contre : 0, abstention : 0.

- pour l'article 8 : portant sur l'assemblée générale de l'association comprend les membres d'honneur, bienfaiteurs, honoraires et actifs à jour de leur cotisation. Tous les membres cotisants y participent avec voix délibérative.

Votants : 104, pour : 104, contre : 0, abstention : 0.

MM. Chaput Vigouroux et Boutet étant scrutateurs.

La modification des statuts est donc acceptée. Le président déclare l'assemblée générale extraordinaire close.

La séance ordinaire débute immédiatement après. La statue de la Vierge

qui ornait les jardins de notre Compagnie a fait l'objet d'un vol. Datant du XIXe siècle, elle était en pierre.

Le président remercie Mme Villot d'avoir offert pour notre bibliothèque 104 ouvrages provenant de la bibliothèque de son mari.

Notre Compagnie a participé à Périgueux au forum des associations. De nombreuses personnes se sont arrêtées à notre stand et des adhésions ont été faites.

M. Audrerie, à propos de l'ouvrage que vient de faire paraître Henri Brives sur la Double, précise que le château de Puymangou, qui avait été transformé en ferme, est en cours de restauration. Ce bel ensemble présente un corps de logis encadré de deux pavillons, que l'on ne percevait pas jusqu'à ces derniers temps.

Le P. Pommarède a eu l'occasion de visiter la chapelle de la Pinolie, à Fossemagne. Sur la porte, il a relevé une inscription peut-être d'origine protestante : "Dieu te regarde, pêcheur, penses-y bien".

M. de la Clergerie présente son travail sur Trélissac et indique que, grâce à la radiesthésie, il a pu retrouver divers éléments historiques enfouis.

Le chanoine Jardel a relevé, dans le dernier catalogue Charavet, la mise en vente d'une lettre de Mounet-Sully en date de novembre 1873 : *Je ne songe guère en effet à m'emparer de l'héritage des Baron, des Lekain et des Talma, héritage beaucoup trop lourd hélas, pour mes faibles forces, mais, comme vous l'avez si bien dit, j'ai une âme et je suis heureux de la sentir vibrer au soufflé du grand Corneille et du divin Racine !*

Le professeur Saumande apporte quelques précisions sur "la maladie des Espagnols". Au début du XIXe siècle, lors de la guerre franco-espagnole, les autorités françaises décidèrent d'interner les prisonniers loin des Pyrénées. Ils furent conduits vers les régions de Lille et Douai à pieds par des petits détachements. Les conditions climatiques rigoureuses, les hébergements sommaires et un manque d'hygiène furent la cause d'une épidémie de typhus qui contamina les habitants des régions traversées. Ce fut en particulier le cas du département de la Dordogne.

Mme Bénéjean, conservateur des Antiquités et objets d'art de la Dordogne, présente la première partie d'une intéressante communication sur la politique suivie en Dordogne depuis plus d'un siècle en matière de protection et de mise en valeur des objets mobiliers. Un compte rendu complet sera fait de ses interventions à l'issue de la seconde partie.

Le président,
Pierre Pommarède.

Le secrétaire général,
Dominique Audrerie.

ADMISSIONS DU 15 MAI 1996

- M. Lavaysse Philippe, domaine du Cirier, 24510 Saint-Félix-de-Villedoux, présenté par MM. D. Audrerie et Ch. Turri ;
- Me Cornet Philippe, 17, place Plumancy, 24000 Périgueux, réinscription ;
- M. Darcos Xavier, 6, place André-Maurois, 24000 Périgueux, réinscription ;
- Mme Gerbeau Claudine, inspection académique, rue A.-de-Musset, 24000 Périgueux, réinscription ;
- M. Galy Jean-Marie, 3, rue Jean-Vilar, 24750 Boulazac, présenté par M. D. Audrerie et père Pommarède ;

- M. Li Sen Lie Jean, La Coufourche, 24340 Vieux-Mareuil, présenté par M. G. Mouillac et père Pommarède ;
- Mme Lenogré Nadyne, 19, bd A.-Claveille, 24000 Périgueux, présentée par Mme J. Aufray et père Pommarède ;
- M. Dalix Didier, 11, rue des Jardins, 24750 Trélissac, présenté par MM. Boisvert et G. Mouillac ;
- Gal Billot Etienne-Henry, Quérueil, 24650 Chancelade, présenté par M. J.-M. Bélingard et père Pommarède ;
- M. Hennion Patrice, Saint-Hubert, 24520 Liorac-sur-Louyre, présenté par M. Ch. Turri et père Pommarède ;
- Mme Andrieux Danièle, 6, rue E. Le Roy, 24000 Périgueux, présentée par M. G. Mouillac et père Pommarède ;
- M. Leclercq Jean-Marie, 8, passage Imberdis, 94700 Maisons-Alfort, présenté par Mlle M.-P. Mazeau-Thomas et père Pommarède ;
- M. Reix Denis, 41, av de Bordeaux, 33220 Port Sainte-Foy, présenté par MM. J. Chassaing et D. Audrerie ;
- M. Meunier F., 14, rue du Plantier, 24000 Périgueux, présenté par M. D. Audrerie et père Pommarède ;
- Mme Civetta Caroline, La Fouillarge, 24460 Château-l'Evêque, présenté par M. E. Bonnichon et père Pommarède ;
- Le comte et la comtesse de Roton Léonce, 7, route de Combeneuve, 24750 Boulazac, présentés par M. D. Audrerie et père Pommarède ;
- Dr Mullon Pierre, 4, rue du 4-Septembre, 24000 Périgueux, réinscription ;
- M. Got Jean-Pierre, 7, rue de Bruges, 33000 Bordeaux, présenté par M. J.-L. Audebert et père Pommarède ;
- M. du Mas de Paysac Renaud, 17, av de Normandie, 78000 Versailles, succède à M. du Mas de Paysac Hubert, décédé ;
- M. et Mme Loppenthien, Queyrelevat, 24510 Limeuil, présentés par Mme Ch. Barathieu et père Pommarède ;
- M. Livernet Patrick, 21, rue Jean-Lannemajou, 24000 Périgueux, présenté par le Dr L. Magimel-Pelonnier et M. Ch. Turri ;
- M. Sourmy Daniel, 24210 La Bachellerie, présenté par Mme M. Chabanne et M. B. Corby ;
- M. Garreau Ludovic, le Bourg, 24120 Chavagnac, présenté par M. D. Audrerie et père Pommarède.

NOUVEL ABONNE

- Bibliothèque municipale de Boulazac, complexe Agora, 24750 Boulazac.

SEANCE DU MERCREDI 5 JUIN 1996

Présidence : Mme Rousset, vice-présidente

Présents : 101 - Excusés : 5

Le compte rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

FELICITATIONS

M. Guy Mandon, nommé chevalier dans l'Ordre national du Mérite.

ENTREE D'OUVRAGES

- *Paroisses et communes de France, Dordogne*, par Guy Florenty, CNRS, Paris, 1996 ;
- *Un siècle de chroniques sarladaises*, par Milton Grossare, L'Hydre, Castelnaud La Chapelle, 1996 (don de l'auteur) ;
- *Catalogue de l'exposition de la Société des Beaux-Arts du Périgord du mois de mai 1996* (don de Mlle Audrière) ;
- *La cagrier des régions de Tébessa et l'oued djellal, Les greniers métallurgistes en Afrique occidentale, Le néolithique final et les débuts de la métallurgie dans la région d'Ingall-Tegiddantesent (Niger), Ain-Naga : cagrier et néolithique des environs de Messad*, 18 très intéressants tirés à part de différentes revues traitant du néolithique essentiellement en Afrique du Nord, Un tiré à part de Gallia Préhistoire (1980), sur la grotte sépulcrale des Barbillous à Saint-Aquilin (Dordogne), (don de l'auteur M. Danilo Grébénart) ;
- *Les Périgourdins au bois - Histoire de la délinquance forestière en Périgord au XVIIIe siècle*, par Nicolas Andrieux, sous la direction de Mme Anne-Marie Cocula-Vaillières, Université de Bordeaux III (don de l'auteur) ;
- *La conservation préventive des grottes ornées en France et leur présentation au public*, par Pascale Ignace, monographie de deuxième cycle de l'Ecole du Louvre, sous la direction d'Isabelle Pallot-Frossard et de Jacques Brunet (don de l'auteur).

COMMUNICATIONS

- Mme Rousset, vice-présidente de notre Compagnie ouvre la séance en présentant les excuses du P. Pommarède, qui vient de subir une intervention chirurgicale. L'assemblée forme des vœux pour le prompt rétablissement de son président.

Puis, elle donne le compte rendu de l'intéressante conférence du 22 mai dernier donnée par le professeur Pierre Ortéga : *La riche et passionnante conférence donnée à la S.H.A.P. par le professeur Ortéga permet au public de traverser les 26 siècles d'histoire de Jumilhac le Grand et de ses environs.*

Après l'évocation des tumulus, des mines d'or aux Fouilloux, des forges où l'on a battu monnaie de l'époque mérovingienne à ce siècle, nous avons flâné dans le vieux quartier du Rochellau, à la recherche de l'église de Saint-Martin et avons passé le pont de facture gallo-romaine. Par des diapositives d'une qualité exceptionnelle et un commentaire approprié, nous avons revécu à partir du XIe siècle l'histoire de l'église de Saint-Pierre et celle du prieuré de La Faye. Parallèlement, la seigneurie de Jumilhac prenait vie, se développait, s'affirmait et était élevée en marquisat au XVIIe siècle avec la famille Chapelle de Jumilhac qui possède à nouveau le château. Les personnages qui marquèrent Jumilhac le Grand et ses environs furent soulignés.

Grâce à l'érudition de Pierre Ortéga, nous avons excursionné dans le temps et l'espace. Dorénavant, nous visiterons ce site archéologique, regarderons le château et le musée de l'or avec plus de perspicacité.

M. Filliol donne lecture d'un extrait du livre d'Arthur Koestler, *Le lie de la terre* où il relate son séjour à Périgueux en juin 1940. Engagé pour cinq ans dans la Légion étrangère sous un pseudonyme suisse pour se donner une identité et ainsi échapper aux Allemands, il réussit à rejoindre Londres par Lisbonne. Son carnet de notes est très précis. Il parle des difficultés rencontrées pour se déplacer, du désordre et de l'inorganisation générale. Il cite la caserne Bugeaud (notée par erreur la caserne Busseaux) et différentes personnes qui l'ont marqué, comme Mme Brassard ou le colonel Jean Rouzier. Après la guer-

re, il a dû revenir sur les lieux, en particulier pour chercher la valise de document qu'il avait laissée chez Mme Brassard.

Mme Girardy-Caillat dresse le bilan des fouilles qui ont été conduites ces dernières années à Périgueux sur le site de la villa des Bouquets, au lycée Bertrand de Born et à Eyvirat sur le site de Pommarède. C'était la demeure d'un riche personnage et les fouilles permettent d'appréhender la multiplicité des remaniements, rectifiant le volume d'une salle ou modifiant la circulation. Il reste à résoudre la question de la présence de forges au sud du mur de clôture. Au lycée Bertrand de Born, des substructures ont été mises au jour et concerneraient l'ancienne église Sainte Eulalie. A Eyvirat, le site de Pommarède recèle une mosaïque d'une surface de 25 m², vestige d'une ancienne villa. Elle se distingue par la richesse de son décor qui rappelle les panneaux présentés au musée du Périgord.

La présidente,
Jeanine Rousset.

Le secrétaire général,
Dominique Audrerie.

La gravure féminine sur bloc de la Gare-de-Couze

par Jean-Pierre DUHARD

Le 15 juin 1991, la Société préhistorique française tenait à Bordeaux-Talence une séance «Autour de l'oeuvre de François Bordes» à l'occasion du dixième anniversaire de son décès. Elle a renoncé à publier les actes de cette journée. Quelques communications concernaient le Périgord. Après le texte d'Alain Roussot sur François Bordes et l'art préhistorique en Périgord (B.S.H.A.P., CXXII, 1995, P. 669-682), notre Société est heureuse de rendre hommage à ce grand préhistorien en publiant la communication de J.-P. Duhard sur la gravure féminine sur bloc que François Bordes découvrit en 1962 au cours de sa fouille du gisement de la Gare-de-Couze.

Introduction

Dans le Paléolithique supérieur, les figures féminines datées avec précision sont très peu nombreuses, aussi la découverte d'une oeuvre en stratigraphie est-elle de grande importance, en permettant de définir un style culturel et, en cas d'analogies, de dater celles (mobilières ou pariétales) dépourvues de contexte archéologique. C'est dire

l'intérêt de la mise au jour par François Bordes le 1er mai 1962 d'une figure féminine gravée, se trouvant «entre le niveau G1 (...) et la couche H» du gisement de la Gare-de-Couze en Dordogne, dans un horizon correspondant au «tout premier début du Magdalénien VI» (Bordes, 1963).

Description

Déposée au Musée national de préhistoire des Eyzies, cette oeuvre est supportée par un bloc de calcaire gréseux épais de 10 cm, et offrant une surface plus ou moins quadrangulaire de 47 x 38 cm, grossièrement régularisée par le graveur. Les dimensions et le poids de support conduisent à la ranger dans l'art sur bloc, dont la place entre mobilier et pariétal est mal définie.

Haute de 14 cm, la figure est gravée en profil droit et tournée vers une dépression naturelle en gouttière. Elle est très proche par sa morphologie et son graphisme des figures de La Roche (Lalinde, Dordogne), notamment de celle occupant la partie centrale gauche du bloc du Field Museum (Chicago), avec la même attitude ployée, une saillie fessière comparable et un sein de forme similaire. Cette ressemblance excuse la confusion entre les deux sites commise par M. Otte (1990, t. 2, p. 193, pl. 5a et 5b).

La description de F. Bordes (1963), suffisamment complète, n'a pas à être reprise, mais trois points méritent un plus grand développement : son réalisme, son style et sa signification.

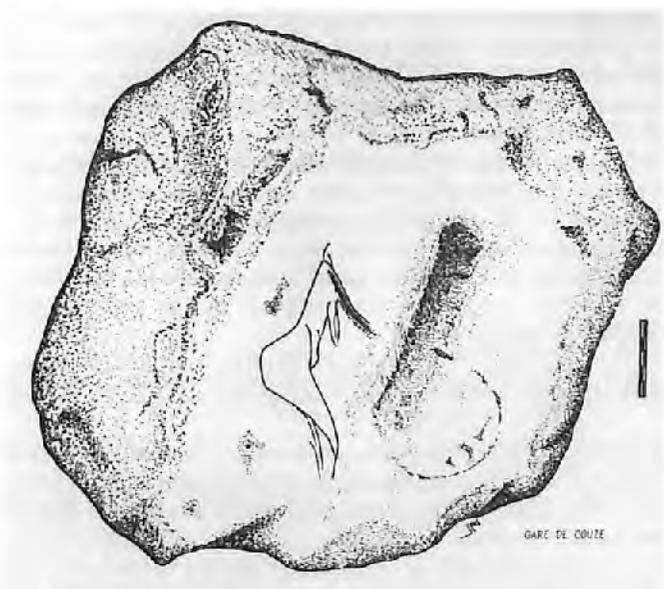
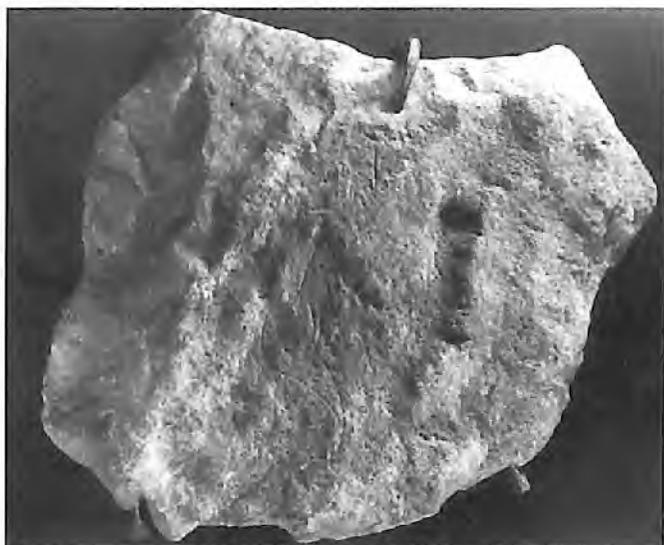
Son réalisme

Nous avons montré qu'au Paléolithique supérieur il n'y avait pas de réalisme vrai (au sens photographique) des figures féminines mais, que s'il n'était pas respecté pour le tout, il l'était dans le détail avec un pluralisme des formes exprimant celui du vivant dans sa diversité morphologique et fonctionnelle (Duhard, 1989). C'est ce que nous appelons le «réalisme physiologique», dont la prise en compte dans l'analyse permet d'affiner la description, comme nous allons le voir ici.

1 - L'absence de certaines parties du corps interdit de parler de réalisme anatomique, sauf pour préciser qu'il est sélectif, puisque manquent tête, mains et pieds, alors que les autres parties sont figurées. Cette réduction aux parties caractéristiques de la féminité ressort de ce que nous appelons le «privilegé abdomino-pelvien et mammaire».

2 - Par contre existe un réalisme physiologique, traduction de l'histoire fonctionnelle du sujet au travers de sa morphologie, de la gestuelle des membres supérieurs ou de la posture du corps. Il permet d'y lire éventuellement le sexe ou l'âge et, chez la femme, le vécu fonctionnel (impubère, gravide, parturiente, nourrice). Plusieurs aspects peuvent être distingués :

*Bloc de la Gare-de-Couze.
Musée national de préhistoire des Eyzies (cliché R.M.N.)*



Bloc de la Gare-de-Couze. Relevé sommaire d'après l'original (J.-P. Duhard)

a) Le premier est le réalisme sexuel, qui s'exprime à la fois dans la nudité et dans les caractères sexuels du corps. Comme l'immense majorité des humains figurés, ce corps féminin est représenté nu, sans vêtement, parure, ou pilosité. Il se peut que les raisons en soient réalistes (si les gens allaient nus), ou encore esthétiques ou érotiques (si les Magdaléniens trouvaient belle ou excitante la nudité). Nous croyons que c'est plutôt un choix de nécessité, pour permettre, par la révélation des détails, le diagnostic à la fois d'humanité, de sexe et d'état physiologique.

Le sein, l'étroitesse du thorax et l'importance du massif glutéal constituent des caractères sexuels secondaires suffisants pour reconnaître une femme.

b) Le second aspect de ce réalisme particulier est kinésique, et exprimé par l'animation du corps. Le tronc est fléchi en avant avec, probablement, une flexion du genou laissant penser que le membre inférieur est en mouvement. La position du sein, détaché du thorax, résulte d'un mouvement simultané de flexion du tronc et d'élévation du bras donnant de façon transitoire à la mamelle cette posture, avant qu'elle ne retombe contre le thorax. C'est un véritable instantané graphique que nous a laissé l'artiste à partir d'un sujet vivant et mouvant.

c) Le troisième aspect est le réalisme sociologique s'exprimant par la figuration des sujets des deux sexes et de tous âges, et dont la marche offre un des meilleurs exemples. L'aspect pendulaire du sein et la ptôse hypogastrique font penser plutôt à une femme adulte qu'à une jeune fille.

d) Le quatrième aspect est le réalisme biologique, expression de la fonction de reproduction. Ce sujet n'a pas un ventre de femme gravide, mais sa ptôse prouve qu'il l'a été antérieurement et la forme du sein est celui d'une nourrice.

e) Le dernier aspect (exceptionnel) est le réalisme pathologique, évoqué quand existent d'éventuelles anomalies morphologiques. On pourrait parler ici de maigreur, manifestée dans la saillie de la crête iliaque et l'angulation du fessier. Mais cela doit être nuancé : nous avons constaté qu'au Paléolithique ce sont surtout les femmes gravides qui sont grasses ; de plus, l'adiposité est moins souvent figurée au Magdalénien qu'au Gravettien.

Son style

F. Bordes n'avait pas manqué de rapprocher cette figure de celles de La Roche, Fontalès et Hohlenstein. Elle appartient en effet à la grande famille des figures féminines gravées, apanage du Magdalénien. L'orientation du corps de profil, quasi de règle, est assez caractéristique et découle de la nécessité de représenter sur un même plan les principaux volumes féminins (seins, abdomen, fesses). Le relief glutéal est tout à fait dans la tradition des «silhouettes fessières» magdaléniennes.

et une flexion du tronc l'accentue assez constamment. Elle présente enfin un caractère schématique, autre marqueur culturel, les figures de style «elliptique» se rencontrant essentiellement au Magdalénien, et particulièrement dans la phase finale.

Le corollaire de l'étude du style de cette gravure, rapprochée d'autres de même style et de même âge, est la possibilité d'attribuer au Magdalénien VI des oeuvres d'origine moins précise. A. Leroi-Gourhan avait proposé en 1965 une classification en quatre stades de l'art figuratif paléolithique, et rangeait cette figure (comme celle de Fontalès) dans le style IV. Il considérait par contre de style IV ancien (correspondant au Magdalénien moyen) les gravures de La Roche, que nous verrions plutôt dans le récent, d'autant qu'existait dans la grotte où furent trouvés les deux blocs une industrie attribuée au Magdalénien VI.*

Celle accompagnant la gravure féminine de Saut-du-Perron a été rapprochée du Magdalénien II mais, après A. Leroi-Gourhan, nous mettons en doute cette attribution, en raison du style elliptique de la figure, évoquant un Magdalénien final. La plaquette de Courbet gravée d'une silhouette fessière a été trouvée dans les déblais de la grotte, dont le remplissage est du Magdalénien supérieur V et VI : il y a donc concordance. Si les plaquettes de Teyjat sont authentiques, et cela est loin d'être prouvé (Duhard, 1991), le style des figures féminines permettrait de les attribuer également au Magdalénien supérieur. Dans le parietal, les figures des Combarelles, de Fronsac, de Carriot ou de Gouy sont assez elliptiques pour appartenir à la même époque que la Gare de Couze.

A contrario, la plaquette de Laugerie-Basse portant la femme au renne, par son style descriptif devrait appartenir au Magdalénien moyen, comme la femme gravée de la grotte des Fadets récoltée par Breuil vers 1905, ou celles de Pech-Merle.

* Note de la rédaction

Depuis la rédaction de cet article, les circonstances de découverte et de publication de ce bloc ont été précisées, permettant de comprendre les raisons des hésitations des auteurs (B. et G. Delluc, 1995, Les figures féminines schématiques du Périgord, L'Anthropologie, 99, p. 236-257, 7 fig. 2 tabl.). A. Leroi-Gourhan avait attribué au Magdalénien moyen les blocs gravés de Lalinde pour les raisons suivantes : 1°) les blocs de La Roche de Lalinde ont été datés du Magdalénien III à la suite d'une fouille sauvage et défectueuse, de résultats pratiquement non publiés et d'une étude erronée par D. Peyrony ; une révision secondaire par D. de Sonneville-Bordes est passée inaperçue ; 2°) le bloc de la Gare-de-Couze est stratigraphiquement bien daté du Magdalénien VI, mais lors de la publication, une coquille typographique l'attribua au Magdalénien IV ; une note rectificative fut peu lue. Ainsi A. Leroi-Gourhan conserva-t-il par erreur pour les blocs à figures féminines schématiques de Lalinde, envisagés ensemble, l'attribution au Magdalénien III-IV, c'est-à-dire au Magdalénien moyen. Tous ces blocs remontent en fait bien au Magdalénien final, comme la quasi-totalité de figures féminines schématiques y compris celles de Rhénanie ; quelques-unes d'entre elles semblent toutefois faire exception et être antérieures à cette époque telles celles de Villars, de Comarque, sans aborder ici le problème de la datation des figures féminines de Pech-Merle et des grottes magdaléniennes des Eyzies (B. et G. Delluc).

a) Termo-Pialat



Deux autres associations sexuelles



b) La Roche

Sa signification

Nous aborderons pour terminer le problème de l'interprétation. Alors qu'un grand nombre de figurations magdaléniennes présente une gestuelle en avant avec flexion du membre supérieur (attitude dite en «orants»), ici il est plutôt en extension. L'examen montre qu'il est «représenté par une gorge creusée dans le calcaire» (Bordes, 1963), soulignée par un trait et rejoignant une dépression naturelle verticale à bords parallèles, plus profonde en haut qu'en bas.

Nous pensons avoir trouvé la raison de cette connexion entre le corps et la gouttière. Celle-ci, terminée par un contour arrondi, est «barrée, à 14,5 cm du sommet, par un trait large et creux» esquissé par P. Laurent sur son relevé graphique : sur la pièce on observe qu'il se continue par un contour circulaire apparemment non anthropique, mais probablement dû à une inclusion fossile. Nous sommes tentés de voir dans cet ensemble une représentation de phallus (la gouttière) et de sac scrotal (le contour circulaire), laquelle donnerait alors un sens à la posture du membre supérieur, dirigé vers lui.

Cette lecture ne manquera pas de surprendre, mais sa vraisemblance est renforcée par un autre exemple dans le même Musée, offert par le bloc de La Roche (qui pourrait être de la même école) et par un association similaire sur une dalle de Terme Pialat du Musée du Périgord (Duhard, 1989). S'il est vrai que les préhistoriques ne semblent pas avoir été obsédés par la sexualité, bien que quelques scènes de relations humaines érotiques existent, comme à La Marche (Pales, 1976) ou Enlène (Bégouën, 1984), on ne peut refuser l'idée qu'ils en aient eu la pratique et apprécié l'exercice, jusqu'à le manifester graphiquement et à toutes les époques du Paléolithique supérieur.

Conclusion

Cette figure féminine découverte par François Bordes en place dans du Magdalénien VI, offre un grand intérêt. En premier lieu, en donnant le moyen, par comparaison, de dater d'autres oeuvres d'origine stratigraphique imprécise. En second, en permettant grâce à son réalisme, de faire l'analyse physiologique de la femme représentée. En troisième, de confirmer la tendance générale au schématique figuratif à la fin des temps glaciaires, preuve de l'existence d'une pensée conceptuelle chez les Magdaléniens. Enfin, son association avec une image génitale masculine donne un sens sexuel à cette composition et une dimension tout à fait humaine aux préoccupations de nos ancêtres chasseurs de rennes.

Bibliographie succincte

- Bégouën R., Clottes J., 1984. Un cas d'érotisme préhistorique. *La Recherche*, n° 157, vol. 15, pp. 992-995.
- Bordes Fr., Fitte P., Laurent P., 1963. Gravure féminine du Magdalénien VI de la Gare-de-Couze (Dordogne). *L'Anthropologie*, t. 67, n° 3-4, pp. 269-282.
- Duhard J.-P., 1989. Le réalisme physiologique des figurations féminines du Paléolithique supérieur en France. *Thèse de doctorat en Anthropologie-Préhistoire*, Bordeaux I, 622p.
- Duhard J.-P., 1991. A propos de gravures féminines sur plaquettes calcaires prétendues de Teyjat et supposées magdaléniennes. *Paléo*, n° 3, p. 131-137, 3 fig.
- Leroi-Gourhan A., 1965. *Préhistoire de l'art occidental*, Mazonot, 1 vol.
- Otte M., 1990. Relations transculturelles et transrégionales dans l'art mobilier. *Colloque de Foix*, 1987 «L'art des objets au paléolithique», t. 2, pp. 185-194.
- Pales L., Tassin de Saint-Péreuse M., 1976. *Les gravures de La Marche, II - Les humains*, Ophrys, vol. 1.

L'hôpital Sainte-Marthe de Périgueux

par Louis GRILLON

DEUXIEME PARTIE :

(voir tome CXXIII, 1996, pp. 43-58 (ill.)

UNE COLLECTIVITE RESPONSABLE

La prise en mains par les notables

Les notables périgourdens souhaitaient depuis longtemps posséder dans leur ville un hôpital digne de ce nom qui pût centraliser les secours et les soins à donner aux malheureux. Leur projet était d'abord de réunir les biens des petits hôpitaux alors existants à Périgueux afin d'en faire bénéficier le plus grand d'entre eux, celui de Sainte-Marthe⁽¹⁾.

Cette démarche est bien résumée dans un mémoire du XVIII^e siècle : *«Le désordre qui enlevait tout le secours que la fondation de ces cinq hôpitaux auroit dû procurer aux pauvres malades excita le zèle de M. le procureur du Roy au présidial de Périgueux et du procureur scindic de la communauté qui se pourvurent devers le Roy et luy demandèrent par requête la réunion de ces cinq hôpitaux.*

Le Roy François premier par sa commission dattée d'Angoulême du 8 novembre 1542 chargea M. de Belcier lors lieutenant général du sénéchal de Périgueux d'informer des faits contenus en ladite requête, d'instruire la cause, de la mettre en état d'être jugée, et ce fait, d'en-

1. Nous connaissons quatre de ces hôpitaux : outre Sainte-Marthe, ce sont la commanderie de Charroux, celle de l'Arsault, l'hôpital Saint-Silain ; quel était donc le cinquième ? Voir *Mémoire de la Dordogne*, n° 6, L.Grillon, Le sort des hôpitaux de Périgueux aux XV^e et XV^e siècles. Il est possible que le scribe de l'*Inventaire du trésor* ..., écrivant en 1598, ait compté dans ce nombre de cinq celui de l'hôpital de Lacoeuille dont il sera question plus loin.

voyer le tout devers S.M. en son Conseil privé. Le commissaire fit son enquête et la commença le 14 mars 1547, cete pièce justifiant les faits insérés dans la requête du procureur du Roy et du procureur scindic, c'est-à-dire l'utilité et même la nécessité de la réunion de ces cinq hôpitaux. On doit croire qu'elle a été canonisée par un règlement fait par le Roy en son Conseil privé, puisque dans la conclusion que donna le procureur du Roy dans une requête présentée au présidial pour le scindic de l'hôpital Sainte-Marthe en 1583, il est énoncé que l'union de cinq hôpitaux avoit été faite par ordre du Roy. Au reste celuy de Sainte-Marthe jouï confusément de revenus donnés à chacun des cinq hôpitaux par ceux qui les avoient fondez et le chapitre n'en jouït plus»⁽²⁾.

Il est certain que les commissaires, MM. Belcier et Ventou, s'occupèrent activement de la charge à eux confiée. Le chartrier de la ville conservait plusieurs pièces confirmant le soin qu'ils y apportèrent⁽³⁾. Le 3 mars 1551, ils firent dresser une copie de l'acte de fondation de 1339. Une autre copie, effectuée le 4 février 1552, concernait «treize setiers froment de rente mesure de Périgueux» dûs par Arnaud et Honorete de Pascaud «sur la 9^e partie du moulin appelé de Saint-Front qui est à l'entrée dudit moulin, appelé bayard, lequel est de l'arrentement du chapitre ; laquelle rente a été permutée avec les héritages contenus audit contrac»⁽⁴⁾.

Une longue affaire

L'union demandée par les notables au roi ne s'accomplit pas sans difficulté :

«Les titulaires de ces cinq hôpitaux ne remirent les titres aux administrateurs qui furent nommés de l'hôpital Sainte-Marthe que le plus tard qu'ils purent ; les uns firent essuier des procès, d'autres retinrent tous les titres. Ceux qui en remirent retinrent la plus part des baux à cens et reconnaissances qui n'étaient pas dans des terriers et ces derniers furent lacérés et déchirés en partie, barrés et batonnés en d'autres»⁽⁵⁾.

On trouve l'exemple d'un tel comportement chez le dernier vicair de Sainte-Marthe que nous avons déjà rencontré, Jean Geoffroy. Il avait eu antérieurement quelque difficulté avec l'occupant d'une

2. A.D.24 ; 94 H 3 ; Etat ...Boulogne...cf. 1^{re} partie, note 25. Les mots soulignés le sont par nous car ils sont d'une autre main que celle de ce rapport. On peut noter ici que les biens des autres hôpitaux étaient eux aussi détenus par des chanoines ; cf. L. Grillon, *loc. superius cit.*
3. J. Roux, *Inventaire du trésor...* (1598 et additions), p. 13-14, n°23. Belcier était juge-mage ; il se fera remplacer dans cette charge par son gendre Pierre de Marqueyssat que nous retrouverons plus loin. A leur sujet, cf. Comte de Saint-Saud, *Magistrats des Sénéchaussées, Présidiaux et Elections...*, Bergerac, 1931, p. 31 et 68.
4. J. Roux, *loc. cit.*, note. La copie de la Bibliothèque Nationale porte «sixième» et non neuvième ; c'est elle qui a raison. En effet, voir 1^{re} partie, Pièce justificative n° 1.
5. A.D.24 ; 94 H 3 ; Mémoire à consulter pour l'hôpital Sainte-Marthe, Hôtel-Dieu de Périgueux.

maison pour laquelle celui-ci aurait dû lui verser un cens. A la suite d'un long procès, les parties étaient arrivées à un accord signé le premier juillet 1538. Or ces actes, lorsqu'ils furent cédés étaient «*barrés dans toute leur étendue*»⁽⁶⁾.

Jean Geoffroy se révéla le plus réticent des bénéficiaires des hôpitaux de la ville :

«Il est de fait que cet hospitalier fut l'un des plus opiniâtres, que les comminations, appointements et censures d'église ne servirent qu'à le faire parjurer; puisqu'on trouva dans sa maison des titres qu'il avoit dit ne pas avoir.

Il en résulte encore que les trascures dont est question ne peuvent partir que de la main de cet aumônier ou de celle de quelque révolté qui se seroit servi de ce terrier et non de la main des administrateurs et syndic de cet hôpital»⁽⁷⁾.

Si, à quatre siècles et demi de distance, l'on avait à chercher une excuse à cet aumônier, on la trouverait, peut-être, dans le fait qu'il avait juré sur les évangiles de maintenir les droits du chapitre et qu'il pensait en conscience devoir tenir ce serment. Mais devait-il le faire par n'importe quel moyen et malgré les sanctions prises à son encontre ?

La dernière condamnation de Jean Geoffroy ayant eu lieu en 1550, les copies effectuées par de Belcier et Ventou l'ayant été en 1551 et leur dépôt dans le chartrier municipal en 1552, il est évident que l'union des biens des hôpitaux au profit de celui de Sainte-Marthe ne put être effectivement réalisée qu'à compter de cette dernière date.

Le problème de la chapelle

Dans l'acte de donation de 1339 le chanoine Pierre Brunet rappelait la fondation par ses soins d'un autel dédié entre autres à Sainte-Marthe où le vicaire nommé par le chapitre devrait célébrer chaque jour la messe aux intentions prescrites. Le texte est formel ; cet autel se trouvait dans la collégiale Saint-Front. Or un texte de 1551 mentionne que «*M. Pierre Brunet chanoine donna une plasse qu'il avoit acquise près du moulin pour y faire un autel et célébrer la messe et une maison pour recevoir les pauvres*»⁽⁸⁾. Il ne peut s'agir d'une erreur commise par le scribe ; on y voit plutôt la preuve que le chapitre avait dû, à une date inconnue, transférer l'autel de la vicairie de la collégiale à l'hôpital de Brunet lui-même ou dans la maison immédiatement voisine et

6. Ce fut en effet l'objet d'un long procès : Sentence du sénéchal du 14 août 1536 ; confirmation de la cour du 26 mars 1537 ; accord proposé du 28 mai 1538. Le syndic de Sainte-Marthe essaiera au XVII^e siècle de récupérer la maison en question mais les actes avaient été barrés «*avec des traits de plume du haut en bas des titres qui n'empêchent cependant pas la lecture*».

7. A D 24, 94 H 3 ; Mémoire... Hôtel-Dieu de Périgueux.

8. J. Roux, *op. et loco citatis*.

dite de Saint-Chamassy. D'ailleurs la pierre funéraire dont il a été question plus haut ne parle-t-elle pas d'un oratoire ? Enfin un texte nous apprend qu'entre 1592 et 1594 un moulin à poudre fut construit par la ville entre la petite chapelle de l'hôpital et le moulin de Saint-Front⁽⁹⁾.

Des administrateurs responsables

La source la plus complète pour connaître l'administration de l'hôpital Sainte-Marthe dans le dernier quart du XVI^e siècle est un cahier papier qui contient en sa première partie un «*Recueil des ordonnances generalles de messieurs les desputes a diffinir et pourveire aux affaires de l'hospital Sainte-Marthe de la ville de Perigueux extraictes des deliberations faictes en leurs assemblées*»⁽¹⁰⁾. On y apprend que l'assemblée des définites tenue en janvier 1570 avait édicté un certain nombre d'ordonnances qui peuvent se résumer ainsi :

1.- Chaque année, en décembre, les députés éliraient trois syndics pris parmi les avocats, les procureurs et les marchands bourgeois de la ville, qui prêteraient serment d'abord devant le sénéchal ou son lieutenant, puis devant l'assemblée qui se tiendrait avant Noël afin qu'ils rentrent en charge en janvier suivant.

2.- Les syndics réuniraient chaque dimanche «*incontinent après l'heure de midy*», à l'hôpital ou en tout autre lieu indiqué, tous ceux qui auraient été nommés comme députés. Ceux-ci, désignés parmi les chanoines, les officiers de justice, les consuls ou officiers de la ville, les bourgeois, devraient se trouver à l'assemblée chaque dimanche durant un mois sous peine d'avoir à verser un écu pour chaque absence sauf excuse valable retenue par leurs collègues présents.

3.- Les syndics devraient se trouver tous les trois à chaque assemblée dominicale sous peine d'avoir à verser dix écus pour chaque absence sauf excuse légitime retenue par les députés présents.

4.- Les délibérations et ordonnances des députés seraient mises par écrit par le greffier de la ville ou l'un de ses commis sous peine de cent sols en cas d'absence.

5.- Les syndics éliraient chaque semaine trois ou plusieurs personnes prises parmi les bourgeois ou habitants de la ville pour faire la collecte des aumônes ordinaires. Ces collecteurs seraient responsables des sommes reçues qu'ils devraient remettre aux syndics sous peine de cent sols pour celui qui n'aurait pas rempli sa charge ou remis sa collecte.

9. Voir M. Hardy, *op. cit.*, BB 17, CC 104.

10. A.D. 24 ; 94 H 20. Pour faciliter l'utilisation de ce document les articles ont été dotés d'un numéro par nos soins. Sauf notation contraire, toutes les citations en italiques proviennent de ce texte.

6.- Les syndics feraient dresser un rôle où seraient compris «*par nom et surnom*» les officiers du roi, les avocats et procureurs, les bourgeois, marchands et notables, qui seraient appelés à tour de rôle pour délibérer à l'assemblée durant un mois. Les maire et consuls, ou seulement l'un d'entre eux, seraient tenus d'y assister sous peine indiquée en cas d'absence.

7.- Tout legs en argent fait aux pauvres montant à la somme de seize écus équivalant à cinquante livres serait placé pour en tirer un revenu annuel.

8.- Les syndics devraient rendre compte de leur administration. Leur compte serait remis lors de l'assemblée du premier dimanche de mars sous peine d'avoir à verser cinquante écus ou le quadruple de la somme dont ils seraient «*reliquataires*». Ce compte serait vérifié par des auditeurs désignés par les députés. Il serait délivré aux syndics un extrait de «*l'état du revenu ordinaire*» vérifié par les syndics de l'année précédente.

9.- Une liste serait dressée de tous ceux qui auraient fait un legs aux pauvres de leur vivant. Ce rôle serait représenté à chaque assemblée afin d'inviter d'autres personnes à suivre cet exemple.

10.- Les syndics ne devraient faire aucun don ni passer contrat quelconque sans délibération préalable des députés ; au cas contraire, les syndics seraient tenus à restitution prise sur leurs biens propres et devraient réparer «*tous despens dommages et interests que les pauvres en pourroient souffrir*».

L'ordonnance de mai 1572

Un feuillet séparé nous fait connaître une délibération :

«Ordonnances faites par messieurs les desputez sur la pollice et régleme[n]t des hospitalz de ceste ville de Perigueux quilz ont commencé faire en leur assemblée a l'hospital de ladite ville a Perigueux le quatorzième jour de may mil cinq cens soixante douze

S'ensuivent les noms de messieurs les desputés

Messieurs maistres Pierre de Marqueyssat escuyer seigneur dudit lieu juge mage lieutenant general civil et criminel en la seneschaussée de Perigueux, Pierre Arnaud de la Borye conseiller du roy au siège présidial de ceste ville, maire de ladite ville, Helies Alexandre bourgeois et Pierre Pailhet enquesteur pour le roy, Pierre Noalis bourgeois et consul dicelle et me Anthoine Foulcon procureur et scindic des pauvres.

A esté aresté que a chascun dimmanche de sepmaine heure de huit heures du matin se ensembleront deux de messieurs les officiers du roy du présidial, deux de messieurs les maire et consuls, ung advocat, ung procureur, deux bourgeois ; a laquelle assemblée assisteront les advocat et procureur du roy ensemble le procureur et scindic de ladite ville et greffier dicelle pour y ... lesquelz susditz seigneurs seront esleuz

par ceux qui auront a ... a ladite assemblée et fera ledit scindic des hospitals leur signifier auxdits nommés pour illec se trouver a ladite heure et audit lieu ; tous lesquelz se randront a peyne dung escut... ung chascun de ceux qui effaudront sans aulcune excuze pour le temps dung moys que ladite nomination tiendra sans excuse legitime

Extrait du livre des pauvres»⁽¹¹⁾.

Il paraît évident que l'on se trouve ici en présence d'une délibération antérieure à celles résumées dans l'article précédent. En effet, certains détails sont différents : par exemple et surtout l'absence du député «*de lordre de lesglize*» dont la présence sera requise par la suite et sanctionnée en cas de défaut par une peine en argent. La date de 1570 donnée aux ordonnances précédentes est donc erronée à moins que le scribe n'ait voulu réunir dans un même corps toutes les principales délibérations prises depuis cette première date.

L'ordonnance de janvier 1590

Le cahier contient aussi le relevé d'une autre ordonnance prise en janvier 1590 :

«En l'assemblée des sieurs déffiniteurs faicte en la maison dudit hospital le septième janvier mil cinq cent quatre vingts et dix ont assisté Messieurs de Marqueyssat juge mage, Rougier Clement chanoine, Moysson consul, Dutheil et Chalup advocatz, Foulcon et Meynard procureurs, Jehan Tortel et Guillaume Guilhen bourgeois ; présent et assistant Monsieur Desbordes procureur du roy, ensemble messieurs Jehan Thomasson advocat, Jehan Brugièrre procureur et Jehan Ondoy marchand, scindicz dudit hospital pour ladite année 1590.

A esté ordonné pour loy generale et perpétuelle que, à cause du grand nombre des affamés qui surviennent chacun jour audit hospital ausquelz les scindicz ne peuvent suffire sans estre aydés d'un sollicitateur, sera faict chacun an au moys de decembre nomination et ellection d'un coadjuteur lequel sera chargé par l'espace d'un an seulement, solliciter l'exécution des ordonnances faictes es assemblées desdits déffiniteurs, lever les actes des procès, procurer lesdites assemblées et la collecte des deniers, des aulmosnes et tout ce que requera exécution dans ladite ville et ce sans aulcun sallaire, attendu la modicité du revenu dudit hospital ; lequel coadjuteur sera prins et elleu du nombre des procureurs du siège présidial ou des marchants et notables personnes de ladite ville.»

La simple lecture des trois documents ci-dessus ou leur résumé suffit à faire remarquer entre eux quelques différences. Afin de mieux saisir celles-ci, on peut mettre les textes en parallèle. Avant 1572, le bureau était constitué du juge-mage, du maire et d'un conseiller, d'un

11. A. D. 24 : 94 H 20, feuillet séparé.

enquêteur, d'un bourgeois aussi consul et d'un procureur aussi syndic, soit en tout six personnes. Leur projet était d'accroître ce nombre : il y aurait toujours le juge-mage, puis deux officiers du présidial, deux membres du consulat, un avocat, un procureur, deux bourgeois, un avocat du roi, un procureur du roi, le syndic de la ville et le syndic de l'hôpital, soit en tout treize personnes. Même si la composition du bureau varia au cours des ans, par exemple avec l'introduction d'un clerc, ce chiffre de treize est le total que l'on retrouve en 1590, total auquel il faudrait ajouter par la suite une personne de plus avec le solliciteur souhaité. Dans ces chiffres n'est pas compris le greffier qui put être d'abord un membre du bureau avant d'être pris parmi les greffiers de la ville. Deux légères différences peuvent encore être relevées : l'heure de l'assemblée, huit heures du matin en 1572, passera plus tard à midi ; la réunion avait lieu à l'hôpital en 1572, elle pourra se tenir «*en tout autre lieu*» par la suite.

De ces comparaisons une première conclusion se dégage. Les notables de Périgueux décidèrent de prendre totalement en mains l'assistance aux miséreux et aux malades indigents de la ville. Pour ce faire, ils constituèrent un bureau. L'expérience venant avec les années et les circonstances, ils durent corser petit à petit la composition de leur définitoire ; peut-être- qui sait ?- entendaient-ils associer le plus grand nombre d'entre eux à leur action généreuse. Il n'est donc pas inintéressant de connaître quels furent ces notables.

La liste des notables

L'article n° 6 des ordonnances concernant la composition de la liste des notables fut exactement observée. Le cahier renferme en effet d'abord un «*Rolle auquel sont comprins messieurs les chanoines des esglises cathedrale et collegiale de la ville de Perigueux qui sont tenus assister aux assembles qui se font dans ladite ville pour deliberer et pourveire aux affaires des paouvres de l'hospital Sainte Marthe dicelle ville*». A la suite vient un autre «*Rolle auquel sont comprins messieurs les officiers du roy du siege presidial de Perigueux dressé au mois de janvier 1592*». Celui-ci comprend les noms du sénéchal, des lieutenants général et particulier, des conseillers, greffiers, sénéchaux, officiers de l'élection et des finances, avocats et procureurs du roi, enquêteurs, huissiers audienciers, avocats et procureurs. Vient enfin un «*Rolle des bourgeois et marchantz qui sont tenus assister ausdites diffinitions*». La profession de ceux-ci est parfois indiquée ; on relève deux orfèvres, cinq apothicaires, six pintiers, deux tailleurs, deux «*ferretiers*», un «*pasticier*», un voiturier. On n'y trouve bizarrement aucun médecin ni chirurgien. Quant aux notaires, ils ne s'y retrouvent pas non plus ; leurs noms figurent seulement dans les contrats dont il sera question plus loin.

Il est facile de deviner l'importance que revêtent de telles listes du point de vue sociologique. Elles nous révèlent, par exemple, le nombre considérable des avocats et des procureurs, un siècle avant que Jean Racine ne se moque d'eux dans ses Plaideurs. On y trouve aussi certaines notations curieuses comme cette allusion à la «*résignation de messieurs les huguenots*» devant la liste des conseillers ou encore celle de «*un catholique des avocats*» à la suite du nom de l'un d'entre eux ou enfin celle de «*feust pendu pour trahison*» pour un marchand du nom de Jean Grafferel sur lequel je n'ai rien trouvé par ailleurs.

Les scribes chargés de tenir ces listes à jour eurent à y intercaler ou à mettre à leur suite les noms de nouveaux-venus ainsi que les changements de fonction de certains personnages ou les dates de leur décès. On peut connaître de cette façon des dates ignorées par ailleurs, les registres paroissiaux de Périgueux conservés partant seulement du 4 septembre 1582 pour Saint-Silain et 1592 pour Saint-Front. Les pages se surchargeant et celles laissées en blanc à cet effet se remplissant au fur et à mesure, le cahier dut être abandonné au profit, sans doute, d'autres registres qui ont disparu du moins en ce qui concerne la fin du XVI^e et le début du XVII^e siècle.

Une comptabilité réglementée : les entrées

Une page du cahier montre les diverses entrées à prévoir par le syndic pour l'année 1592 : deniers des amendes adjugées aux pauvres ; deniers des legs, dons et bienfaits ; deniers casuels et extraordinaires, revenu, deniers des aumônes ordinaires. Comme aucun chiffre ne figure sous ces divers titres, il est évident qu'il s'agissait là d'un modèle à suivre.

D'ailleurs, plusieurs de ces articles se retrouvent comme chapitres de comptes dans le cahier. Et d'abord un état du «*revenu ordinaire*», dressé en 1588 et continué au fil des ans. C'est d'ailleurs dans cet article que se trouvent les baux concernant les biens des anciens hôpitaux unis à Sainte-Marthe.

Ailleurs étaient inscrits les «*leguats faicts aux paouvres dudit hospital tant en bledz que en deniers payables par chacun an*» ; ailleurs encore les «*rentes constituées a prix d'argent et deniers portés a interest*» ; ailleurs enfin les «*rentes perpetuelles constituées aux paouvres dudit hospital par les habitants bourgeois et honorables personnes de la present ville desquelles elles ont doté en leur vivant l'hospital de ladite ville et payent rante annuelle a raison de vingt deniers ung qui reviennent au sol la livre jusques au payement de la somme principale*». Un dernier «*Rolle des citoyens bourgeois et notables personnes habitants de la ville de Périgueux et autres qui ont pendant leur vie doté de leurs bienz l'hospital Sainte-Marthe de ladite ville*» ne fait pas double emploi avec le précédent bien que leurs données concordent exactement. En effet celui-là laisse des blancs importants entre les

diverses mentions afin de pouvoir tenir compte des remboursements éventuels, des placements successifs, du nom des héritiers débiteurs etc... L'autre se contente de donner les noms et les sommes ; je verrais dans celle-ci la liste qui devait être lue à chaque assemblée pour promouvoir la générosité des présents.

Cette idée porta-t-elle les fruits attendus ? Il est permis d'en douter. Sur les dix-huit personnes qui firent une donation de leur vivant et parmi lesquelles on compte deux chanoines, trois bourgeois et marchands, onze magistrats divers, un avocat et le procureur des chapitres, onze furent inscrits en 1586, cinq en 1587, puis un en 1589 et un en 1590. Les sommes allaient de six cents livres données par un chanoine à une offrande de dix livres en passant par une de deux cents livres, six de cent livres, une de soixante, une de cinquante et sept de trente.

Un économiste pourrait poursuivre l'analyse en ce qui concerne les autres articles, surtout les legs et leur placement à intérêts. Ces articles indiquent parfois la profession d'un personnage, le nom de sa maison comme celle dite «*la son de france*» dans la rue Taillefer, l'emplacement de certaines demeures «*dans la cartière de la Limogeanne*» ou «*dans la cartière de Rue-Neuve*» ou encore «*aux fauxbourgs de Tournepiche*», les confrères et les voisins. Certains motifs d'emprunt ou de donation sont spécifiés : «*un anonyme*», une décision de justice ou, plus intéressant, «*la dotation du collègue*».

Les sorties

Si les comptes sont assez détaillés en ce qui concerne les entrées, il est absolument muet sur le chapitre des dépenses. De cette époque il reste uniquement trois demi-feuillets séparés contenant des suppliques de miséreux qui furent mises sous les yeux des définiteurs. L'une émanait d'un provençal chassé de chez lui par la guerre et retenu à Périgueux par une maladie de son épouse. Son billet, adressé aux consuls, est ainsi annoté par l'un d'eux : «*le 25 aoust 1591 est enjoint au receveur et encore au syndic verser chaque semaine cinq sols jusqu'à ce que sa femme soit guérie*». Les deux autres sont adressées directement, l'une aux définiteurs, l'autre (ce qui revient au même) aux «*surintendants*» de l'hôpital. Une veuve, ayant cinq enfants, dont quatre à charge, suppliait qu'on l'aidât. Une autre veuve, mère d'un enfant unique, demandait que leur fût continuée l'allocation hebdomadaire de cinq sols accordée auparavant à leur mari et père⁽¹²⁾.

Les comptes

Une page du cahier renferme des formules de reddition de comptes par les syndics : d'abord un exemple de certificat des auditeurs aux comptes ; puis une formule de décharge de l'administration

12. A.D. 24 ; 94 H 25.

du revenu, deux documents dont la rédaction et la tenue à jour avaient été prévues par les ordonnances. Mais le seul renseignement que nous pouvons avoir sur une balance annuelle se trouve dans une petite note en bas d'une page:

«*Recepte de l'an 1591 xiiij cc lxx #. xs. viij d. tournois*»

Quelques événements

Il ne saurait être question de relever ici les noms de tous les donateurs et le montant de leur don. Mais il faut faire une exception pour le testament de Catherine Bouchier. Cette dame était la fille de Clémence Charpentier qui lui avait légué un pré à la Croix-Ferrade. Elle était aussi la parente de Pierre Noalis (Noualie), bourgeois, sans doute celui que nous avons vu siéger dans le bureau de l'hôpital en 1572. Le 29 décembre 1567, elle légua une rente de vingt-cinq sols tournois à cet établissement en spécifiant toutefois expressément «*lorsqu'il sera dressé*»⁽¹³⁾.

Les huguenots s'emparèrent de la ville de Périgueux le 6 août 1575 et s'y maintinrent jusqu'au 26 juillet 1581, date à laquelle les catholiques les en chassèrent. Durant ces six années ils y commirent des déprédations. Comme les hôpitaux étaient de fondation religieuse ils «*ruynarent et demolirent de fons en comble...les esglises et hospitaux estant autour de ladite ville...*»⁽¹⁴⁾.

Rien ne prouve que l'hôpital Sainte-Marthe ait eu lui-même à subir un quelconque dommage ; ne fallut-il pas s'occuper des miséreux durant cette période? Il n'en fut pas de même pour les hôpitaux qui lui avaient été annexés. Il fallut au moins restaurer, avant de les accroître, les possessions de l'hôpital. C'est à quoi voulut s'employer un périgourdin : «*ladite année (c'est-à-dire 1584) messire jean de Lacullie de Montanceix fit donation aux pauvres du clos et jardin et maison qui est iouxant le cimetièrre de la Cité pour en faire un hôpital qui a esté toujours appelé l'hôpital de Laccullie*»⁽¹⁵⁾.

Le chanoine Pierre Brunet, fondateur de 1339, avait prévu la présence d'une femme apte à donner des soins aux malades et à veiller sur la préparation et la distribution des aliments ainsi que sur les autres nécessités de la maison. De ces «*ménagères*» successives un seul nom nous est connu, celui d'une certaine dame Devine qui vécut au début du XVII^e siècle et disparut avant 1642.

13. A.D. 24 ; 94 H 14 ; Extrait du testament de Catherine Bouchier reçu Picon, notaire royal ; minute inconnue.

14. J. Roux, *op. cit.*, p. 160, n° 606.

15. A.D. 24 ; M. Hardy, *op. cit.* ; BB 17.

Conclusion

Pendant un siècle environ l'hôpital de Sainte-Marthe bénéficia à la fois de revenus centralisés et d'administrateurs responsables et résolus qui s'essayèrent à mettre sur pied une gestion de plus en plus affinée de cet établissement. Il était pourtant souhaitable que les miséreux et les malades soient accueillis sur place non plus par une seule personne sujette à changement mais par une institution durable. C'est ce qui devait se réaliser avec les religieuses qui prendraient le nom de l'hôpital, berceau de leur institut.

(A suivre)

L.G.

Extrait du testament de Catherine Bouchier, veuve de Pierre Noalis.

Testaments et pratiques funéraires en Sarladais du XV^e au XVIII^e siècle

par Louis-François GIBERT

Pour bien des gens, de nos jours, la mort est environnée d'une sorte de tabou. On en parle le moins possible, on tient les mourants à l'écart. Hier, on vivait dans sa familiarité. C'était un événement banal, attendu, vécu au quotidien par tous.

Si nous choisissons d'étudier le phénomène de la mort en Sarladais, c'est en raison de la documentation que nous avons eu l'occasion de rencontrer. En d'autres lieux, avec des nuances, on pourrait faire, sans doute, des constatations voisines. A la période choisie correspond une documentation relativement abondante, qui permet aussi, sur près de quatre siècles, de constater des évolutions. Nous nous arrêtons à la fin du XVIII^e siècle car ce moment connaît l'affaiblissement, et parfois la disparition, de certaines institutions et de certaines pratiques, par exemple, les chapellenies et l'inhumation dans les églises.

Le document de base pour cette étude est bien sûr le testament. Le testament est «l'instrument miroir» par lequel se révèle comment on espère *bien passer de ce monde à l'autre*. Nous allons successivement considérer que :

1- le testament est un acte de nature particulière, intermédiaire entre l'acte laïc et l'acte religieux ;

2- il essaie de régler au mieux les affaires temporelles en vue d'assurer la continuité de la famille ;

3- il précise les conditions de la sépulture ;

4- il est, au moins pour les catholiques, un moyen de s'assurer les prières des vivants¹. Ce dernier point est à l'origine de plusieurs importantes institutions.

-1- Le testament, acte intermédiaire entre l'acte civil et l'acte religieux.

Dans les pays de droit écrit, au sud de la Loire, on a toujours connu trois catégories de testaments :

- Le testament olographe, écrit en entier de la main du testateur. Il est très rare dans notre période ou du moins, inexistant dans notre documentation.

- Le testament nuncupatif (de *nuncupare* : nommer) ou public, rédigé par le notaire sous la dictée du testateur. Il requiert sept témoins.

- Le testament mystique ou secret. Il est écrit par le testateur ou par une personne de confiance, puis scellé. Le notaire intervient en dressant un acte de suscription au verso du document, avec encore sept témoins, donnant au testament son caractère authentique. Cette forme n'est possible que pour des testateurs sachant lire.

Les règles strictes comme le nombre de témoins ont pour objet de garantir d'éventuelles falsifications. Lors de l'ouverture, après la mort du testateur, les témoins survivants sont appelés à reconnaître le document.

Ces règles sont allégées dans certains cas particuliers :

- Le testament militaire, sur le théâtre des opérations, où le notaire peut se contenter de deux témoins.

- Le testament en temps de peste où il peut suffire de deux notaires et de deux témoins ou encore un notaire, un prêtre chargé d'administrer les derniers sacrements et deux témoins.

Un notaire au moins intervient donc dans tous les cas. Les notaires sont des officiers publics dont l'office a été réglementé par Saint Louis. Au XV^e siècle, ce sont souvent des prêtres. On trouve à Domme, par exemple, un certain Martial de Gordo (Gourdon), prêtre, curé de Besse puis de Lavaur, et notaire. Il figure en 1468 comme syndic des manants et habitants du Mont-de-Domme. Il est, en 1480 *assensador* des cens et rentes dus au roi à Domme et Domme-Vieille². Le 12 septembre 1485, il recueille avec maître Guillaume Vallete, aussi

1. Cf François Lebrun, *Histoire de la vie privée. Les réformes, dévotions communautaires et piété personnelle*, t.III, p.97, Seuil, 1906.

2. Arch. départ. de la Dordogne, 22J113, fol. 151 (1480), 155 (1473 vieux style). Un registre de Martial de Gordo notaire, figure sous la cote 3E1999.

prêtre, l'acte de fondation de trois chapellenies à Domme par Bertrand de Rouffignac, évêque de Sarlat, acte qui a un caractère testamentaire³.

L'ordonnance de Blois de François I^{er} en 1539 fixe des règles pour la rédaction des actes notariés, qui doivent porter la qualité et la «demeurance» des parties, le lieu, la date et l'heure (avant ou après midi) de réception.

On distingue alors les notaires qui rédigent les actes et les tabellions qui grossoyent et expédient. En 1597, Henri IV réunit les offices de notaires et de tabellions. C'est pourquoi, à cette époque, se trouve souvent exprimée la double qualité de «notaire et tabellion royal».

A toutes les époques considérées, en raison du danger de mort, le testament est parfois reçu par un prêtre, curé ou vicaire. Il doit alors être remis à un notaire qui l'intègre en ses minutes et lui donne la suite convenable.

Lieu et moment du testament.

Dans le cas le plus général, le testateur est malade, *jacens in grabato, in lecto*, dans son lit malade... Le notaire se rend à son chevet, note son état et constate (mention obligatoire) qu'il est «sain d'esprit, en son bon sens et entendement».

Exemples :

Au XV^e siècle.

«A Sarlat, dans la maison d'Etienne Boyer, *civis* de Sarlat, le 22 juillet 1456, *honestamulier* Bertrande Las Estras *relictam* de Pierre Boyer, par la grâce de Dieu, malade de son corps, mais saine d'esprit, a rendu (*redidit*) son testament comme suit...⁴»

«Le 10 septembre 1494, au bourg de Meyrals, vénérable homme dom Jean Lachastre, prêtre, habitant le lieu de Meyrals, sain d'esprit, dans son bon entendement et mémoire, mais malade, teste...⁵»

Au XVI^e siècle.

«Le pénultième jour de juillet 1520, au mas de Finissac, paroisse de Castels et maison où habite Pierre Trasmon, *honestamulier* Maria Lachastra, femme d'Adémar Trasmon, fils de Pierre, dans un lit malade de son corps mais saine d'esprit *et bene loquens*, teste...⁶»

3. Arch. de Puymartin, série Rouffignac.

4. Arch. départ. de la Dordogne, 3E12080, fol. LVII v^o, Plamon notaire à Sarlat.

5. Arch. départ. de la Dordogne, 3E1981, fol. 119, La Borie notaire à Saint-Cyprien.

6. Arch. départ. de la Dordogne, 3E1984, fol. 145 v^o, Pechari, notaire à Saint-Cyprien.

«Le 14 octobre 1549, à Saint-Cyprien, maison d'Estienne Rougier, ledit Estienne, étant en son lit pour grand'maladie de son corps, en bon entendement et mémoire comme il a dit mercy dieu auquel rend grâce...⁷»

Au XVII^e siècle.

«Le pénultième jour de décembre 1612, à Rocamadour, messire Charles de Belcastel, seigneur de Campagnac (lès Quercy) et autres places, lequel étant venu en cette ville de Rocamadour faire ses dévotions, étant devenu malade de quelque infirmité corporelle, toutefois étant en son bon sens, mémoire, entendement et bien parlant...⁸»

Au XVIII^e siècle.

Testament mystique de Marie de Sauret du 3 novembre 1744 (elle décède le 8 novembre, à l'âge de vingt-deux ans).

«Je, Marie de Sauret, dame de Brons, épouse de messire Antoine de Brons, seigneur de la Romière, habitante de la ville de Sarlat, étant atteinte d'une maladie de laquelle je doute mourir, étant néanmoins en bon sens, vue, ouïe, connaissance, mémoire et entendement... écrit à la prière de la testatrice par Maraval, curé de Saint-Cybranet. Suscription à Daglan, dans la maison d'Antoine de Brons par Agrafeil, Notaire⁹.

Dans un petit nombre de cas, le testateur est «en bonne santé». L'acte est alors souvent passé chez le notaire. Le pourquoi du testament est parfois exprimé.

Au XV^e siècle.

«Le 22 février 1493 (1494, nouveau style), à Saint-Cyprien, *in operatorio meo* (en mon étude), *providus vir* Guillaume Pastorel, habitant du lieu de Campagne, sain d'esprit et de corps, teste...¹⁰

Au XVI^e siècle.

«Le 12 août 1522, à Marminhac, dans la maison de dom Arnald

7. Arch. départ. de la Dordogne, 3E1986, VI, XX, II v^o (122) Brellhetons notaire à Saint-Cyprien.

8. Arch. départ. de la Dordogne, 2E1802/38.

9. Arch. départ. de la Dordogne, 3E17795, Agrafeil notaire à Daglan.

10. Arch. départ. de la Dordogne, 3E1981, fol. 65 v^o, Laborie notaire à Saint-Cyprien.

de Carboles, noble Antoine de Brons, *armiger* (écuyer), habitant du repaire de la Cluzela (même paroisse), *volens ad bellum ire, timens mori...*¹¹

Au XVII^e siècle.

«A Sarlat, le 18 mai 1602, avant midi, messire Pierre de Lannois, prêtre, habitant Sarlat, en bonne santé et dispos de sa personne, ayant dévotion d'aller, avec l'ayde de Dieu en pèlerinage visiter l'église de Notre Dame de Monsarat, teste...¹²

«A Domme, le 8 octobre 1627, dans la maison du sieur de Mongrieu, Arnaud Gourdon, son parent, désirant aller par le pays chercher fortune, craignant la mort avant le départ de la présente ville...¹³

Autres motifs relevés : «se voyant tombé(e) en vieillesse», «grévé(e) de vieillesse», «partant pour le service du Roi».

«Le 21 mai 1614, à Sarlat, maître Jehan Formigier, escolier, allant en la ville de Bordeaux pour suyvre ses estudes, considérant la fragilité de ce monde...¹⁴

Au XVIII^e siècle, se trouvent semblables motifs.

Les modalités du testament sont bouleversées en période de peste. Le notaire, les témoins craignent l'épidémie. Des règles strictes sont édictées dans les villes pour isoler les pestiférés. C'est souvent dans la campagne que les notaires rencontrent les testateurs.

En 1523, par exemple, le 25 avril, Helias Gondou, alias Litou, et sa femme, Stephana Stenova, malades de la peste, dictent séparément leur testament au notaire Pechaut, au bord d'un champ, au territoire appelé le Casal, paroisse de Saint-Cyprien¹⁵.

Quarante ans après, c'est aussi dans un champ, au village de la Martelie, paroisse de Saint-André d'Allas, à un jet d'arbalète environ du village, que Jehan Lafargue dit Jehan-Petit, fait donation à cause de mort à ses neveux, en raison de la peste qui sévit à la Martelie et dont il est lui-même infecté¹⁶.

De nombreuses procédures sont décrites par les notaires de Sarlat lors de l'épidémie de peste de 1630-1632. Notaires et témoins se tiennent à distance. Lorsque le testateur est encore dans la ville, c'est

11. Arch. départ. de la Dordogne, 2E248/10.

12. Arch. départ. de la Dordogne, 3E35437. Rey notaire à Sarlat. Montserrat, Espagne, pèlerinage de la Vierge noire en Catalogne, à sept lieues de Barcelone.

13. Arch. départ. de la Dordogne, 3E5731, fol. 379 v^o. Cleyrac notaire à Domme.

14. Arch. départ. de la Dordogne, 3E15443. Rey notaire à Sarlat.

15. Arch. départ. de la Dordogne, 3E1980, fascicule VIII, fol. 60 et 62, Mémoire de la Dordogne n^o 6.

16. Arch. départ. de la Dordogne, 3E1993, fol. 34, Lancepleins notaire à Saint-Cyprien.

du seuil de la maison, d'une galerie, du haut d'un escalier que le testateur s'exprime :

«Le 5 octobre 1632, dans la ville de Sarlat, Marguerite Lagrange étant dans une maison dans le quartier de la Rhûe, affligée de la maladie contagieuse, étant sortie sur l'entrée de ladite maison, nous étant approchés de dix pas de ladite porte...»

«Le 9 octobre 1632, devant la maison du seigneur de Labatut et dans la rue qui est entre ladite maison et la maison de M^e Jehan Vaquier, procureur, nous étant sur la porte d'un ayrial qui advise une fenêtre, s'est comparu à ladite fenêtre Pierre Dartigole, marchand boutonier...»

«Le 11 octobre 1632, dans la ville de Sarlat, avant midi, Jehanne de Vins dite Johanou, étant sur l'entrée de sa maison de la rue du Figuier, indisposée et affligée, à ce qu'elle présuppose de la maladie contagieuse...¹⁷»

Les règlements prescrivent que les pestiférés s'éloignent de la ville.

«Le 18 septembre 1632, Vincent Pigier nous a dit que Catherine Vilatte est infectée par la contagion et logée au lieu destiné pour les pestiférés, hors la présente ville. Nous sommes transportés au tènement de la Trappe, dans une terre appartenant au sieur Veyssière avocat. Ledit Pigier a appelé et Catherine Vilatte serait sortie sur la porte de la hutte où elle est logée...» (ces huttes sont des cabanes de pierre sèche).

«Le 1^{er} octobre 1632, Jehan Malvy, marchand fourbisseur, nous a dit que Françoise de Malvy, sa soeur, chambrière d'Antoine Geraud, maître tailleur, et Clémence Goudin, conjoints, est retirée avec eux dans une vigne appartenant à Jacques Chavarache, cordonnier, à Pechauriol, paroisse de Temniac, à cause de l'infection qui est dans leur maison depuis quinze jours. Ladite Françoise demandant à disposer, il nous a prié de nous transporter à Pechauriol. Nous avons là, rencontré Pierre Picaudier, marchand boutonier, Jehan Larue, hôte, Jehan Borregou faure, Raymond Chanet et Geraud Rivaud laboureurs habitant le bourg de Temniac. Nous avons approché environ vingt à trente pas d'un ayrial de maison dans lequel ladite de Malvy est logée. Ayant pris le vent de notre côté, l'aurions appelée à haute voix. Sur quoi, ladite Françoise de Malvy serait sortie sur la porte dudit ayrial de maison...¹⁸

Invocations, recommandations, le patron.

C'est dans le préambule du testament que se marque particulièrement le caractère religieux de l'acte. Avec sans doute une influence

17. Arch. départ. de la Dordogne, 3E15422, Daussel notaire à Sarlat.

18. Arch. départ. de la Dordogne, 3E15455, Rey notaire à Sarlat. Hôte : aubergiste ; Faure : Forgeron ; Ayrial de maison : maison en ruines.

des notaires et de leur personnalité, on trouve dans ces préambules des invocations et des recommandations. Les invocations vont à Dieu le père, au Christ, à la sainte Trinité. Les testateurs recommandent leur âme aux mêmes, à la bienheureuse vierge Marie, aux apôtres Pierre et Paul, aux archanges Michel et Gabriel, à leur saint patron, à des saints, parfois spécifiés, parfois évoqués de façon globale.

On peut noter une évolution dans ce dispositif qui part de formules relativement simples au XV^e, formules qui s'épanouissent au XVI^e et au début du XVII^e siècles, puis se simplifient de nouveau pour presque disparaître au cours du XVIII^e siècle.

Nous noterons également l'évolution de la notion de patron. Jusqu'au XVII^e siècle, le patron de la personne est celui de sa paroisse d'origine. Puis, sous l'influence du Concile de Trente, le saint patron devient, vers 1650, celui dont le testateur porte le nom de baptême. Au cours du XVII^e siècle, on trouve aussi désigné comme patron, celui de sa confrérie. Dans le cas des protestants, invocations et recommandations sont bien évidemment simplifiées.

Exemples :

Au XV^e siècle.

Le testament d'Antoine Laurelha senior, du 9 février 1495 (1496 nouveau style) est surmonté d'une croix. Il débute par l'invocation «au nom de la sainte Trinité» puis viennent la date et le lieu, le village appelé *lo mas*, paroisse de Carves, dans la chambre dudit Antoine, sain d'esprit... Puis il débute son testament «en se munissant du signe de la croix disant *in nomine patris... amen*. En premier lieu, il donne son corps et son âme à Dieu, tout puissant créateur ; il se recommande à la bienheureuse Marie *genitrix*, aux bienheureux apôtres Pierre et Paul, à saint Martin, évêque, son saint patron (celui de l'église de Carves) et à tout le collège des saints et saintes de Paradis...¹⁹

Au XVI^e siècle.

«Le cinq novembre 1552, dans la maison d'honeste femme Jehane Labesse, veuve de Guillaume Gaulssen, quand vivait mazelier (boucher) et hoste (aubergiste) de Saint-Cyprien, après s'être munie du signe de la croix, disant *in nomine... amen*, elle recommande son âme et son corps à dieu le père omnipotent, créateur de toutes choses, au Christ, à la benoîte, sacrée et glorieuse vierge Marie, sa mère, à messieurs saints Pierre et Paul, apôtres, à saint Michel et Gabriel,

19. Arch. Esclater de la Rode, registre coté B fol. 40 v^o à 42. Pierre Chapoul prêtre et notaire.

archanges, à saint Cyprien, son patron et chef d'église, à saint Colas, sainte Sabine, sainte Séraphine et généralement à tous les saints et saintes de la cour céleste du royaume de Paradis...²⁰

Au XVII^e siècle.

«Le 4 février 1655, François Grezis, sieur des Pradals, habitant la ville de Domme, en parfaite santé, mais incertain de l'heure de sa mort, teste et fait ses dévotions, particulièrement à saint François, son patron...» «Le 19 juin 1667, à Sarlat, Monde Dayré, veuve de feu Antoine Rey... lègue à la confrérie de sainte Anne, sa patronne...²¹

Au XVIII^e siècle.

Les formules de recommandation sont souvent réduites à leur plus simple expression comme «après avoir recommandé mon âme à Dieu».

«Le 14 avril 1741, à Daglan, testament mystique de Joseph-François de Brons : «Etant bien convaincu de la certitude de la mort, après avoir invoqué le secours du Ciel et recommandé mon âme à Dieu, je déclare...²²

Cas du testament du protestant.

Ces testaments ne contiennent ni signe de croix, ni recommandations à la Vierge ou aux saints, ce qui permet de les reconnaître, même si la religion du testateur n'est pas indiquée.

«A Berbiguières, le 7 novembre 1616, maître Jehan Gaubert, notaire royal, habitant du lieu de Siorac... a invoqué le nom du Seigneur dieu tout puissant, le suppliant, les jointes mains, lui vouloir pardonner toutes ses fautes et péchés qu'il a commis contre sa divine majesté, et en faveur notre seigneur Jésus Christ...²³

«Le 3 avril 1635, dans le bourg de Berbiguières, M.M^r Jehan Lafon, ministre de la parole de Dieu, habitant de Glenat, en Auvergne, diocèse de Saint-Flour, veut tester. Il rend grâce à Dieu le père tout puissant, le priant recevoir son âme en la compagnie des bienheureux...²⁴

-2- Régler au mieux les affaires temporelles.

C'est l'objectif le plus constant en vue d'assurer la continuité et

20. Arch. départ. de la Dordogne, 3E1990, fol. 183 v°. De Ortis notaire à Saint-Cyprien.
21. Arch. départ. de la Dordogne, 3E1999, Foliolau notaire à Domme ; 3E15479, Lagrange notaire à Sarlat.
22. Arch. départ. de la Dordogne, 3E17793, Agrafeil notaire à Daglan.
23. Arch. Esclater de la Rode, registre coté H fol. 237, dit 226, Latreille notaire à Berbiguières.
24. *ibidem*, registre coté L fol. 82 dit 619. Glenat, Cantal, Ardt Aurillac, Canton de Laroquebrou.

l'avenir de la famille. Il est explicité par un certain nombre de formules utilisées par les notaires, très simplement au XV^e siècle :

«Le 22 juillet 1455, Bertrande Las Estras, voulant, *ut dixit*, disposer de ses biens et choses...»²⁵

Par la suite, on trouve à peu près les formules suivantes :

«considérant être mortel (ou la fragilité de ce monde), que rien n'est plus certain que la mort et plus incertain que l'heure d'icelle...»

«considérant que, si je venais à décéder sans avoir disposé du peu de biens que Dieu m'a donné en ce monde, il pourrait, pour raison d'icieux, y avoir procès (question ou débat) entre mes héritiers...» avec de nombreuses variantes.

Le péché social est bien de mourir *intestat* !

Dans les pays de droit écrit, le testament doit désigner un héritier ou légataire universel et il peut se réduire à cela. Il peut comporter un certain nombre de legs particuliers que nous subdiviserons en legs pieux ou charitables et legs particuliers à des ayants droit.

Legs pieux et charitables

Au XV^e et au XVI^e siècles, de nombreux legs pieux représentent une participation du testateur à la vie de la paroisse. On trouve des legs pour la réparation ou l'entretien de l'église, pour l'entretien des luminaires, pour des quêtes ou fondations paroissiales.

Exemples :

Au XV^e siècle.

«Le 30 décembre 1494, Alpaïs de Gas, veuve d'Hugon de Pecharii de Saint-Cyprien, lègue au monastère de ce lieu une *cappa* (châpe), valant 30 sous, à l'église, un quarton de froment pour la *rota* de la Sainte Vierge (roue de chandelles), deux livres pour le luminaire qui est devant l'autel, quatre quartons de froment pour faire la charité dans l'octave de sa sépulture»²⁶.

Au XVI^e siècle.

Le 1^{er} mars 1542, Jehan Buissières, du pech Andrieu (Saint-Cyprien), lègue à la quête qui se fait tous les dimanches au monastère de Saint-Cyprien, pour les âmes du Purgatoire, un demi-quarton de froment mesure de Sarlat, et un autre demi-quarton de froment à la quête du luminaire de Notre-Dame»²⁷.

25. Arch. départ. de la Dordogne, 3E12030, fol. LVII v^o, Plamon notaire à Sarlat.

26. Arch. départ. de la Dordogne, 3E1981, fol. 154, La Boüe notaire à Saint-Cyprien.

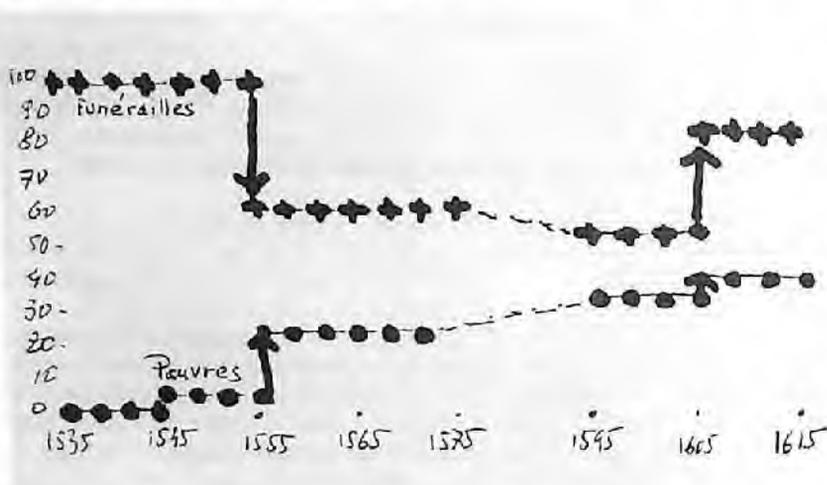
27. Arch. départ. de la Dordogne, 3E1984, fol. 22, Salvandy notaire à Saint-Cyprien.

Ces «questes» sont parfois désignées par «bacin» ou «coupe». Au XVII^e siècle, on parle de «plat».

Malgré le legs de charité de la part d'Alpaïs de Gas, cité plus haut, il faut constater que les dons aux pauvres sont assez rares chez les catholiques avant le développement de la religion réformée vers le milieu du XVI^e siècle. Les protestants refusent certaines dépenses ordonnées par les catholiques dans leurs testaments.

«Le 10 février 1564 (1565, nouveau style), Geraud dit Gyrou Chapaud, mercier de Saint-Cyprien, le notaire Breilhetons demandant s'il veut donner aux coupes de l'église ou à l'hôpital, «a dit qu'il ne veut rien donner aux dites coupes ni aux gens d'église...²⁸»

Les protestants, dans les legs particuliers, privilégient l'aumône aux pauvres et cette tendance finit par obtenir l'adhésion des catholiques. Nos propres observations trouvent une confirmation dans une étude de Marc Vénard sur la paroisse de Courthezon dans le diocèse d'Avignon au cours du XVI^e siècle²⁹.



D'après Marc Vénard, les testaments de Courthezon.

Au départ, la totalité des testateurs prévoit les rites de leurs obsèques. Pratiquement aucun ne se soucie des pauvres.

Après les prêches protestants (1545-1555), les dépenses prévues pour les funérailles diminuent les aumônes aux pauvres atteignent 25 %.

A la fin du siècle, on assiste à une remontée spectaculaire du catholicisme. Les dépenses consacrées aux funérailles augmentent de nouveau. Mais les dons aux pauvres augmentent aussi, jusqu'à 40 % des dispositions.

28. Arch. départ. de la Dordogne, 3E1986, fol. VII, XX, V^v (165 Va), Breilhetons notaire à Saint-Cyprien. Rappelons que l'année ne commence au premier janvier 1566.

29. Marc Vénard, Courthezon, carême 1544, *Deux mille ans de Christianisme*, T. V, p. 137, Paris 1976.

C'est ainsi qu'en juillet 1572, on voit par exemple un catholique, Estienne dit Theveny Boyssel, du village de la Boissière, paroisse de Castels, léguer deux sous six deniers à la coupe du Purgatoire qui se lève ordinairement en l'église de Castels, mais aussi autres deux sous six deniers aux pauvres de Dieu³⁰.

Au XVII^e siècle.

«Jean Vieussans, marchand de Domme, testant le 21 janvier 1684, lègue trente livres pour la réparation de l'église paroissiale, une rente perpétuelle de trente sols à l'église des Augustins et six livres aux pauvres.»

«Jean Cluzel qui teste à la Croix du Peyruzel (Daglan), le 29 septembre 1669, lègue aux pauvres deux quarts de bled à convertir en pain et deux autres quarts au bout de l'an. Peut-être est-il protestant³¹ ?

Au XVIII^e siècle.

«Dans le testament de Marie de Sauret, dame de Brons, déjà cité, elle lègue aux dames de la charité de la ville de Sarlat, cent livres pour être distribuées aux pauvres qu'elles trouveront à propos et la même chose aux dames de la charité de la paroisse de Daglan³².

«En juillet 1762, Annet Souc de Plancher, seigneur de Berbiguières, mais qui habite Périgueux, place de la Clautre, lègue quatre mille livres pour séparer, dans les prisons de Périgueux, les prisonniers hommes des femmes, pour la réparation des cachots et le soulagement des prisonniers, et encore quatre mille livres à l'hôpital général de Périgueux pour y construire logements et chambres propres à loger des personnes folles et à les nourrir³³.»

Legs particuliers des ayants droit.

Combinés avec la nomination de l'héritier universel, les legs particuliers font partie de la stratégie destinée à assurer l'avenir et la continuité de la famille. Ces legs particuliers peuvent être des compléments d'actes antérieurs ou des substituts. Ils peuvent, par exemple, compléter un contrat de mariage passé ou prévoir la dotation d'un enfant non encore marié.

Dans les pays de droit écrit, les droits des enfants s'inscrivent dans le cadre de «la légitime». Cette légitime est du tiers de la succes-

30. Arch. départ. de la Dordogne, 3E1985, 5 juillet 1572, Lavergne Notaire à Saint-Cyprien.

31. Arch. départ. de la Dordogne, 3E10147, fol. 218, Agat notaire à Daglan.

32. Arch. départ. de la Dordogne, 3E17795, Agrateil notaire à Daglan.

33. Arch. départ. de la Dordogne, 3E392, Lavergne notaire à Périgueux, 17 juillet 1762.

sion s'il y a quatre enfants ou moins. Dans ce cas, le testateur peut librement disposer des deux tiers. S'il y a plus de quatre enfants, la légitime et la libre disposition sont chacune de la moitié de la succession.

Lorsqu'un enfant se marie, on essaie bien souvent de le «remplir de ses droits». Dans le testament du père ou de la mère, les dotations antérieures sont la plupart du temps confirmées, avec un léger supplément pour que l'enfant n'ait plus rien à réclamer.

La partie du testament qui aborde les legs particuliers commence par l'énumération des ayants droit : «de son mariage avec N., le testateur a eu cinq enfants et trois filles encore en vie...» La clause de style, pour un enfant, fille ou garçon déjà doté est : «X a déjà été marié avec Y et a reçu, dans son contrat, une constitution bonne et suffisante. Je lui donne en outre (une somme symbolique, par exemple, cinq sols) et j'en fait mon héritier particulier afin qu'il n'ait plus rien à réclamer.» J'ai même eu l'occasion de trouver, à deux reprises, au XVII^e siècle, dans des actes du notaire Henri Bausse de Berbiguières, pour des filles et même un fils déjà doté, la formule «je lui lègue en outre cinq sols et un pot d'eau³⁴.»

Testaments de prêtres.

Dans un esprit voisin, je rapporterai les clauses testamentaires de trois prêtres. En 1499, deux prêtres de Berbiguières, Pierre del Combel et Jacques de Fonte testent à Belvès. Ils lèguent respectivement quinze sous et cinq sous à l'évêque de Sarlat et deux sous chacun à l'archiprêtre de Paleyrac.

En 1494, Jean Lachastre, prêtre de Meyrals lègue deux sous six deniers au révérend *in Christo*, évêque de Sarlat et deux sous à l'archiprêtre de Saint-André et rien d'autre³⁵.

Il faut insister sur ce «rien d'autre», pour comprendre l'esprit de ces legs.

Le conjoint survivant.

Au XV^e siècle, certains testateurs vont jusqu'à organiser les funérailles de leur épouse. Ils prévoient souvent de lui laisser l'usufruit de tout ou partie des biens et le gouvernement de la maison : *sit domina!* En cas d'incompatibilité ou de mésentente entre la veuve et les héritiers, le testateur prévoit parfois une pension annuelle en nature.

Dans son testament du 11 juin 1545, Pierre Guitard vieux, habitant de Cladech «veut qu'Antonia Griffolhia sa femme soit dame maî-

34. Arch. départ. de la Dordogne, 3E10635, le 18 mai 1654 ; 3E10636, 10 août 1665, Bausse notaire à Berbiguières.

35. Arch. Esclafar de la Rode, reg. coté C fol. 53 ; Arch. départ. de la Dordogne, 3E1981, cf. note 5.

tresse, usufruitaresse, entretenant maison et enfants, vivant viduellement selon la faculté des biens. Si elle ne peut demeurer avec ses hoirs, il lui donne sa vie durant, et vivant viduellement, par an : deux charges de bled, moitié froment moitié seigle (environ 320 litres de grains), une barrique de vin bon et marchand (220 litres), 30 sous pour un porc, 15 livres (poids) d'huile de noix, une chambre dans la maison, un jardin joignant, et un quarton de chanvre de leur canabal³⁵.»

Quand les enfants sont jeunes, le conjoint est souvent fait héritier universel «à charge de rendre» à tel enfant désigné ou à tel enfant qu'il désignera. Nous avons pris là un exemple de testateur masculin, ce qui est le cas le plus fréquent. Le symétrique existe aussi quand le mari de la testatrice est «entré gendre» et que la femme est titulaire de l'essentiel des biens.

Héritiers universels.

Le droit d'aînesse n'existe pas en théorie dans les pays de droit écrit mais l'évolution du contexte économique a conduit à lui trouver des substituts.

Au XV^e et partie du XVI^e siècle, dans les périodes de repeuplement consécutives à la guerre de Cent Ans, les surfaces dévolues à une famille pouvaient suffire largement à en nourrir plusieurs. Dans les testaments de cette époque, il n'est pas rare que tous les fils ou plusieurs des fils soient nommés conjointement héritiers universels, c'est-à-dire se partagent en parts à peu près égales, tout ce qui n'a pas fait l'objet de legs particuliers. Au bout d'un certain temps, on constate cependant, une certaine atomisation des héritages.

Dans un terrier de 1625 du seigneur-prieur de Bouzic³⁶, on constate qu'un pré, situé à la limite des paroisses de Bouzic et de Daglan, encore appelé de nos jours «pré de la Gorce» a une surface totale de quatre hectares. En 1625, ce pré est divisé entre dix personnes portant toutes le nom de Maleville. Neuf habitent le village de la Gorce, paroisse de Cénac, le dixième, la paroisse de Saint-Martial (de Nabirat). En fonction des surfaces possédées par chacun, on peut déduire que la totalité du pré a d'abord été divisée en quatre parts égales. Latgié Maleville possède un hectare et représente l'un des premiers héritiers. Guillaume et Jean Maleville possèdent chacun un demi hectare. Ils ont partagé une part primitive en deux. Raymond, Bertrand et Guillaume qui possèdent chacun un tiers d'hectare ont partagé une autre part en trois. Enfin, la dernière part a été partagée en quatre entre Durand, Thony, Lenotte Maleville de la Gorce et Jacques Maleville de Saint-Martial. Dans ce cas, il est aisé de dresser une généalogie par les

36. Arch. privées, Le test du prieuré, *Bull. de la société des Amis de Sarlat* n° 18, 3e trimestre 1984.

surfaces possédées. Ce partage est net en raison de la valeur des prairies dans une région où elles sont assez rares.

On ne peut aller beaucoup plus loin dans le partage. L'institution d'héritier universel est un moyen de transmettre à celui ou celle que l'on croit capable, l'essentiel de la succession. Chez les roturiers, l'héritier universel n'est pas forcément l'aîné. Ce n'est pas forcément un garçon.

-3- Le testament précise les conditions de la sépulture.

Les conditions concernent essentiellement le lieu de la sépulture et les cérémonies liées à l'inhumation lieu de la sépulture. A l'origine, église et cimetière sont étroitement liés. Si l'église n'est pas bâtie sur le tombeau de son patron, elle contient ses reliques. La population des vivants et des défunts est assemblée autour de son «chef d'église».

Le chœur de l'église ou sanctuaire est en principe réservé à l'inhumation du curé, du fondateur de l'église, du seigneur haut justicier. Le reste de l'église, nef, chapelles et le cimetière qui entoure généralement l'édifice de l'église paroissiale servent de sépulture aux paroissiens. Les autres enceintes de «terre sainte», les couvents, leurs églises (aujourd'hui chapelles), les terrains qu'ils enclosent, voire leurs jardins potagers sont des endroits également recherchés pour y être enterrés.

Exemples :

Au XV^e siècle.

Notons d'abord cette sépulture demandée par le testament de 1488 de *providus vir* Antoine Lando du mas de la Carriera, paroisse de Mouzens. Il veut être enterré *in magno tumulo dicti mansi* qui se trouve dans le cimetière de l'église paroissiale de Mouzens³⁷. S'agit-il d'un tombeau collectif ou Lando, appartient-il à la famille qui a fondé le mas?

Par son testament du 31 août 1458, noble femme Bertrande de Torondo, veuve d'Adémar Vacari demande à être inhumée dans le tombeau de sa famille qui se trouve dans le monastère de Saint-Cyprien³⁸.

«Le 25 avril 1494, *discretus vir*, Salmodius Prado, prêtre du mas des Constancies demande à être enseveli dans l'église paroissiale Saint-Martin du Coux³⁹.»

La même année, *providus vir* Jean Lachastra, testant le 10 septembre, demande à être enterré dans l'église de Meyrals, au dessous (*de*

37. Arch. départ. de la Dordogne, 3E1981, cahier IX *in fine*, La Borie notaire à Saint-Cyprien.

38. Arch. départ. de la Dordogne, 3E1989, petit cahier, fol. 31, notaires divers de Saint-Cyprien.

39. Arch. départ. de la Dordogne, 3E1981, cahier X, fol. 75, La Borie notaire à Saint-Cyprien.

subta) du tombeau du seigneur de la Roque des Péagers et à côté de feu B. Rublan, recteur⁴⁰.

Testant à Gourdon le 14 septembre 1499, noble Etienne du Pouget, seigneur d'Ybirac (Nabirat) et du repaire de Laval (le Repaire, paroisse de Saint-Aubin), demande à être enterré dans la salle (*aula*) du couvent de Saint-Augustin du Mont-de-Domme⁴¹.

A cette époque, la grande majorité des testateurs demande à être inhumée dans le cimetière paroissial comme Bertrande las Estras qui, le 22 juillet 1455, élit sa sépulture dans le cimetière Saint-Sacerdos de Sarlat où le corps de son père, Pierre las Estras fut inhumé⁴².

Au XVI^e siècle.

La sépulture dans les églises et les couvents se répand. Outre les notables, s'y font ensevelir des artisans, des agriculteurs.

Dans son testament du 29 mai 1502, noble Jaquette de Malaville qui teste à la Chapelle Saint-Laurent (Saint-Cyprien), épouse de maître Pierre Boyssenc, souhaite être enterrée dans le monastère de Saint-Cyprien dans lequel elle fonda un obit perpétuel de 15 sous, si c'est le bon plaisir du prieur⁴³.

Le 7 mai 1513, noble Raymond de Rampoux, seigneur de Pechimbert, paroisse de Gaumiers, testant à Salviac, demande à être enseveli dans l'église paroissiale du lieu où il décèdera, ou dans quelque couvent⁴⁴.

Dans son testament du 14 juillet 1521, noble Déodat de Belcastel, seigneur de Campagnac-lès-Quercy, veut être enterré, s'il décède à Campagnac, dans l'église paroissiale, au tombeau de ses parents. S'il décède à la guerre, dans la première église ou premier couvent⁴⁵.

Jean Bausse dit Pouchou, testant le 5 avril 1524, demande à être enterré dans l'église paroissiale du Mont-de-Domme, près des fonts baptismaux, à l'endroit où il a fait refaire le pavé⁴⁶.

Testant au mas de Maraval, paroisse de Cénac, le 17 juillet 1526, Jean Aimard senior, dit Janissou, veut être enterré dans l'église du couvent des Augustins du Mont-de-Domme, à l'entrée du chœur, entre l'autel de saint Antoine et celui des cinq plaies de Notre Seigneur Jésus-Christ⁴⁷.

40. *Ibidem*, fol. 119.

41. Arch. départ. de la Dordogne, 1H5, de Grezes notaire.

42. Arch. départ. de la Dordogne, 3E12090, fol. LVII v^o, Plamon notaire à Sarlat.

43. Arch. départ. de la Dordogne, 3E 1999, fasc. 3, fol. LXVIII v^o, notaires divers de Saint-Cyprien.

44. Arch. départ. du Lot, Guillaume Cassanhes notaire à Salviac, fol. 289, analyse de Jean Lartigaut.

45. *Ibidem*, fol. 435.

46. Arch. départ. de la Dordogne, 1H3 première partie, fol. 36.

47. *Ibidem*, fol. 36 v^o.

Le 12 novembre 1551, Jean Saint-Julien, dit lo Mossou, charpentier de Saint-Cyprien, demande au prieur et aux religieux du monastère de lui permettre d'élire sa sépulture dans l'église paroissiale de Saint-Cyprien, ce qui lui est accordé : «au-dessous la pile (pilier) qui est dans la chapelle de Sainte-Quitterie de l'ange rouge. Pour cela, il paiera, à chaque Saint-Namphaise (12 novembre) cinq sous tournois et pour chaque sépulture vingt sous et deux sous au sacriste.»

Deux mois plus tard, le 6 janvier 1551 (1552 nouveau style), c'est Jean Bordes, maître maçon, qui obtient, dans les mêmes conditions une sépulture à droite de l'autel de Madame sainte Quitterie⁴⁸.

Les lieux de sépulture commencent à se diversifier. A Sarlat, comme nous allons le voir, des inhumations se font dans l'église paroissiale Sainte-Marie dont la reconstruction est achevée à la fin du XV^e siècle. La majorité des sépultures se fait au cimetière Saint-Sacerdos, auprès de la cathédrale. On trouve encore des sépultures dans le couvent des Cordeliers du faubourg de Lendrevie, autour de l'église Saint-Nicolas située au sud de la ville, au-delà du faubourg de la Rigaudie. L'église des Recollets n'existe pas encore.

A Saint-Cyprien, il semble qu'en dehors de l'église paroissiale et de l'enclos monastique, il y ait deux grands cimetières situés au nord de la ville, le cimetière de la Recluyo et celui de la Grolario.

Quant aux protestants, ils n'accordent pas une grande importance au lieu de la sépulture. Ils ont souvent leur propre cimetière, à Domme ou à Daglan, par exemple.

Au XVII^e siècle.

La sépulture dans les églises devient chose courante.

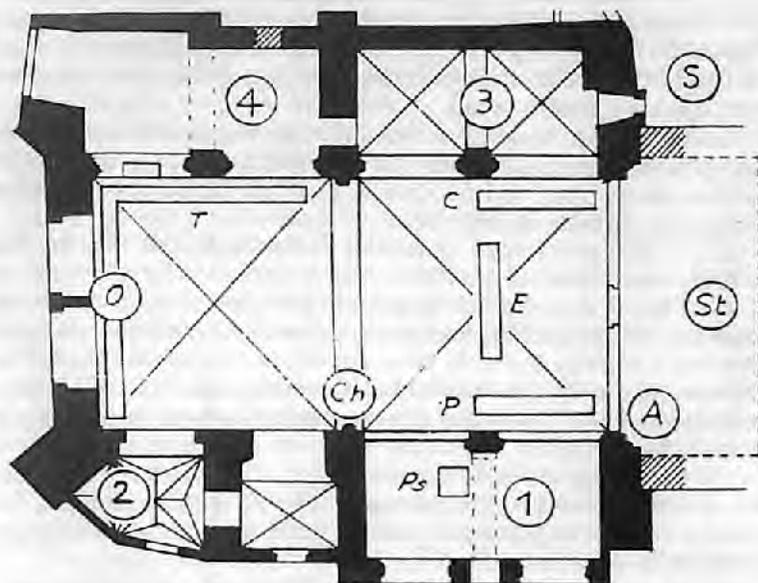
«A Carves, en 1618, il en coûte quarante sous (deux livres) pour un tombeau de six pieds sur cinq dans l'église. A Saint-Pompon, en 1668, le curé dresse un récapitulatif des paroissiens récemment enterrés dans l'église : *liber defunctorum qui sepulsi sunt in ecclesie Sti Pomponii*. En quatre ans, il y en a quarante-trois⁴⁹.

Voici un exemple de la réalisation matérielle d'un tombeau dans l'église paroissiale Sainte-Marie de Sarlat⁵⁰ : le 24 janvier 1630, noble Raymond de Goudin, sieur de la Valade, baillie à prix-fait à Antoine Labesse, maître maçon de Sarlat, à bâtir le tombeau qu'il a dans cette église, de la profondeur de quatre pieds (environ 1,30 m), de la longueur de six pieds (environ 2 m), de la largeur de deux grands pieds (disons environ 70 cm) et icelui couvrir d'une grand'planche (dalle de pierre) de deux pieds et demi de large (environ 85 cm) et de la longueur requise, et sur icelle planche, mettre le nom et les armes dudit

48. Arch. départ. de la Dordogne, 3E1990, fol. 93 et 104. De Ortis notaire à Saint-Cyprien.

49. Arch. départ. de la Dordogne, BMS Carves dépôt, inhumation de Léonard Giblat, métayer de M. de Restignac ; Arch. municipales de Saint-Pompon, BMS.

50. Arch. départ. de la Dordogne, 3E15454, Rey notaire à Sarlat.



Plan de l'église Sainte-Marie, d'après Y.M. Froidevaux.

Essai de reconstitution de l'organisation intérieure :

- | | |
|--|--|
| 1 - Chapelle St-Joseph | C - Bancs des Consuls (ampleur incertaine) |
| 2 - Chapelle Notre-Dame de pitié | P - Banc du Présidial (ampleur incertaine) |
| 3 - Chapelle Sainte-Anne | E - Banc de l'Élection (ampleur incertaine) |
| 4 - Chapelle Saint-Antoine | T - Tribune des corporations |
| A - Autel de l'Ange gardien | St - Sanctuaire avec retable |
| Ch- Chaire (une des deux possibilités, l'autre étant
au pilier de la chapelle Saint-Joseph) | S - Sacristie |
| O - Orgue | D - Services divers, dont logement du sonneur de cloches en 1743 |
| | Ps- Puits |

sieur de la Valade, moyennant le prix et somme de trente trois livres tournoises, le sieur de Goudin ne fournissant que le fer qui y sera nécessaire.

L'inhumation dans l'église paroissiale de Sarlat requiert une «permission de sépulture» qui est demandée au curé ou au prieur de l'église et qui doit être confirmée par les marguilliers et par le syndic de la communauté de Sarlat, les consuls de la ville étant patrons de l'église paroissiale.

Le dernier jour de mai 1608, la mère de Suzanne Peuch demande à M^e Helias Rouchon, prieur, de lui permettre d'ensevelir sa fille, dans l'église, selon son désir. Ce qui est accordé pour une place au fond de l'église, sous le bénitier, près du portail qui est du côté de la place publique.

François Delpech, bourgeois de Sarlat, obtient le 3 janvier 1611, pour lui-même et sa famille, un tombeau de huit pieds au carré, entre le portail donnant sur la place et l'autel de saint Jacques le mineur.

Le 12 juillet 1616, M^e Jehan de Bonnet, avocat, obtient pour sa mère Catherine de Goudin, une tombe sous le premier degré (marche) par lequel on monte au grand autel, du côté de saint Jacques le mineur, et confrontant par le haut avec le tombeau de son feu mari, Antoine de Bonnet, avocat quand il vivait.

La même année, le 20 novembre, sire Pierre Dulong, marchand obtient pour son fils un tombeau de six pieds sur sept, à trois pieds du bénitier et de la table «qu'on lève le placet du Purgatoire» (le plateau pour les âmes du Purgatoire).

Le 27 décembre 1625, le recteur de Sainte-Marie, Messire Pascal de la Brousse et deux marguilliers, Jean Sainclair et René Gisson, avocats, accordent à Jean Pinhol, marchand-boucher, pour lui et les siens, un tombeau au fond de l'église, entre la porte qui donne sur la boucherie, les fonts baptismaux et la table des âmes du Purgatoire, de l'autre côté du passage qui mène au clocher. Les marguilliers fixent le prix de la permission à huit livres qui seront employées pour la fabrique et la réparation de l'église.

La même année, le 12 novembre, pour François Manières, marchand et second consul, l'emplacement est fixé dans la chapelle Saint-Antoine, à côté de la porte de l'escalier de la tribune de cette chapelle. Les marguilliers lui demandent six livres.

Le 25 octobre 1626, M^e Jean Fajol, procureur aux sièges de Sarlat et marguillier de l'église paroissiale obtient du recteur, des autres marguilliers et des consuls ainsi que du syndic de la ville, un tombeau à l'entrée de la chapelle du grand saint Jacques, au fond du banc des officiers du roi. Le tombeau aura six pieds sur cinq, Fajol paie neuf livres⁵¹.

Une analyse des registres paroissiaux fait apparaître notamment, qu'ont des tombeaux dans l'église paroissiale, les familles suivantes :

- chapelle Saint-Jacques le mineur : les Delpech, bourgeois, les Laporte ;

- chapelle Saint-Jacques le majeur : les Fajol, hommes de loi ;

- chapelle Saint-Antoine : les Manières, les Loÿs, d'autres Laporte ;

- chapelle Saint-Joseph : d'autres Loÿs, d'autres Laporte ;

- chapelle Saint-Anne : les Gonet, magistrats, avocats... ;

- chapelle Notre-Dame : les Gérard du Barry, dont plusieurs lieutenants généraux ;

- dans l'église sans précision, les Bonnet avocats, les Reynie, marchands boutonniers, les Goudin de la Roussie, des Selves marchands, des Pinhol, bouchers, des Vaussanges, procureurs ou apothicaires (en 1642, entre la chaire de l'évêque et le banc des consuls), les Roquejoffre, hommes de loi, les Pascal médecins...

En ce qui concerne la cathédrale, jusqu'à la fin du XVII^e siècle, les inhumations y sont très rares, en dehors des évêques et de certains

51. Arch. départ. de la Dordogne, 3E15440, 442, 444, 451, Rey notaire à Sarlat

chanoines. La famille de Leygue de Magran des Vayssières, enterre plusieurs de ses membres dans la chapelle Sainte-Catherine dite du chapitre, des Gérard de la Tour dans la chapelle Saint-Front en 1689, une dame de la Brousse en 1613, dans la chapelle Saint-François⁵².

Le chapitre a son enclos autour de la cathédrale. Le 26 juin 1621, noble Anne de Roux, veuve de M. Calès, demande à être inhumée dans le tombeau joignant la chapelle Saint-Bernard, dans l'enclos, où sont gravées les armes de sa famille⁵³.

Les églises de couvents ou celles des confréries de pénitents reçoivent aussi des sépultures.

Le couvent des Cordeliers, établi dans le faubourg de Lendrevie accueille des sépultures d'habitants de ce faubourg ou du nord de la paroisse de Sarlat ou de familles ayant une vénération particulière pour saint François d'Assise.

Le 10 mai 1610, François Sevestre demande à frère Jean Saruquet, gardien du couvent et aux autres religieux de l'autoriser à inhumér son père Antoine ce qu'ils lui accordent «du côté d'un petit autel qui est entre l'entrée de l'église et le grand autel. Mais il pourra plus tard prendre une autre sépulture dans la nef qui est à présent démolie» (par les protestants en 1562). Il lui en coûte dix livres.

Dans son testament du 5 juin 1623, Jehan Vert dit Petit, habitant du faubourg de Lendrevie, dit qu'il veut être enseveli au tombeau qu'il a au couvent des Cordeliers⁵⁴.

L'église des Récollets est terminée en 1626 et suscite assez vite des demandes d'inhumation.

Le 16 février 1647, Pons de Salignac, seigneur de Fénelon, est autorisé par les pères gardiens et par le syndic à faire tracer (creuser) un sépulcre sous le sanctuaire de l'église des Récollets, pour y ensevelir son épouse, Isabelle d'Espère de la Serre d'Aubeterre⁵⁵.

Dans l'église des Pénitents blancs sont enterrés par exemple, à la fin du siècle, Georges de Rupé, consul en 1693, Pierre de Selves en 1694, et dans celle des Pénitents bleus, des membres de la famille de Ravilhon (1694) ou de Sainclar (1696)⁵⁶.

Les inhumations dans les églises peuvent parfois donner lieu à des incidents. C'est ainsi qu'en 1692, pendant la maladie de l'archiprêtre de Daglan, Vabre de Chateaufort, alité, une fillette de dix à onze ans, Jeanne de Mirandol, fille du seigneur du Peyruzet, paroisse de Daglan, a été inhumée dans le sanctuaire de l'église de Daglan (le chœur), par un prêtre étranger, du diocèse de Cahors. Or, les Mirandol n'ont pas droit au sanctuaire. Ce sont les seigneurs de Castelnaud, ducs de la Force, qui sont les seigneurs justiciers du bourg de Daglan. Le

52. Arch. départ. de la Dordogne, BMS de Sainte-Marie de Sarlat *passim*.

53. Arch. départ. de la Dordogne, 3E15448, Rey notaire à Sarlat.

54. Arch. départ. de la Dordogne, 3E15442, 450, Rey notaire à Sarlat.

55. Arch. départ. de la Dordogne, 3E15426, Daussel notaire à Sarlat.

56. Arch. départ. de la Dordogne, BMS Sainte-Marie de Sarlat, *dépôt passim*.

prévôt de la cathédrale de Sarlat a déjà fait «désenterrer» la belle-soeur du sieur de Mirandol et a indiqué un endroit, dans la nef, en face du tombeau des seigneurs de Pauliac (qui sont dans une position symétrique). La fosse fut faite et la fille enterrée par les domestiques dudit Mirandol. La suite n'est pas donnée⁵⁷.

A Sarlat, la grande majorité des inhumations se fait cependant au cimetière Saint-Sacerdos, derrière la cathédrale, qualifié de cimetière paroissial. D'excellentes familles ont leur tombeau dans ce cimetière. Entre 1600 et 1625, on y enterre par exemple, des Leygue, des Plamon, des Formigier, des Ravilhon, des Rupé, des Philopald, des Artigole. A la fin du siècle, des Carbonnières, des Brons, des Chastres, des Ravilhon, des Suau, des La Dieudie... Un emplacement particulier est à signaler pour les Boyt de Meyrignac dont Mathurin (57 ans) est enterré le 21 mai 1695 dans le fanal du cimetière (la lanterne des morts) et son épouse, Marie de Veyssière, une semaine après, le 27 mai⁵⁸.

Au XVIII^e siècle.

Le nombre des inhumations dans les églises, les couvents, les enceintes ecclésiastiques, comme les hôpitaux, va encore en augmentant.

A Sarlat, si l'on trouve encore inhumés au cimetière Saint-Sacerdos des Taillefer (1705), des Brons (1712-1715), des Tapinoix (1715-1733), des Abzac (1766), des Delpy de la Cypièrre (1772), la cathédrale accueille plus largement les inhumations. On y enregistre d'autres Magran des Veyssières dans la chapelle Sainte-Catherine (1719-1769), des Gérard de la Tour dans la chapelle dédiée à saint Front et à sainte Barbe ou dans celle du Saint Sacrement (1712-1731), des Sauret dans la chapelle Saint Jean (1737-1741), des la Brousse dans la chapelle Saint-François (1720), des Cordis et des Brons dans la chapelle Saint-Sauveur (1700-1765), des Duloing dans la chapelle Saint-Michel (1772), des Daymerique du Paluel dans la chapelle Saint-Laurent.

L'église Sainte-Marie sert de sépulture aux mêmes familles qu'au siècle précédent et à quelques autres, les Reynal, les Ravilhon, les Massias, les Meyrignac, les Benié de la Cypièrre... Il est même spécifié que sont enterrés dans le choeur de l'église paroissiale, en mai 1731, Marguerite de Javel, en juin 1774, le président Joseph-Barthelemy de Grezel, en mai 1776, Marie de la Poujade épouse de René de Javel.

On trouve aussi des inhumations dans la chapelle des religieuses de Sainte-Claire, dans celle du bon Pasteur, dans celle des religieuses de Notre-Dame, dans l'église des Cordeliers, dans celle des Récollets,

57. Arch. depart. de la Dordogne, BMS Daglan dépôt 26 décembre 1692.

58. Arch. depart. de la Dordogne, BMS Saint-Marc de Sarlat dépôt *passim*; le fanal ou tour du cimetière, alias «lanterne des morts» appartient à la famille Boyt de Meyrignac comme il est noté dans l'acte d'inhumation d'une servante le 23 février 1780.

dans les églises des Pénitents blancs et des Pénitents bleus... Sur les registres de 1729, figure une liste des pauvres morts à l'hôpital général de 1724 à 1729. Elle tient plus de quatre pages⁵⁹.

La fin du XVIII^e siècle est marquée par l'interdiction pratique des inhumations dans les églises, pour des raisons de salubrité publique. Il s'agit d'une déclaration du roi Louis XVI concernant les inconvénients des inhumations fréquentes dans les églises. Elle est datée du 19 novembre 1776 à Versailles. Elle a été enregistrée au parlement de Bordeaux le 3 septembre 1778 et à la sénéchaussée de Périgueux le 12 novembre 1778, ce qui donne la date de son application en Périgord. Cette déclaration a été prise à la suite d'une assemblée des archevêques, évêques et autres personnes ecclésiastiques, tenue à Paris en 1775⁶⁰.

Il ne s'agit pas d'une interdiction totale mais d'une limitation imposant des conditions strictes. L'interdiction s'applique aux locaux clos et fermés, églises, chapelles publiques ou particulières où des fidèles s'assemblent ou sont susceptibles de se réunir. Sont exceptés de l'interdiction les archevêques, évêques, curés, patrons d'église, seigneurs haut justiciers et fondateurs de chapelles, à condition que la cathédrale, l'église ou la chapelle soit celle dont ils sont titulaires. De plus, les caveaux doivent avoir une profondeur de six pieds (2 mètres) et une surface au sol de soixante douze pieds carrés (8 mètres carrés, soit environ 3 m x 2,66 m) et encore pour une seule branche de la famille, ce qui est loin des dimensions que nous avons précédemment rencontrées. De plus, le droit de sépulture ne peut plus être cédé, concédé ou fondé.

Les cimetières qui sont dans l'enceinte des habitations et qui peuvent nuire à la salubrité de l'air, doivent être transportés en dehors, dès que les circonstances le permettent.

La ville de Domme fut l'une des premières à appliquer cette disposition en transférant, en 1786 le cimetière placé entre l'église et la promenade de la Barre, dans le quartier de l'Ormet.

Les termes de la déclaration de Louis XVI sont appliqués à Sarlat à compter du 1^{er} décembre 1778. La dernière inhumation «courante», dans l'église paroissiale semble être celle de Marie Loÿs, quatre mois, ensevelie le 29 novembre 1778. Son grand-père, M. Georges Loÿs, avocat, qui meurt le 2 mars 1780, est enterré au cimetière.

Les exceptions prévues dans la déclaration trouvent leur application à Sainte-Marie pour le curé de Sarlat, Messire Antoine de Gisson, inhumé dans l'église le 16 juillet 1782, et pour deux patrons de l'église: Antoine de Fajol, maire de la ville, inhumé dans l'église le 17 avril

59.
60.

Ibidem.
Arch. départ. de la Dordogne, A66, fol. 10 v^o.

1780 et pour Louis-Raymond de Pignol, conseiller au présidial le 28 juillet 1782⁶¹.

Les cérémonies des funérailles et leurs compléments.

Aux XV^e et XVI^e siècles, les cérémonies catholiques d'inhumation sont marquées par une certaine ostentation. A trois occasions classiques : le jour de l'enterrement, à l'octave et au bout de l'an, les testateurs veulent que soit convoqué un certain nombre de «prêtres chantant messe». Même parmi les paysans, ce nombre varie au XV^e siècle, dans notre documentation, de sept à trente cinq. Chaque prêtre est payé par prestation dix huit deniers avec un repas, la «réfection corporelle». Ce nombre est souvent dépassé chez les nobles, les prêtres, les marchands.

En 1499, un prêtre de Berbiguières, dom Pierre de Cubello veut que le jour de son enterrement, soient convoqués trente chapelains payés chacun vingt deniers avec une réfection bonne et honorable, et que les mêmes participent à l'octave, à une messe de *requiem* avec le même salaire et un repas dans la maison du testateur⁶².

La démarche ostentatoire s'accroît au XVI^e siècle. Dans la région de Saint-Cyprien, de nombreux testateurs demandent que soient présents aux trois cérémonies de vingt à soixante dix prêtres.

Dans son testament, Jean Vima, marchand, demande en 1531 cent prêtres payés chacun vingt deniers.

En avril 1540, Hélipdis de Carbonnelle, femme de noble Jean la Treilhe, dit Suquet, demande à être honorablement mise en terre dans le monastère de Saint-Cyprien et que son héritier, Hugues la Treilhe, son fils, convoque soixante prêtres, tenus de célébrer des messes pour le repos de son âme et celles de ses parents. Elle meurt en novembre 1572 et ses héritiers font constater par notaire qu'ils ont, en fait, fait venir quatre vingt prêtres⁶³.

Le dernier jour d'août 1545, au village del Mas, paroisse de Carves, M^r Antoine Gibiat, prêtre, demande que son héritière qui est sa nièce, Antonia del Port, convoque le jour de son enterrement quarante prêtres chantant messe et qu'à un chacun, il soit donné de son bien vingt deniers, sans réfection, et autant à l'octave et pareillement au bout de l'an. Mais il veut de plus qu'à chacun de ses confrères de l'affrayrie de la Trinité, le jour que feront l'assemblée à son intention, il soit donné une pinte de bon vin claret⁶⁴.

Dans la deuxième moitié du XVI^e siècle et aux XVII^e et XVIII^e siècles, la demande de convocation d'un nombre important de prêtres a

61 Arch. depart. de la Dordogne, IVE 43/1 : L.-F. Gibert *Familias et terroirs de Domme et de Cenac sous l'ancien régime*, Rec de Bourzac, 1990, p. 39 - BMS Sainte-Marie de Sarlat, dépôt à leurs actes.

62 Arch. Esclafer de la Rode, registre B, fol. 89, Chapoul notaire.

63 Arch. depart. de la Dordogne, 3E1989, cahier 10 fol. 69, 27 août 1531 ; 3E1984, fol. 46, Salvandy notaire ; 3E1985, 16 novembre 1572, Lavergnie notaire à Saint-Cyprien.

64 Arch. Esclafer de la Rode, registre B, fol. 89, Chapoul notaire.

tendance à disparaître. La plupart du temps, les honneurs funèbres sont «laissés à la discrétion de l'héritier universel», le testateur demandant que ses funérailles soient faites «selon sa qualité et la faculté de ses biens».

Le voisinage catholiques-protestants se fait sentir. Ces derniers veulent être enterrés «de façon modeste». Ils remplacent comme nous l'avons vu les dépenses fastueuses par des aumônes aux pauvres et ils finissent par entraîner les catholiques dans cette voie.

Les cérémonies du jour, de l'octave et du bout de l'an ont dès le XV^e siècle, des compléments. On trouve par exemple la «trentaine» qui consiste en une messe de requiem chaque jour pendant trente jours qui suivent celui de l'enterrement. La *seguida* limite cette suite à l'octave. Elle consiste à faire célébrer chaque jour pendant cette semaine une messe avec absoute⁶⁵.

Par la suite, les testaments prescrivent généralement des messes pour le repos de l'âme du testateur. Cela peut aller de quelques messes à un nombre assez considérable.

Dans son testament mystique du 5 juillet 1673, Françoise de Goudin épouse de M.M^e Gabriel de Richard donne aux Récollets deux cents livres pour dire huit cents messes sans discontinuer à partir du jour de son décès, trente aux Cordeliers pour lui dire six vingt (120) messes des morts et encore cinquante livres aux dames de la Miséricorde pour lui faire dire quarante messes des morts, «sans intermission». En 1741, Joseph-François de Brons demande pour sa part, quatre cents messes à dire dans l'an de son décès⁶⁶.

Les confréries.

Nous venons d'évoquer la frayrie de la Trinité célébrant à sa façon, en 1545 à Belvès, la mémoire d'un confrère. Il s'agit d'associations d'entraide et d'assistance, notamment au moment des obsèques, ce qui n'exclut pas une certaine convivialité.

L'association confraternelle est extrêmement répandue pendant la période étudiée. Contentons-nous de citer, de façon non exhaustive :

- à Domme, la confrérie Sainte-Marie, la frayrie de Saint-Jean-Baptiste, la confrérie du Rosaire, fondée en février 1627 par les dominicains de Belvès dans l'église des Augustins⁶⁷ ;

- à Saint-Cyprien, la frayrie du corps précieux de Dieu, la frayrie de Saint-Sébastien, celle de Saint-Jacques et Saint-Philippe, celle de Sainte-Anne au monastère ;

- à Vitrac, une confrérie de Saint-Martin ;

65. Dull, *Société des Amis de Sarlat* n°48, 1^{er} trim. 1992, p.15.

66. Arch. départ. de la Dordogne, 3E 15489, 5 juillet 1673 ; 3E17795, Agrafeil notaire à Daglan.

67. Arch. départ. de la Dordogne, 3E5731, fol. 300 v^o, Cleyrac notaire à Domme, et transcrit par Geraud Lavergne, *B.S.H.A.P.*, 1954, p. 94.

- à Sarlat, les confréries de Saint-Blaise, de Saint-Jacques, de Saint-Sardou (Sacerdos), celles du Lundi, du Saint-Esprit, de Saint-Nicolas, de Saint-François, de Saint-Yves, de Saint-Cosme et Saint-Damien et même de la Saint-Mémoire à l'instar de Périgueux. En 1667, il est question, dans le testament de Monde Dayre, veuve d'Antoine Rey d'une confrérie de Sainte-Anne «établie dans la chapelle qui est sous le clocher de l'église cathédrale». En septembre 1688, un legs est fait à «la compagnie de l'Escapulère (scapulaire), établie dans l'église des Cordeliers⁶⁸.

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, on trouve un peu partout des confréries du Saint-Sacrement. En mai 1677, à Saint-Martial-de-Nabirat, au convoi de la petite Peyrepeyri, ont assisté «tous les confrères et soeurs de la sainte confrérie du Saint-Sacrement⁶⁹.

Parmi les plus importantes confréries sont les Pénitents blancs et bleus fondés à Sarlat au début du XVII^e siècle. Les Pénitents blancs, en 1607, ont pour patron saint Jean-Baptiste, les pénitents bleus, en 1608, saint Jérôme. Leurs églises, plusieurs fois délocalisées ont abrité nombre de sépultures. L'assistance aux malades et aux morts, l'exécution de nombreux obits ont sous tendu leur activité. D'autres compagnies de Pénitents, selon Mme Gendry, ont été fondées à Montignac en 1624, à Belvès en 1671, à Monpazier en 1684, à Terrasson aux environs de 1700, à Saint-Geniès en 1708⁷⁰.

Toutes ces confréries interviennent au moment de la sépulture mais ont aussi pour objet d'assurer des prières et des souvenirs, ce qui introduit notre dernier point.

-4- Le testament est un moyen de s'assurer les prières des vivants.

Ce souci est à l'origine de deux grandes institutions qui ont un impact sur la vie quotidienne et l'organisation de la société. Ce sont les chapellenies paroissiales et les institutions obituares.

Les chapellenies paroissiales.

La chapellenie paroissiale est une fondation perpétuelle d'un service de prières en faveur du fondateur et de sa famille. Ce service est assuré par un chapelain nommé par un ou plusieurs patrons. A la chapellenie est affecté un revenu ou bénéfice, généralement assis sur des biens immobiliers.

Dès au moins le XV^e siècle, on constate l'existence de nombreuses chapellenies et il s'en fondait encore au début du XVIII^e siècle.

68. Arch. départ. de la Dordogne, 13G17, passim ; 3E15479, 9 juin 1667, Lagrange notaire à Sarlat ; 3E15473 26 septembre 1688, Rey notaire à Sarlat.

69. Arch. départ. de la Dordogne, Saint-Martial-de-Nabirat, dépôt BMS.

70. Suzanne Gendry, Les confréries de Pénitents en Périgord, *B.S.H.A.P.*, 1977, p.98. Jean-Maurice Lefort, Les chapelles et le mobilier de la confrérie des Pénitents bleus de Sarlat, *Bull. Société Amis de Sarlat*, n° 48, 1^{er} trim. 1992, p. 19.

Les deux exemples qui suivent concernent à la fois la ville de Sarlat et celle de Domme.

Les chapellenies de Rouffignac à Domme.

Le 12 septembre 1485, dans la maison épiscopale de Sarlat, deux notaires royaux et ecclésiastiques, Guillaume de Valette, archiprêtre de Saint-André et Martial de Gordo, prêtre du Mont-de-Domme, reçoivent un acte de fondation qui a des caractéristiques quasi-testamentaires. Bertrand de Rouffignac, dix-septième évêque de Sarlat, qui devait mourir trois mois plus tard, fonde dans l'église paroissiales de Domme, ville où il résidait fréquemment, trois chapellenies, dans une des chapelles de l'église, chapelle édiflée par lui et consacrée à saint Michel-Archange, sainte Marie-Madeleine et saint Nicolas évêque. Il en fonde par ailleurs d'autres à Sarlat.

Il doit désigner les chapelains durant sa vie. Après sa mort, il choisit comme patrons pour les nommer, le recteur et les consuls du Mont-de-Domme. Leur institution doit être faite par l'évêque de Sarlat.

Le service consiste en une messe quotidienne dite par les chapelains qui se relayent, sauf les dimanches et les jours de fête et en prières et messes de *requiem* à l'anniversaire.

Les revenus consistent en biens affectés directement aux chapelains (maisons, vignes, jardins), en cens et rentes sur des biens acquis par l'évêque durant sa vie et en objets de culte lui appartenant (vêtements sacerdotaux, flambeaux...). Les revenus doivent être contrôlés par les consuls du Mont-de-Domme.

La chapellenie de Javel à Sarlat.

Le 8 mars 1703, Charles de Javel, prêtre, qui venait de résigner la cure de Domme et de se retirer à Sarlat fonde une chapellenie en sa faveur. Cette chapellenie se situe dans l'église paroissiale Sainte-Marie de Sarlat. Elle est dédiée à saint Charles, son patron et à l'Ange Gardien. Le service consiste, pour le chapelain à dire, tous les premiers lundis du mois à neuf heures, à l'autel de l'Ange Gardien, une messe, suivie après sa mort, du *de profundis* et du *libera me* et des oraisons pour les défunts pour le repos de son âme. L'office doit être annoncé par la cloche de l'obit. Le revenu consiste en cent livres de rentes constituées, formule plus moderne que la rente foncière. Après le décès de Charles de Javel, le patronage doit appartenir à son frère François ou à son héritier⁷¹.

Du XV^e au XVIII^e siècles, on trouve un peu partout des chapellenies plus ou moins importantes, ecclésiastiques ou laïques qui constituent autant de petites seigneuries foncières.

71. Arch. Puymartin, série Rouffignac ; Arch. départ. de la Dordogne, 162G1, Berzal notaire.

A Domme, nous avons pu dénombrer douze chapellenies dont huit ecclésiastiques⁷².

A Sarlat, sans qu'il soit possible de déterminer le lieu d'exercice du service, on peut trouver dans un registre d'analyses d'actes destinés au chapitre de Sarlat au moins une trentaine de chapellenies. Ce registre couvre surtout la période de 1450 à 1550. Parmi ces chapellenies, on trouve celles de Rouffignac et de Ravilhon, autre évêque, mais un certain nombre porte le nom de familles sarladaises notables : Las Estras, La Boétie, Perponchier, Manhanac...⁷³

A Belvès, le doyen Vigie en signale au moins une dizaine, réparties entre l'église paroissiale Sainte-Marie-de-Montcuq et le couvent des frères prêcheurs⁷⁴.

A Saint-Cyprien, on trouve pour le moins sept à huit chapellenies qui se répartissent entre l'église paroissiale et le monastère, dont une chapellenie de saint Jacques et saint Philippe, et une chapellenie de Fages.

A Castelnaud, il existe au moins une chapellenie de Sinhac.

A Salignac, on trouve, citée en 1648, une chapellenie du Crucifix, «vulgairement appelée del Peyrat...⁷⁵»

Au cours du XVIII^e siècle, on constate qu'à la suite d'une évolution dans les mentalités, les chapellenies paroissiales sont devenues quelque peu obsolètes, même si certains chapelains s'accrochent à leur revenus.

A Domme, par exemple, on assiste à une véritable expropriation de certaines chapellenies pour cause d'utilité publique. Les efforts conjoints de Guillaume Maleville, curé de Domme jusqu'en 1752, de son successeur Jean Cleyrac, et des consuls de Domme, finissent, avec l'accord de l'évêque, Henri-Jacques de Montesquiou, par aboutir à la réunion de six chapellenies sur douze à un nouvel hôpital qui finit par voir le jour en 1787⁷⁶.

Les institutions obituaires.

Elles se situent dans un même ordre d'esprit que les chapellenies, mais avec elles, on passe de moyens de prière particuliers à des moyens collectifs.

Un obit est une fondation de prières et de messes, pour le repos de l'âme d'un défunt, à l'anniversaire de sa mort, par exemple. L'obit se distingue des messes de *requiem* demandées par testament dont nous avons parlé, par le caractère perpétuel de la fondation et de sa rémuné-

72. L.-F. Gibert, *Familles et terroirs*, annexe 1, p. 163.

73. Arch. départ. de la Dordogne, 13G17, *passim*.

74. Doyen Vigie, la chapellenie de Belvès, reprint.

75. Arch. départ. de la Dordogne, notaires de Saint-Cyprien, *passim* : 3E7252, 29 octobre 1648, Daussal notaire.

76. L.-F. Gibert, *Familles et terroirs*, p. 172.

ration. Un obit peut être fondé dans une église où il est honoré par le curé ou par un vicaire. Mais, il y a des églises comme Sainte-Marie de Sarlat où se trouvent un certain nombre de prêtres dont la fonction essentielle est l'exécution des obits. On les nomme «prêtres obituels», locution qui se transforme au XVIII^e siècle en «prêtres habitués».

Un revenu, sous forme de rente est affecté à un obit et, la plupart du temps garanti par des biens immobiliers, maison ou terre. Il est souvent précisé qu'il est «amortissable et défalcable», c'est-à-dire rachetable en versant le capital de la rente. Ce capital est généralement calculé à la livre pour sol, soit vingt fois la rente. Les ressources obituaires qui sous tendent l'économie de nombreuses institutions religieuses constituent un gisement financier qui fait vivre un clergé nombreux à certaines époques.

Du point de vue du fondateur, il y a l'assurance d'un service, en principe perpétuel de prières, sans négliger la perpétuation du souvenir. Une clause prévoit généralement la proclamation de l'obit au prône de la messe dominicale précédant la date de l'office.

Les registres du chapitre de Sarlat, déjà cités, font état d'obits comme celui fondé par François Feleno (prédécesseur de la famille Fénelon) en l'an 1465, aux prêtres de l'église paroissiale : vingt sous tournois de rente annuelle dont quatre dus par Jean Mondesses sur une maison quartier de la Bouquerie, quatre sous dus par Ricard Feleno sur une vigne à la Rinie, et autres créances⁷⁷.

L'âge d'or de l'obit, au moins à Sarlat, semble être le XVII^e siècle. Cette pratique génère une organisation spécifique du clergé.

On la trouve par exemple au couvent des cordeliers :

«Le premier juin 1600, M. Nicolas le Roy, procureur, reconnaît devoir à M. Jean Pinhol aussi procureur, mais comme syndic des Cordeliers, dix livres pour un obit fondé ce jour au nom de feu Guillaume le Roy, son frère, décédé dans la ville de Bordeaux le 15 avril dernier.» Les frères mineurs ont un syndic ou père temporel qui règle pour eux les questions financières. Cet obit, qui produit dix sols de rente, est assigné sur une vigne au faubourg de la Bouquerie⁷⁸.

Assez souvent, un même testateur fonde des obits en diverses églises. Le 15 juillet 1614, demoiselle Jeanne de Formigier lègue dix sols de rente aux prêtres obituels de l'église Sainte-Marie, chaque prêtre étant tenu de célébrer une messe en haut (chantée) pour le salut de son âme, amortissable pour dix livres. Elle lègue aussi trente sols de rente annuelle au chapitre de la cathédrale, à charge pour chaque chanoine de célébrer une messe en haut, amortissable pour trente livres.

Le premier octobre 1621, Adam de la Mothe Goudin, sieur de la Gindonnie, s'adresse à messire Pascal de la Brousse, syndic du chapitre

77. Arch. départ. de la Dordogne, 13G17, fol. 140 v°, Madic notaire.
78. Arch. départ. de la Dordogne, 3E15436, 1er juin 1600, Rey notaire à Sarlat.

de la cathédrale. Sa mère, Françoise de la Barre, décédée aujourd'hui, l'a chargé de fonder un obit de trente sols de rente dans la cathédrale, à charge que les chanoines et provendiers (prébandiers) célèbrent chaque année une messe de requiem en haut avec diacre et sous-diacre pour la salut de son âme. Il l'assigne sur douze quartonnées de terre à la Gindonnie. Le même jour, il fonde auprès du syndic des prêtres de Sainte-Marie, un obit de dix sous assignés sur une terre à Saint-Nicolas, et un autre au syndic des Cordeliers, de dix sous de rente sur une terre à la Molière. A Sainte-Marie, l'obit doit être proclamé au prône⁷⁹.

L'organisation obituaire de l'église paroissiale de Sarlat est exemplaire. On y trouve six à sept prêtres obituels vers 1600, treize ou quatorze vers 1620, et encore une douzaine en 1630. A la tête de l'église paroissiale est un recteur ou curé, souvent simultanément chanoine de la cathédrale. Les prêtres obituels forment une communauté ou «compagnie», sous l'autorité d'un prieur. Tous les trois ans, ils élisent un syndic parmi eux, qui gère les finances de la compagnie et qui reçoit une rémunération de cinquante livres par an⁸⁰.

Le syndic procède aux fondations d'obit, généralement dans l'église, en présence et avec l'accord de ses confrères, et aussi aux défalcatons et amortissements. Dans le cas où un capital vient remplacer une rente, le syndic doit pratiquer un réemploi, en achetant, par exemple une autre rente.

«Le 5 juin 1644, messire Jean Geraud, prêtre et syndic des prêtres obituels de Sainte-Marie, achète trois livres de rente annuelle à Aymar Geraud, marchand-boucher et Jean Vielfon marchand-voiturier, assignée sur une pièce de terre au tènement de Derumel. Il paie cet achat quarante-deux livres, provenant de trois défalcatons d'obits : vingt-deux livres de Pierre Lapière, dix livres de demoiselle Catherine de Sanisson et dix livres de demoiselle Marguerite de Boyssières⁸¹.

La compagnie peut avoir d'autres ressources. Le 3 avril 1633, M.M^c Pascal de la Brousse, curé de Sainte-Marie, s'adressant aux prêtres obituels de l'église paroissiale, Messieurs maîtres Estienne Rey, Vincent Delmas, Jehan Fontalbe, Estienne Geneste, Jacques Bausse, Jehan Geraud, Pierre Bruzac, Guillaume Singlier syndic, Antoine Sudrant et Marcial Lascoux, assemblés pour dire la vigile selon la coutume, leur a dit que, en raison de l'affection qu'il a pour leur compagnie et la considération qu'il a pour les services qu'elle rend, il a obtenu l'union et l'incorporation à la compagnie de chapellenies «dont la mémoire est depuis longtemps perdue» comme chapellenie del Blanquet, avec l'accord des patrons et de l'évêque de Sarlat. La compagnie accepte, le remercie et lui promet de prier pour lui⁸².

79. Arch. départ. de la Dordogne, 3E15443, 15448, Rey notaire.

80. Arch. départ. de la Dordogne, 15454, par exemple, 22 juillet 1630, nomination comme syndic de Guillaume Singlier, prêtre.

81. Arch. départ. de la Dordogne, 3E15481, Rey notaire.

82. 3E15456, Rey, notaire.

Au XVIII^e siècle, il semble que l'institution subisse un certain déclin. Le personnel ecclésiastique recensé à plusieurs reprises sur les registres paroissiaux, notamment en 1720 et 1751, ne compte plus respectivement que six et cinq prêtres, en comptant le curé et le prier. Le reste du personnel affecté à l'église paroissiale est composé d'acolytes et de clercs tonsurés.

Monseigneur Denis-Alexandre Le Blanc procède d'autorité à une réduction des obits célébrés en l'église paroissiale Sainte Marie. Le curé Paty en dresse le catalogue en octobre 1759. Il n'est gardé qu'un obit par jour de l'année. En ce qui concerne les fondateurs, la messe de 11 heures des dimanches et fêtes est dite à leur intention⁸³.

Témoignant d'une certaine conception de la vie, l'attitude devant la mort au cours des quatre siècles envisagés connaît des évolutions complexes.

On peut y reconnaître plusieurs facteurs.

Le courant de la Réforme a eu des effets relativement rapides : simplifications des rites, diminution des dépenses fastueuses, augmentation des aumônes qui touchent aussi les catholiques par imitation et contagion.

Celui de la Contre Réforme ne s'est vraiment fait sentir que plus d'un siècle après le Concile de Trente. S'il a pénétré une grande partie du clergé, ce courant s'est combiné, pour la masse, avec d'autres tendances : un style de vie moins détaché du matériel accompagne le développement économique de la fin de l'Ancien Régime. La notion de «bien public» prend une importance croissante et conduit par exemple les évêques de Sarlat à réduire ou supprimer des institutions pieuses au profit de réalisations d'intérêt général. Pussions-nous, cependant garder de cette époque, du goût pour une belle fin de vie. «Un beau mourir toute la vie honore⁸⁴.»

L.-F. G.

83. Arch. départ. de la Dordogne, Sainte-Martie-de-Sarlat, dépôt.

84. Ce dicton figurait sur un linteau du château du Repaire édifié par Charles de Baumont aux environs de 1575. Il semble traduit d'un dicton italien : «Un bel morir, tutta la vita honora» rapporté par Blaise de Monlluc, *Commentaires*, livres septième. Lire : *Un bel morir tutta la vita onora*. (note de Paul Courteault, ed. de la Pléiade, 1971, p. 832)

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY

1215 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637

TEL: 773-936-3700

WWW.CHICAGO.LIBRARY.EDU

UNIVERSITY OF CHICAGO
LIBRARY
1215 EAST 58TH STREET
CHICAGO, ILL. 60637
TEL: 773-936-3700
WWW.CHICAGO.LIBRARY.EDU

Assassinat d'un conseiller du roi au siège présidial de Périgueux, à Sainte-Marie- de-Chignac, en 1715

par Jeannine ROUSSET

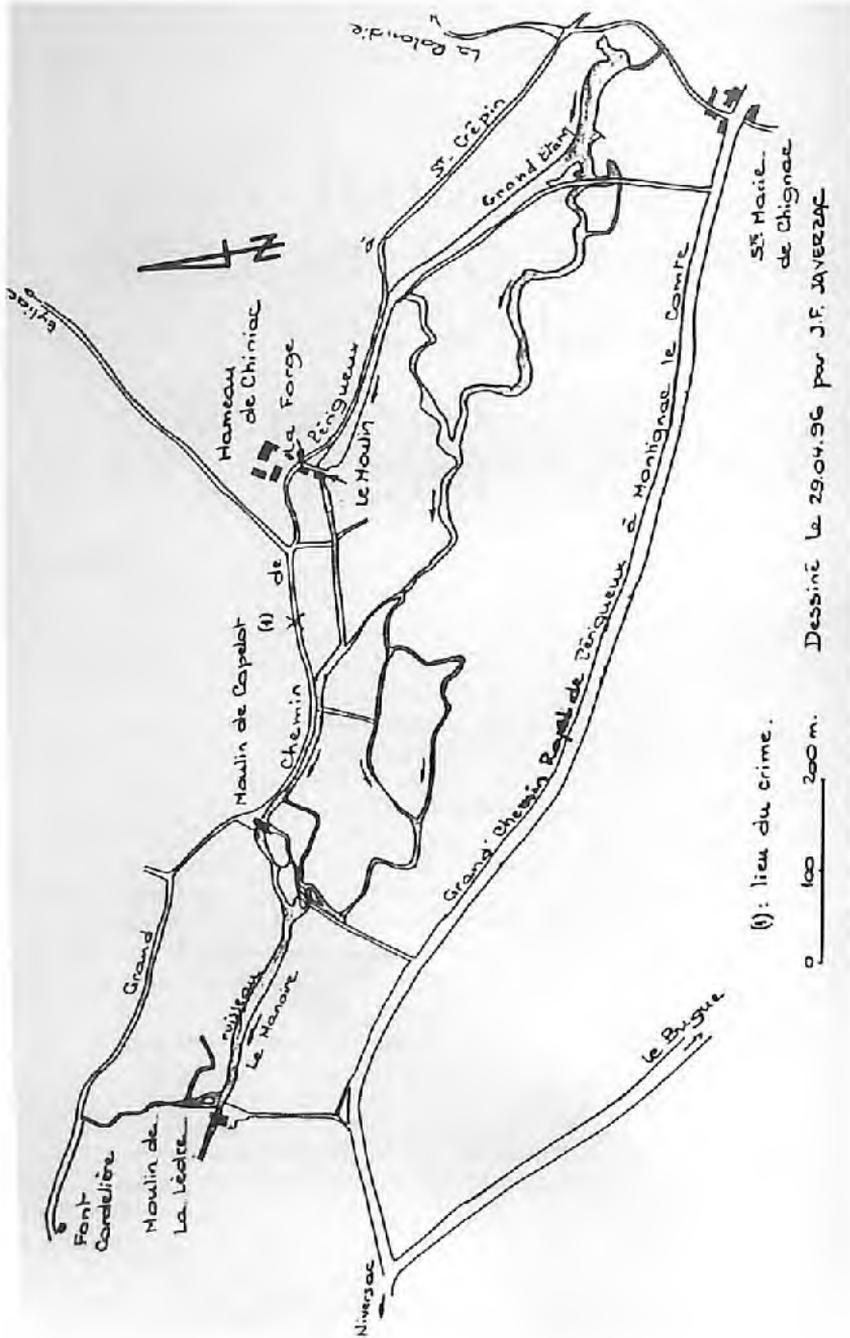
Ce 28 juin 1715, l'assassinat de Pierre Lassaigne, conseiller du roi au siège présidial de Périgueux, par Antoine Desmaisons, avocat en la cour, juge de la juridiction de Lardimalie, habitant Fayard paroisse de Saint-Pierre-de-Chignac, et par Jacques Villatte l'aîné, son greffier, sieur du Cluzeau de la paroisse de Saint-Crépin-d'Auberoche, a causé un vif émoi à Périgueux et dans les paroisses susdites.

Il a semblé intéressant à l'auteur de relater ce fait-divers déroulé dans une petite paroisse rurale afin de montrer quelques aspects de la mentalité des acteurs et des témoins de cette tragédie. Pour cela, les dépositions des trente-cinq témoins lors de l'enquête, ont été largement utilisées en conservant volontairement les expressions de vocabulaire⁽¹⁾.

Situation

La scène a pour théâtre le vallon du Manoire entre le pont de Niversac et le bourg de Sainte-Marie-de-Chignac, soit sur un kilomètre environ (croquis).

1. Arch. départ. de la Dordogne, B 298 et B 300, et série B dossiers mentionnant les noms Desmaisons, Lassaigne, Villatte.



(f): lieu du crime.

0 100 200 m.

Dessiné le 29.04.96 par J.F. JAYEZAF

Ce crime a été commis sur le Grand Chemin de Périgueux à Saint-Crépin, qui, au pied de la colline nord, sert de limite entre Eyliac et Sainte-Marie. C'est un itinéraire très fréquenté puisqu'il dessert de nombreux moulins et les forges de Saint-Laurent et de Chiniac². Presque parallèle, le Grand Chemin royal de Périgueux à Montignac-le-Comte longe la colline sud.

Sur la portion qui nous intéresse, fonctionnent à l'ouest le moulin de la Lèdre, non loin le moulin de Chapelor et à l'est le Grand Moulin et la forge de Chiniac. Ces derniers appartiennent au seigneur Foucauld de Lardimalie (Saint-Pierre-de-Chignac).

Le ruisseau Le Manoire se divise en nombreux bras, étangs et biefs, bien entretenus, entourés de parcelles de prés. En cette belle matinée de juin, au lever du jour, les travailleurs s'affairent à découvert.

1. L'événement

Ce matin du 28 juin 1715, **Jean Lacoste**, 20 ans, garçon meunier au moulin de Lèdre, au service de Jean Charbonnier dit Cunnavaud, part à l'*Ave Maria* du matin pour conduire de la farine chez le métayer de la dame de Lardimalie, à La Béronnie, paroisse de Saint-Pierre-de-Chignac, en suivant le Grand Chemin de Périgueux à Saint-Crépin.

La farine livrée, il redescend sur le chemin (la métairie est à 50 m au-dessus), passe devant la fontaine du lavoir communal, pour aller à La Bombary (Saint-Crépin) chercher du blé à moudre audit moulin de Lèdre, et ce sur l'autre colline.

Donc, passé la fontaine, dès le soleil levé, il fait rencontre du sieur **Desmaisons**, juge de Lardimalie, montant un petit cheval noir, queue courte, ayant deux pistolets au-dessous de la selle. Le sieur Desmaisons vêtu de tiretaine (drap de lin et laine) de couleur rougeâtre se dirige vers Périgueux. «*C'est bizarre ces deux pistolets à la selle, pense Lacoste en cheminant, que va faire Desmaisons ?*» Le sieur Desmaisons poursuit sa route et le voici longeant le Grand Etang de la Forge.

A quarante pas de là dans un pré appelé pré de la Bonde Basse, **Antoine Boussavy**, 35 ans, laboureur à Roubaly d'Atur, fauche. Ce dernier vient de voir passer le sieur Villatte l'aîné, monté sur un cheval et maintenant, c'est le sieur Desmaisons qui passe et qui l'envisage trois ou quatre fois l'air étonné de le voir ici. «*Ce pré m'appartient, il faut pourtant bien le faucher*» se dit Boussavy. Il est environ une heure et demie le soleil levé, il est temps d'aller déjeuner ; aussi Boussavy se retire au bourg de Sainte-Marie.

2. J. Boucheroau, article «Du Manoire aux Iles d'Amérique...», in *BSHAP*, tome CXV, 1988, supplément 3e livr., p. 91.

Mais entre nous, plus d'une heure pour faire à cheval quatre kilomètres, c'est beaucoup pour Desmaisons. A-t-il bavardé avec Villatte ? Qui a attendu l'autre ? Se sont-ils rencontrés ?

Un peu plus loin, sur le versant de la colline, **Jacques Gaudy**, menuisier, 40 ans, dit Fouillouze parce qu'il habite Fouillouze (Sainte-Marie-de-Chignac), et **Pierre Fargeas**, tailleur d'habits, fauchent un pré appartenant à la dame de Lardimalie ; le meunier « Ravine » (Rapi-ne) du Grand Moulin en jouit. Ils pensent que c'est un bon jour pour faucher en ce lendemain de l'octave de la Fête Dieu. Alors qu'ils sont vers le sommet de la colline, entre 5 et 6 heures, ils voient passer un cavalier montant un cheval noir fort maigre.

«*Qui est-ce ?* » crie Fouillouze

C'est Villatte, » répond Fargeas.

A peine un demi-quart d'heure après, voici le sieur Desmaisons de Fayard qui s'arrête vis-à-vis d'eux et crie : «*Ravine !* » croyant que l'un d'eux est Ravine et l'autre l'entend. Fouillouze répond que Ravine n'est pas dans le pré, Desmaisons ne réplique pas et repart. Une haie vive borde le chemin et cache la femme de COUNIL, **Gabrielle Faucher**, 20 ans, habitant proche de La Forge ; elle est dans sa terre non loin du Grand Chemin et aperçoit à quelques minutes d'intervalle deux cavaliers se dirigeant vers Périgueux : Villatte et Desmaisons. Elle est frappée par la couleur rougeâtre du vêtement de Desmaisons, aussi, elle ne fait pas attention à la couleur de son cheval à la queue courte.

Pendant ce temps, **Hugues Choury**, fils d'Hélie dit la Perche, forgeron et habitant La Forge, voit passer le nommé Villatte qui le salue. Choury se prépare à aller faucher tout le jour dans l'étang de La Forge. La fenêtre de la grande chambre de La Forge donnant du côté du Grand Moulin, **Raymond Boussou**, 35 ans, facteur de la Forge, jette du grain à la volaille. Il remarque un cavalier qu'il croit être Desmaisons. Après avoir jeté le grain, il s'en va proche le château de Lardimalie pour faire conduire de la mine à la dite Forge.

Les deux cavaliers ont dû se rejoindre avant la courbe que fait le chemin, et repartir ensuite sur la ligne droite où ils sont à découvert.

Pendant, dans la prairie du Manoire non loin de La Forge, **Jacques Lambert**, dit Trulé, 50 ans, laboureur, fauche en pensant à Desmaisons car il y aura sept ans à la fête de Notre-Dame de septembre prochain, il quittait la métairie du sieur Desmaisons de Fayard. Ce dernier lui retirait huit charges de blé de toutes espèces sous prétexte que lui, Trulé, lui devait la somme de 40 livres ; duquel blé, ledit Desmaisons ne voulut pas permettre que Trulé en vendit pour le payer. Tout lequel blé, la somme que Desmaisons en retira ! Trulé connut de la haine, de l'inimitié pour lui, maintenant il ne lui veut aucun mal quoique Desmaisons ne lui ait pas remis le susdit blé en tout ni en partie. Ah ! et ce jour mémoratif de la fête de saint Jean-Baptiste de l'an dernier où par ordre des maîtres de Forge, il dut conduire une ferrure de charrette

chez ledit Desmaisons où il fit collation en présence dudit Desmaisons. Vous pensez si là, à la gorge, il y avait une boule !

A cet instant, Trulé entend un coup d'arme à feu, il tourne la tête, voit de la fumée au-dessus du Grand Chemin et trois cavaliers inconnus, dont un monte un cheval gris. Ils semblent se quereller. L'un dit : «*Par D.. je te tuerai*». Le cavalier gris a un bissac et s'étant appuyé sur le pommeau de la selle, descend de cheval. Trulé croit qu'il met pied à terre pour ramasser une pièce de gibier qu'il aurait tiré et par «*je te tuerai*» doit s'adresser au chien qui veut manger ledit gibier. Lambert se retourne et continue à faucher tranquillement.

Mais, ce n'est pas une partie de chasse à laquelle Trulé assiste car **Françoise Dubois**, 25 ans, femme de **Jean Laschiezas**, laboureur, dans la métairie proche du Grand Moulin, a tout observé. Entre 5 heures et demie et 6 heures, elle bêche son jardin. Elle entend des voix de personnes qui passent dans le Grand Chemin et qu'elle croit être celles de voituriers (ou autres montures) dont les chevaux ont versé leurs charges en dessous des vignes de feu sieur Puybertrand, chanoine. Un moment après, elle entend tirer un coup de feu. Elle voit de la fumée, entend un homme qui dit «*je te tuerai*» en jurant le saint nom de Dieu, puis elle remarque sur le chemin de La Forge, un cavalier chanceler sur son cheval gris et, après cinq à six pas en s'appuyant sur sa bête, tomber à terre en criant : «*je suis mort*». Dans le même temps, un autre cavalier inconnu d'elle, monté sur un cheval noir, grand et fort maigre, s'approche du mourant, descend de sa monture en disant : «*Ce ne sera rien, levez-vous je vous en prie*.» Il le prend sous les bras pour l'aider à se tenir debout et, ne pouvant le tenir, le traîne d'un à trois pas. C'en est trop pour Françoise Dubois qui sent qu'elle va se trouver mal et se retire chez elle.

Le coup d'arme à feu a résonné dans tout le vallon, et que dire de la fumée ! Qui a entendu le coup ?

- au levant : Antoine Bousavy qui se retire au bourg pour aller y déjeuner ; Fouillouze et Fargeas : Fouillouze fauche et Fargeas va chercher du vin à Sainte-Marie pour déjeuner ; Gabrielle Faucher reste dans sa terre et observe.

- au couchant, et dans le vallon : on est micux situé. Certes, on entend le coup et la querelle, on voit la fumée, comme les va et vient sur le Grand Chemin, mais on ne bouge pas.

En réalité, à l'aube de cette belle journée, les témoins sont nombreux. Et ils ont des idées sur l'événement ... mais parlent peu... le minimum ; ainsi au moulin de Lèdre, **Jean Charbonnier**, le meunier dit Cuvannaud, peu avant 6 heures est en train de «*piquer sa meule*». Il voit même un cavalier qui porte une perruque blonde, un manteau rougeâtre et qui se dirige vers Périgueux. Il reconnaît sur le chemin la jument du sieur Lassaigne conseiller du roi. Il rentre dans son moulin et ne se montre pas.

Sa femme, **Jeanne Lavaud**, pétrit du pain dans sa maison en

compagnie de la **Catherine Claviéras**, veuve, âgée de senante ans environ et habitant la métairie du nommé Teulet proche le pont de Niversac. Depuis 5 heures, elles avaient moulu le blé et maintenant, elles pétrissent la farine. Au coup de feu, Jeanne Lavaud sort et dit : «*Hélas, mon Dieu, on vient de tuer un homme dans le Grand Chemin.*» Catherine sort aussitôt et voit bien qu'un des deux cavaliers, qui avait mis pied à terre, s'en va vers Périgueux menant son cheval à grands pas. Elle entend dire par celui qui paraît empressé de secourir celui qui est à terre : «*Vous n'êtes pas encore mort*» Toutes deux retournent à leurs occupations.

Antoine Caleyx, 40 ans, laboureur de La Daudie, charge une charrette de foin dans le pré au-dessus du pont de Niversac.

Joseph Boussavy d'Atur (de Roubaly), 35 ans, fauche un pré de la demoiselle de Nanteuil à mille pas environ avec son maître **Etienne Charpoul** de La Faye. Tous deux ont bien vu un cavalier à trois détours de boeuf du lieu du coup, se dirigeant vers Périgueux.

Pierre Verneuil, 30 ans, laboureur du village de Porte-Courgne, bêche sa vigne près de chez lui, à un demi-quart de lieue de l'endroit du crime, et aperçoit fort bien un cavalier sur un cheval noir qui va vers Périgueux.

Guillaume Seguy, senante ans, laboureur, habitant La Faye, est dans une pièce de blé d'Espagne entre le moulin de la Lèdre et le moulin du sieur Granier de Marival. Après le gémissement, «*je te tuerai*», il remarque un cavalier à trois cent cinquante pas du lieu du crime, un chapeau enfoncé sur la tête, comme s'il se cachait, et qui avance lentement. Marie, sa belle-soeur, travaillant dans ladite terre lui dit : «*Le cavalier plaint beaucoup celui qui a été tué, à moins que ce ne soit lui qui ait fait le coup.*»

Martial Council, 50 ans, dit Rouby, meunier au moulin du sieur Granier, est avec **Léonard Roubène**, 40 ans, dit Rapillaud, meunier de Rouby et qui habite Porte-Courgne. Ils sont devant le moulin, regardant le ciel ; ils entendent et voient passer sur le Grand Chemin vis-à-vis des terres du Chambon, un cavalier qui s'arrête, rétrograde de cinq à six pas, revient jusqu'à la Font Cordelière³⁾ et monte à grands pas le terrier par un sentier vers la Roudelie et le Maine sur le plateau. Discussion :

«*C'est mon maître le sieur Granier*, dit Council.

- *Non, c'est le sieur Puybertrand*,

- *Mais non, il est mieux monté.*»

En réalité, ce n'est ni l'un ni l'autre.

Suivons ce cavalier. Sur le plateau, des travailleurs s'affairent :

3. Abbé Brugière note sur Saint-Laurent-sur-Manoire : «*la fontaine est située sous les rochers qui dominent la paroisse. Les cordeliers (de Sept-Fonts) n'usaient que de cette eau légère, appétissante, purgative. Les seigneurs de la Roudelie, de la Roche-Aymon et les principales familles envoyaient puiser l'eau à cette fontaine*», qui est aujourd'hui canalisée.

Guillaume Ribette, 40 ans, de La Raffinie, fils du notaire royal, est tellement occupé tout le jour au foin du village que rien ne peut le distraire !

Henri Loubiat, 40 ans, valet, domestique du sieur de la Rolandie, coupe des fougères dans la vigne de son maître. Par hasard, il voit un cavalier allant au petit galop vers Lardimalie. Il croit que c'est Meyrat, fermier de la Forge, qui va tirer de la mine et qui passe souvent.

François Dubois, 50 ans, laboureur, habitant la métairie du Terme-Haut appartenant au sieur de la Rolandie, est devant sa maison - il vient de déjeuner - lorsqu'un cavalier, un chapeau enfoncé sur la tête, traverse les blés de Baylet, piquant toujours son cheval sans tourner la tête ni à droite ni à gauche et se dirige vers Lardimalie. Dubois rentre chez lui et dit à sa femme et à ses enfants : *«Je crois, qu'après avoir réfléchi, que c'est le sieur Desmaisons, juge de Lardimalie que je viens de voir passer.»* Il est presque 7 heures.

Un peu plus loin, **François Baylet**, 62 ans et son fils Arnaud, 25 ans, laboureurs à Prouzier d'Eyliaac-en-Périgord, travaillent une terre dépendante de la métairie de Prouzier et appartenant au sieur de la Rolandie. Ils domptent une paire de jeunes veaux pour labourer. Hé ! Voici Desmaisons, le juge, montant un cheval poils noirâtres, oreilles coupées, queue courte : *«Ce n'est pas le cheval qu'il a accoutumé de monter, pense le père, oh ! Desmaisons traverse les blés, et les miens !»* Le cavalier arrive à l'entrée d'une garenne appartenant au sieur de Laubarède, maître apothicaire à Périgueux, s'arrête vis-à-vis d'eux, passe la main sur son front, ne les salue pas contrairement à son habitude et repart en donnant de puissants coups d'éperons.

«D'où vient Desmaisons ? dit Baylet.

- Il vient sans doute de faire quelque chose qui ne vaut rien de bien.» réplique le fils.

Vers 10 heures, les deux hommes se retirent à Prouzier. Le fils Arnaud va dans un pré et apprend de Marie, servante de Jean appelé Nicoulaud que ce dernier lui a dit que ce matin on a tué le sieur Lassaingne conseiller du roi. C'est le sieur curé de Sainte-Marie qui l'a confié à son maître. Pendant ce temps, le père va à la rencontre de femmes venant de Saint-Pierre, qui confirment et qui ajoutent que c'est Desmaisons l'assassin. François Baylet affirme qu'à 7 heures il a vu Desmaisons de Fayard traverser ses blés et partir vers Lardimalie. Les commentaires vont bon train. Plus tard, Baylet, le père, va faucher un pré à côté de celui que Dubois fauche et voici que **Peyronne**, l'autre servante de Nicoulaud, arrive pour faire paître ses boeufs et dit que par tout le village on pense que c'est Desmaisons l'assassin et Baylet répète qu'à 7 heures il l'a vu traverser ses blés et s'enfuir vers Lardimalie.

Pourtant, à 1 heure de midi, Arnaud, le fils, a vu Desmaisons venir de Lardimalie, traverser Prouzier, aller vers la Raffinie et sans doute vers Périgueux. *«S'il passe, c'est qu'il n'est peut-être pas le coupable.»* pense Arnaud.

Mais revenons dans le vallon où nous avons laissé le sieur Lassaïgne blessé et un cavalier qui s'affaire, alors que Desmaisons s'est enfui. Tirant son cheval à la main, ce cavalier se dirige vers le Grand Moulin. Il aperçoit **Jeanne Deffieux**, 25 ans, servante de la demoiselle de Puybertrand, qui est partie à 4 heures du matin du Maine, sur le plateau, pour laver le linge au Manoire. Il l'interpelle, lui crie de la suivre sans donner d'explication. Elle refuse, et morte de peur, continue sa besogne. Alors le cavalier entre au moulin et crie : *« Il faut Ravine et les valets pour donner du secours à un homme qui s'est trouvé mal dans le Grand Chemin. »*

Michèle Bussière, 25 ans, femme de Ravine, coupe du pain pour la soupe des faucheurs, elle répond : *« Mon mari est à Cubjac et les valets sont allés chercher du blé à moudre. »* Mais la belle-mère, la **Jeanne Lafaye**, 55 ans, qui a reconnu Villatte, le suit. Villatte paraît très étonné de cette décision. En chemin, elle aperçoit la jument du sieur Lassaïgne fort saignante à droite, ayant aux arçons deux pistolets.

« Voilà bien du sang ! s'écrie la Jeanne

- C'est celui qui a tué Lassaïgne » dit Villatte.

Et à trente pas de la jument, le sieur Lassaïgne est couché par terre, son manteau autour de lui, la face vers le ciel, les cuisses et les jambes ensanglantées. Beaucoup de sang par terre. La meunière se penche vers lui, lui serre le bras : *« Qui vous a mis dans cet état ? »* Mais il ne peut pas répondre, il suffoque par un mal au coeur. *« Qu'est-ce qui vous fait mal ? »* Villatte réplique : *« Tout lui fait mal »* et Jeanne lui répond *« Que celui qui a fait le coup le guérit ! »* et elle repart.

Villatte fait quelques pas et crie aux faucheurs dans les prés de l'autre côté du ruisseau de venir donner du secours, qu'on les paierait bien pour leur coupure. Les faucheurs susnommés entendent mais ne bougent pas. Villatte crie au **jeune garçon du meunier Cunnavaud** d'aller auprès des faucheurs dire qu'il les paierait mais Boussavy et Charpoul refusent à moins que les autres n'y aillent. Les hommes continuent de faucher.

Villatte aperçoit les femmes au moulin de Lèdre : c'est la meunière qui a fini de pétrir son pain et la Catherine partie chez elle, mais revenue car elle avait oublié son four ! Toutes deux sont sur le plafond du degré et observent. Villatte descend le talus, attache son cheval au seul arbre dans la pièce de blé d'Espagne qu'il traverse, s'avance jusqu'au ruisseau et crie :

« Venez donner du secours à un homme qui s'est trouvé mal.

- Qu'a donc cet homme ? » demande la meunière. Pas de réponse, elle rentre chez elle et la Catherine repart.

Non loin de là, **Etienne Clavieras**, 35 ans, laboureur de Teulet, fauche un pré de Lèdre. Il croit entendre que Villatte crie aux femmes de porter un peu de vin à celui qui est par terre et continue de faucher.

Guillaume Vige, 20 ans, valet au Grand Moulin, ramasse des sarments de vigne ; il a entendu l'appel de Villatte et veut secourir le

malheureux toujours sur la route. Il passe par le moulin de Lèdre mais la meunière affirme qu'on a tué l'homme alors Guillaume sort, se faufile le long des bras du Manoire vers le Grand Moulin et s'y cache. Devant le refus de la meunière de Lèdre, Villatte reprend son cheval, s'en retourne au Grand Moulin priant la Jeanne Lafaye d'aller prendre le sieur de Lassaigue qui est mort pour le porter dans sa maison. «*Trois ou quatre femmes suffiraient pour le porter*» ; la meunière refuse.

Villatte repart vers Saint-Crépin, rencontre Fargeas qui revient avec son vin et qui aperçoit les deux pistolets de Villatte. Les hommes se saluent. Villatte parle tout seul, revient sur ses pas et passe près du moulin de Chapelor où **Antoine Dubois**, 59 ans, nouveau laboureur, vient d'arriver après avoir labouré une terre près du pont de Niversac d'où il a tout vu. Villatte le prie d'aller secourir le sieur Lassaigue son parent qu'on avait tué sur le Grand Chemin. Dubois réplique : «*Puisqu'il est mort, il n'a besoin d'aucun secours ; mais qui êtes-vous ?*

- *Je suis Villatte, l'aîné.*» Dubois rentre chez lui.

Pendant ce temps, **Guillaume Vige** monte à la fenêtre du Grand Moulin et aperçoit le sieur Villatte se dirigeant vers le pont de Niversac. Notre cavalier fait la morale aux faucheurs, Charpoul et Boussavy de «*n'avoir pas été charitables, de ne pas venir quand on les appelait*» et ajoute :

«*Avez-vous vu passer quelqu'un ?*

- *Oui*, répond Charpoul, *un cavalier marchant lentement vers Périgueux.*

- *C'était moi-même*, répond Villatte. *D'ailleurs ce n'est pas une affaire ordinaire mais celle du sénéchal.*»

Et Villatte pique son cheval. Il s'arrête près de **Séguy** :

«*Avez-vous vu passer un cavalier ?*

- *Oui*» Villatte pique son cheval et disparaît à l'horizon.

Les faucheurs aussitôt se regroupent et vont voir le corps toujours sur le chemin où se sont rassemblés des curieux. Dans le vallon, c'est le grand branle-bas. La meunière, la Jeanne, va à la métairie faire les commentaires, tandis que la jeune lavandière repart au Maine.

Ainsi notre **Jean Lacoste** de retour au moulin de Lèdre apprend la nouvelle, entend une conversation entre la meunière et le valet de Lassaigue, qui vient d'arriver. Le valet accuse Desmaisons et Villatte car «*ils voulaient du mal à son maître*». La meunière se tait.

A une heure du soleil, **Counil dit Rouby**, du moulin du sieur Granier, est sur les lieux ; il voit une quantité de sang entre les cuisses du sieur Lassaigue, de la largeur d'un chapeau ! Il remarque un chapeau, qui lui paraît neuf, sur un buisson qui borde le chemin et même en deçà un morceau de serge qu'il croit être un lambeau d'une cravate.

Raymond Boussou, facteur de Forge, revient de tirer les mines, trouve messire le curé devant sa forge et tous les deux vont près du sieur Lassaigue toujours sur le chemin, la tête vers les vignes et les pieds au soleil.

Et notre sieur Villatte ? Nous le retrouvons à Périgueux car c'est le jour de l'audience sénéchale. Dans la salle du palais, il aperçoit **Simon Laubarède**, bourgeois, qui est occupé, il le salue et sort. Il passe entre 10 et 11 heures dans la rue du Pain devant la porte du sieur **Jouhanaud**, maître célerier qui est triste, peiné, car il vient d'apprendre l'assassinat du sieur Lassaigne, conseiller de ladite ville en la cour présidiale, et justement il l'a vu la veille. Il ne peut pas croire à un tel malheur ! Jouhanaud salue Villatte qui lui rend son salut mais d'une manière différente des autres fois ; il connaît aussi Desmaisons.

A une heure de midi, place du Coderc, Villatte rencontre le sieur Laubarède qui sort de sa maison. Villatte lui dit qu'il va chez le vice-sénéchal car il vient d'apprendre qu'on a tué Lassaigne.

«*Qu'en savez-vous, c'est sur votre chemin ?* » s'étonne le sieur Laubarède.

- *Non, j'ai passé par Puygaufier, mais je plains beaucoup le sieur de Lassaigne. J'ai perdu un bon parent, un bon ami, et tout ce que je pouvais perdre. Je vais chez le vice-sénéchal pour l'accompagner mais je ne vais pas chez la veuve à cause du regret que j'ai de la mort de son mari.*»

Vers 3 heures de l'après-midi, les faucheurs du pont de Niversac aperçoivent le sieur Villatte avec le sieur **Louis Bourgeois** de Périgueux. A haute voix, Villatte dit que les faucheurs ont refusé de donner du secours. C'est la dernière fois que l'on voit Villatte. Il n'a pas dû accompagner Louis Bourgeois jusqu'au lieu du crime.

A Périgueux, les nouvelles vont vite. C'est ainsi que **Pierre Vignerac**, le peigneur de chanvre, parti à l'*Ave Maria* du matin de Milhac pour Périgueux en passant par Le Taboury, dîne dans un cabaret du faubourg de Périgueux, appelé Le Tournepiche. Là, il apprend la nouvelle. Aussi, malgré la chaleur, pour rentrer chez lui, il fait un détour par le Grand Chemin... et au bas des vignes de feu sieur Puybertrand, chanoine, voici le corps mort, le visage couvert. Ici, se trouvent Pierre, son neveu, au service du sieur Lassaigne et un de ses métayers qui attendent les officiers de police.

Sur les 3 heures, le sieur Puybertrand demande à **Léonard Chiniaguet**, 20 ans, qui vient de faner dans un pré au-delà et qui rentre à Dangoux (Bassillac), d'aider à porter le corps mort encore saignant dans la grange de Reynier au hameau de La Forge. Le défilé des curieux continue. Ainsi Choury, le maître de forge qui revient de Marsaneix.

A l'*Ave Maria* du soir, le curé Vachier donne son accord pour enterrer Pierre Lassaigne dans ladite église de Sainte-Marie. Ce que l'on fait.

Le surlendemain dimanche, à la sortie de la messe et des vêpres, il se chuchote beaucoup de choses... il y a des silences aussi... des hochements de tête... mais on se comprend ! Ainsi Léonard Chiniaguet a éprouvé le désir de revenir à son pré et rencontre des hommes, des



*Le hameau de Chigniac, avec le moulin à gauche et la métairie à droite
(photo J. Rousset).*



*«Le cluzeau», Saint-Crépin d'Auberoche, habitation de J. Villatte
(photo J. Rousset).*

femmes qui reviennent des vêpres et qui parlent de la mort de Lassaigne. Il leur dit combien il est surpris qu'on ne fasse point de procès contre les auteurs.

«Ah ! On le sait bien, disent les femmes, si c'était quelqu'un de nous !...» Elles lui racontent qu'elles ont ouï dire que les nommés Villatte et le juge, après avoir déménagé, avaient fui ! Déménagé ? Antoine Caleix vient d'apprendre cela par le cardeur de laine de Coulaures qui vient d'arriver chez lui pour travailler. Figurez-vous que dans la nuit de vendredi à samedi, jour où le cardeur travaillait chez le métayer de Desmaisons, à Fayard, on avait déménagé toute la nuit, les meubles et les effets de Desmaisons dans diverses charrettes au château de Lardimalie et ailleurs. C'est le métayer qui l'a dit au cardeur le samedi matin, mais lui n'a rien vu, rien entendu, bien sûr.

2. L'enquête⁽⁴⁾

Le lundi matin premier juillet, à la cour présidiale siégeant à Périgueux, plainte est déposée pour assassinat. En voici la teneur :

«*Supplie humblement Françoise Tourtel, demoiselle, veuve dudit sieur Pierre Lassaigne, conseiller magistrat au présent siège, procédant tant en son nom et comme veuve qu'en qualité de mère pitoiable de ses quatre enfants et Antoine Lassaigne, fils aîné de feu sieur de Lassaigne, né de son premier mariage avec demoiselle Dalesme, disent que le sieur de Lassaigne leur mary et père serait parti, vendredi dernier sur les quatre heures du matin ou environ de la présente ville pour aller à son bien de campagne situé dans le bourg de Saint-Crépin-Daube-roche, et que le sieur de Lassaigne passant par le chemin qui conduit de la présente ville au bourg de Saint-Crépin y serait arrivé au-dessous de la vigne des héritiers de feu sieur de Puybertrand chanoine et dans l'endroit que ledit chemin est fort étroit et serré pendant une assez longue espace et dans ce chemin serré pouvait faire rencontre de deux cavaliers lesquels ayant aperçu ledit feu de Lassaigne se seraient mis de front pour l'empêcher de passer et alors l'un des deux cavaliers avait poussé sur ledit Lassaigne tout ému de colère, et en l'abordant, l'avait saisi exprès de la cravate... et l'autre prenant avantage de ce que feu sieur Lassaigne était saisi... luy aurait laché un coup de pistolet à bout touchant... et le coup aurait porté dans le bas ventre... le sieur Lassaigne serait tombé par terre et mort sur place...» (les deux plaignants ont signé).*

Très émue par l'assassinat de cet homme très estimé, la cour présidiale commet les sieurs Laulanie et Front Bertin, conseillers du roi et

4. Arch. départ. de la Dordogne, série E, registres d'état civil pour les paroisses d'Eyliac, Saint-Crépin-d'Auberoche, Sainte-Marie-de-Chignac, Milhac...
Arch. communales de Saint-Pierre-de-Chignac : registres de l'état civil.
Arch. départ. de la Dordogne, série 2E concernant les familles citées.

magistrats au siège présidial de Périgueux, pour la continuation de l'information. Ces messieurs, avec les greffiers, huissiers, juge, et médecin légiste, arrivent dans l'après-midi devant l'église paroissiale de Sainte-Marie. Hélié Dubois, le sonneur de cloche, est réquisitionné et après avoir prêté serment, conduit tout le monde dans l'église devant la tombe de feu sieur de Lassaigne. *« Dans un petit espace qui est entre la marche première de l'autel de la chapelle à main gauche et la marche de ladite église dudit côté gauche »*, les officiels constatent que la terre est fraîchement remuée. Hélié Dubois creuse et à deux pieds de profondeur, il trouve le cercueil en bois d'où il extrait le corps enveloppé d'un linceul *« et le transporte sur la marche au pied de l'autel de la chapelle Saint-Roc. »* Le corps constaté mort est mis à nu. Sicaire Baylet de la Raffinie et Antoine Dubois du Chapelor, réquisitionnés et d'âge compétent, prêtent serment et déclarent *« reconnaître le corps mort dudit feu sieur de Lassaigne. »*

Le médecin donne son diagnostic qu'il consigne par écrit : il voit une plaie faite par arme à feu située à l'aîne gauche, entraînant la fracture de la partie supérieure du fémur et l'ouverture de la veine *« par laquelle s'est fait une si grande hémorragie de sang que le dit sieur de la Saigne en est mort indubitablement »*. Le corps est remis dans le cercueil.

Il n'y a pas d'hostellerie au bourg donc ces messieurs se retirent dans la chambre du curé Vachier pour y entendre les dépositions. Le premier témoin convoqué est la Jeanne Lafaye du Grand Moulin. Son témoignage est capital. Il est tard lorsque les quatre premières dépositions sont enregistrées, alors la cour de justice se retire au bourg de Saint-Laurent-sur-Manoire, dans la maison du nommé Chambon.

Le 2 juillet, toujours chez Chambon, dix-huit témoins, un par un, vont déposer. Le soir, le greffier écrit l'ordonnance : *« Nous, conseillers et commissaires, ordonnons que Antoine Desmaisons, juge ordinaire de la juridiction de Lardimalie, habitant Fayard, paroisse de Saint-Pierre-de-Chignac et Jacques Villatte l'aîné sieur du Cluzeau, habitant la paroisse de Saint-Crépin seront pris ce soir et conduits sous bonne garde dans les prisons royales de la ville de Périgueux et au cas qu'ils ne puissent être appréhendés, leurs biens seront saisis et assignés à la quinzaine. »* Il est l'heure tarde, les enquêteurs couchent à Saint-Laurent.

Le 3 juillet l'enquête se poursuit. Ces messieurs se transportent au Grand Moulin, domicile de Jeanne Lafaye. Raymond Boussou, facteur de La Forge, est convoqué. Les deux témoins prêtent serment. A 250 pas environ de chez la Jeanne, tous constatent une tache rougeâtre sur la terre, et vérifient qu'ici les cavaliers étaient bien à découvert. Il est l'heure de midi, ces messieurs de la justice se retirent à Périgueux. Le procès-verbal donne une description intéressante des lieux et surtout du Grand Chemin.

Les dépositions vont se poursuivre à Périgueux mais à un rythme plus lent. Le trente-cinquième témoin déposera le 20 août.

Plusieurs remarques s'imposent.

Les trois témoins qui ont signé leur déposition sont le sieur Laubarède, le fils du notaire royal Ribette et le maître de forge Raymond Boussou - «*Non les autres ne sachant.*» Les témoins ont reçu 20 sols, 10 sols ou 5 sols en dédommagement de la perte de leur temps de travail. Le sieur Laubarède a refusé l'argent.

Les dépositions forment un ensemble logique plausible. L'essentiel est relaté, les paroles entendues et dites sont rapportées librement. Les témoins connaissent les sieurs Lassaing, Desmaisons, Villatte et les mobiles de cet «accident - assassinat» mais le bon sens, la prudence, la méfiance exigent qu'on ne se mêle pas des problèmes des «*messieurs*». N'oublions pas qu'il faut profiter de la fraîcheur du matin pour travailler sans perdre de temps ! Notons les surnoms expressifs de certains témoins.

Lors du récolement, deux témoins, en toute liberté, ajoutent des précisions qui mettent en cause l'impartialité de la dame de Lardimalie - il est vrai qu'ils ne dépendent pas d'elle. Nous avons déjà rapporté par l'intermédiaire d'Antoine Caleix les paroles du cardeur de laine concernant le déménagement des meubles de Fayard vers Lardimalie. François Baylet, lui, a tenu à faire ajouter cette précision : «*Une semaine après le drame, la dame de Lardimalie l'avait envoyé chercher, lui demandant si c'était vrai qu'il avait vu passer le sieur Desmaisons dans ses blés. La dame avait répliqué qu'il ne fallait pas le dire, que cela porterait préjudice et que le pauvre homme était innocent !*»

3. La condamnation

La condamnation intervient le 5 septembre 1715 : «*Les gens tenant le siège présidial établi par le roi en la ville de Périgueux assemblés en nombre porté par l'ordonnance, jugeant en dernier ressort, déclarent et condamnent les dits Desmaisons et Villatte layné à être pendus et étranglés jusqu'à ce que mort naturelle s'ensuive à une potence qui sera à ses fins dressée en la place de la Clautre de la présente ville par l'exécution de la haute justice, les condamnent aussi solidairement en la somme de 9 000 livres de réparations, dommages et intérêts, savoir ... 3 000 livres envers ladite Tourtel veuve, ... 3 000 livres envers ledit Antoine Lassaing ... et 3 000 livres envers les autres enfants de feu Lassaing et de ladite Tourtel... les condamnent aussi en la somme de 300 livres d'amende envers le roy ... et attendu la contumace ordonnent que la présente condamnation sera exécutée par effigie dans un tableau qui sera attaché à une potence qui sera à ses fins dressée dans ladite place de la Clautre par ledit exécuteur de la haute justice.*»

L'application a lieu le 7 septembre 1715. Le greffier Ladeilh, accompagné de deux huissiers sur le lieu dit, «*lit le jugement présidial à haute et intelligible voix, et en fait l'effigie attachée à une potence dressée par Pierre Laporte, exécuteur*».

4. Quelques commentaires

Il n'est pas de ce propos d'analyser les faits. Ainsi se termine «un fait divers», un meurtre sur un grand chemin, fait peut-être banal mais dont les acteurs étaient très connus. Le mobile du crime n'est pas cité mais nous savons qu'un lien de parenté existait entre Lassaigue et Villatte, et que Desmaisons et Villatte éprouvaient de la haine pour Lassaigue d'après le valet de ce dernier⁵. Les précédentes affaires judiciaires consultées ne permettent pas de dire si les trois hommes avaient eu des rancoeurs professionnelles, mais la jalousie est surnoise. S'agissait-il d'une affaire de famille ? Certainement, comme en témoignent les minutes des notaires Courtey et Ribette. L'héritage par Pierre Lassaigue d'un bien à Saint-Crépin fut source de dissension.

Que de générations de Lassaigue, Desmaisons, Villatte dans la juridiction. Parents, ils sont réciproquement parrains, marraines de leurs enfants, ont habité les mêmes hameaux des paroisses d'Eyliac, de Saint-Pierre-de-Chignac, de Saint-Crépin-d'Auberoche et certainement les mêmes demeures. Ils sont avocat, juge de juridiction, conseiller au présidial ou procureur du roi... Les rouages des procédures criminelles leur sont bien connus. Les fuyards savent qu'ils ont soixante-douze heures pour se cacher. Le resteront-ils longtemps ? Nous ne pouvons le préciser, mais les registres de l'état civil, quelques années plus tard, attestent leur retour dans leur demeure. Les dossiers criminels du parlement de Bordeaux examinés à ce jour ne fournissent aucune pièce judiciaire les concernant⁶.

Voici quelques précisions sur les principaux personnages de cette tragédie :

1) Pierre Lassaigue, la victime

Ce magistrat de Périgueux estimé de ses collègues est né après 1657, date de mariage de ses parents à Eyliaac, probablement à La Raffinie. Claire Dalesme, mère de son fils Antoine, « l'un des plaignants », est décédée à Eyliaac en 1695. Il se remarie avec Françoise Tourtel alliée aux Tourtel de la Bussière et Tourtel de Gramond. L'aîné de leurs quatre enfants, Antoine, est né en 1706 à Saint-Crépin. Nous voya-

5. Arch. départ. de la Dordogne, C 853 ouvrage de R. Mounier, Privilèges de la noblesse.
6. Arch. départ. de la Gironde, dossiers parlement de Bordeaux (Périgueux, chambre de la Tournelle) à partir de 1715 et dossiers parlement de Bordeaux (chambre des «Enquêtes»).

geons dans la juridiction ! Les Ribette (notaire), Laubarède, Villatte, Fayolle de la Monzie, Desmaisons sont parents ou alliés. Son office, laissé vacant, ne sera pourvu qu'en 1721, ainsi que nous l'apprend, du cabinet de la Régence, *«la lettre de dispense de parenté pour le sieur André Tourtel, avocat en notre Cour de se faire pourvoir de l'office de notre conseiller audit siège présidial et sénéchal de Périgueux au lieu de feu Pierre Lassaigne...»*, son grand-père André Tourtel, dont on loue les mérites, occupait cet office.

2) «La dame de Lardimalie»

Il s'agit de la veuve de messire David Foucauld décédé en 1713, née Honoré Souc de Plancher, grand-mère de Louis II Foucauld, député de la noblesse du Périgord aux Etats généraux de 1789. L'ensemble de Chigniac comprenant La Forge en très bon état avec forge, fourneau, halle, grange, métairie, étang, prés et le Grand Moulin à blé avec pressoir à huile appartient donc aux seigneurs de Lardimalie. Le renouvellement d'affermé du 20 décembre 1714 aux Meyrat et Dalvy a été signé en outre par maître Desmaisons, juge en la présence de la dame. Est-il son homme de confiance ? La dame le plaint, le protège, demande un faux témoignage pour l'innocenter. Elle a dû assurer sa retraite et peut-être celle de Villatte, mais où ?

3) Antoine Desmaisons

Lors de sa condamnation par contumace en 1715, le juge a 56 ans. Dans le registre de l'état civil de Saint-Pierre-de-Chignac, nous lisons le 29 juin 1719 : *Baptême d'Antoine fils de Jacques Desmaisons de Fayard et d'Antoinette Pomarel (père procureur d'office de la juridiction), parrain, Antoine Desmaisons, juge de Lardimalie, grand-père,* et sa signature est très reconnaissable.

Il vit en famille à Fayard, jusqu'au 30 mars 1739, date de son décès. Le curé Soulier écrit : *est décédé Antoine Desmaisons, avocat en la cour, vivant juge de la terre de Lardimalie, âgé d'environ quarante-vingt ans, dans sa maison du village de Fayard, après avoir reçu les sacrements de l'église et son corps a été enterré dans l'église.* Sa femme, Julie Fayolle, est ensevelie dans l'église trois jours plus tard.

4) Jacques Villatte l'aîné

Le greffier et neveu de Desmaisons, né en 1668 à Fayard, est le fils aîné de Théophile Villatte, procureur d'office de la juridiction de Lardimalie, et de Sicaire Desmaisons, soeur aînée d'Antoine Desmaisons. Son frère Jean, né en 1677, a pour marraine Jeanne Boutinaud, femme du sieur Lassaigne, juge de la juridiction de Lardimalie et père de notre Pierre Lassaigne !

Après sa condamnation par contumace, il revient vivre chez lui, au Cluzeau avec sa femme Claire de la Clergerie et son fils Jean, né en 1706. Comme sa femme, décédée en 1741, il est enterré dans l'église de Saint-Crépin-d'Auberoche, le 31 novembre 1747, à l'âge de 80 ans.

CONCLUSION

L'étude de ce dossier permet de faire un flash sur la vie dure, simple, mais riche de philosophie ancestrale des femmes et des hommes travaillant dans le vallon au soleil levant de juin. Tableau que l'on pourrait reproduire pendant deux siècles encore, ici et ailleurs.

Cette activité rurale intense dans «Les Rivières» où chaque propriétaire des plateaux avait ses «bons prés», a cessé avec la fin de l'activité de la forge (milieu du XVIII^e siècle) et surtout progressivement avec celle des moulins. La nature a repris ses droits.

Et aujourd'hui ? Le vallon est jalonné de «pions» d'archéologie industrielle. Le moulin de Lèdre restauré est caché dans sa peupleraie ; le moulin de Capelot (Chapelot), ruines dans les ronces, incendié par les Allemands le 2 mars 1944, fut le témoin de l'exécution de trois jeunes résistants. Le Grand Moulin ou Moulin Neuf conserve son désuet mais émouvant outillage et, sur une portion de l'ancien chemin médiéval de Périgueux à Saint-Crépin-d'Auberoche, le petit hameau de Chinias, au pied de la colline, a un charme certain.

J. R.

N. B. : J'exprime tous mes remerciements aux différents propriétaires des lieux-dits ; M. Mme Vau-bourgoin, M. Lapeyronie, M. Mme Savignac (La Raffinie), ainsi que M. Mme Béringuet (Fayard), M. Bouchereau, M. Mme Boussarie (Le Cluzeau), Mme Lefeuvre (mairie de Saint-Marie), M. Leclair, M. Javerzac, M. A. Reynet, Mme Sarlat.

Sur le presbytère de Boisse en 1779

par Jean VALETTE

La liasse C681 des Archives départementales de la Gironde contient deux documents concernant des réparations à effectuer sur le presbytère de la paroisse de Boisse⁽¹⁾. Par lettre du 3 octobre 1779, Chalvet, subdélégué de Castillonès⁽²⁾, explique à l'intendant les motifs qui poussent les paroissiens de Boisse à vouloir réparer le presbytère et comment les dites réparations seront payées.

Lettre de Chalvet à l'intendant⁽³⁾

Rien n'est plus juste que la demande des habitants de la paroisse de Boisse. Le curé de leur paroisse est congruiste et par conséquent hors d'état de pouvoir fournir aux réparations qu'exige la partie de maison presbytérale qu'il occupe. La somme de huit cent livres que demandent les habitants de cette paroisse par l'acte de délibération qui est cy joint⁽⁴⁾ serait assés suffisente non seulement pour faire les réparations urgentes et nécessaires, mais mesme pour acheter une partie de maison qui est attenante à la partie presbytérale qui devient absolu-

1. Dordogne, ar. Bergerac, c. Issigeac. Appelé dans le *Dictionnaire topographique cne de La Grand et Petit Boisse*. Sur Boisse, cf. Valette (Jean), « Une visite épiscopale à Boisse en 1667 », dans *Bull. de la Soc. hist. et arch. du Périgord*, tome CIII (1976), p. 154-155. Boisse comportait 708 h. en 1800 (renseignement fourni par M. Dartigues-Peyrou, que nous remercions).
2. Et premier consul de Castillonès jusqu'en 1784.
3. Original.
4. Non conservé.

ment nécessaire pour faire un logement curial. Il a déjà été répondu à plusieurs requêtes pour le mesme sujet. J'estime qu'il y a lieu à ce que Mr. l'intendant ordonne que lad. somme de huit cent livres sera imposée pendant trois années consécutives tant sur la paroisse de Grand que du Petit Boisse, son annexe. A Castillonès le 3 octobre 1779.

Lettre de l'intendant à Chalvet⁽⁵⁾

Boisse
à M. Chalvet

Maison presbytérale

Castillonès
à Bordeaux ce 20 octobre 1779

J'ai reçu M., les éclaircissemens que vous m'avez adressés le 3 de ce mois au sujet de l'imposition consentie par plusieurs habitans de la paroisse de Boisse pour construire une maison presbytérale. D'autres habitans ou propriétaires ont réclamé contre cette délibération. D'ailleurs il n'a point encore été dressé de devis estimatif pour constater quelle seroit la dépense de cette construction. Dans ces circonstances il est nécessaire de consulter à nouveau la communauté et si elle se déterminoit à augmenter la somme qui est imposée annuellement pour mettre le curé à portée de trouver plus aisément une maison convenable à titre de location, ce parti me sembleroit mériter la préférence. Je suis ...

Comment s'est terminée cette question ? Cela mériterait assurément d'être repris avec d'autres sources, périgourdines en particulier, car nous ne possédons en Gironde sur ce presbytère que les deux documents dont il est ici fait état.

Mais disons, pour conclure, que cette paroisse de 700 h. ne disposait, à la fin de l'Ancien Régime, que d'un presbytère apparemment en mauvais état de surface réduite. Et il est envisagé de l'abandonner, pour se tourner vers la location d'un autre logement !

J. V.

5. Minute.

Histoires d'évasions

par Jean GAUSSEN

Nous étions à la fin de l'année 1943 et, depuis de longs mois, Périgueux était occupé par les troupes allemandes.

Je partageais mon temps entre les bois tenus par les survivants de la formation «Mireille» et l'hôpital de Périgueux où j'exerçais les fonctions d'interne en chirurgie. Le Centre hospitalier actuel, dont la première pierre avait été posée avant la guerre de 1914 par le président Armand Fallières, n'était pas achevé et la plupart des soins continuaient à être dispensés rue Président-Wilson, dans un hôpital vétuste qui ne semblait pas jouir dans le grand public d'une renommée particulièrement flatteuse. Le petit café-restaurant qui lui faisait face en avait un peu abusivement profité. Sur son enseigne, magnifique panneau naïvement décoré par une main anonyme, on pouvait lire en effet cette inscription alléchante : *Ici on est mieux qu'en face*. Le séjour n'y était sans doute pas très agréable puisque deux pensionnaires de la salle des détenus songeaient à l'écourter et complotaient avec l'extérieur, afin de quitter l'établissement sans formalités excessives.

Ils s'agissaient de deux «terroristes» : Robert Mercier et Maurice Desnoyer, élèves officiers à l'école des cadres du groupe «Mireille». Ils avaient été faits prisonniers avec toute leur unité le 23 octobre 1943 à l'issue d'un bref combat près de Ladouze.

Mercier, atteint d'une balle dans la cuisse, avait été immédiatement dirigé sur l'hôpital. Desnoyer l'y rejoignait un peu plus tard pour une appendicite aiguë.

Je pris contact avec «Mireille» et allais le voir dans son camp, au Maine-du-Puy dans la Double. Il venait de le quitter. Il avait rendez-vous avec le colonel commandant de la garnison allemande de Périgueux, un Géorgien, dont les hommes engagés plus ou moins volontaires dans l'armée allemande commençaient à se demander si le choix

de la croix gammée était vraiment le meilleur. A l'issue de l'entrevue, «Mireille» et son adjoint le lieutenant Menard (le général Ménard est mort en 1990) étaient arrêtés par la Gestapo. Seul le chauffeur (adjudant-chef Cordier) put forcer le barrage et nous apporter la nouvelle.

Privé de ses chefs, le groupe ne pouvait plus rien décider. Je repartis. Quelques jours plus tard, le 3 novembre 1943, presque tous les survivants étaient faits prisonniers au Maine-du-Puy, à proximité de Saint-Vincent-de-Connezac. Il n'y avait plus d'hommes disponibles pour une opération armée.

Robert Mercier appartenait à une organisation lyonnaise de résistance désignée sous le nom d'organisation «Robert» ou du «colonel Sarrazac» (Robert Soulages). Nous prîmes contact avec elle et, pendant plusieurs semaines, ce fut un échange incessant de lettres et de télégrammes dont le décryptage eut été sans doute un jeu d'enfant pour un professionnel du chiffre (le thème en était un repas de première communion). Enfin, dans les derniers jours de novembre tout paraissait au point, mais hélas, nos ennuis n'étaient pas terminés.

Un matin, un détenu de droit commun, M.F. (quel délit avait-il commis? Je ne l'ai jamais su), me fit appeler. Il souffrait, disait-il, du ventre. Mais cependant que je l'examinais, il me soufflait discrètement à l'oreille : « Perruchot a signé ma sortie (entendez par là le retour à la prison). Il faut que je reste quelques jours de plus. Je veux partir avec les autres. Sinon je tente la belle cette nuit. «Comment était-il au courant ? Il avait sans doute l'oreille fine. Peu importait d'ailleurs la manière dont il avait eu connaissance du complot. Pour nous cette tentative d'évasion était catastrophique dans la mesure où elle n'allait pas manquer de bouleverser nos plans si péniblement élaborés. Il fallait l'éviter. Un accord fut conclu. Rapidement je lui expliquais la technique utilisée jadis par les fortes têtes des bataillons disciplinaires désireux d'éviter une marche forcée : un fil souillé glissé en séton sous la peau et laissé en place pendant quelques heures. Le lendemain soir, mon droit commun parvenait à peine à dissimuler sa satisfaction intérieure.

«Monsieur, c'est la jambe maintenant qui me fait mal... Je souffre trop... Il faut que le docteur Perruchot me laisse là. Je ne peux pas retourner demain à Belleyme.» Belleyme, et plus précisément hôtel Belleyme, du nom de la place en bordure de laquelle l'établissement est situé, était alors le nom sous lequel on désignait de manière plaisante la prison de Périgueux.

Je soulevais le drap. Le spectacle n'était pas très beau. Le gaillard s'était percé le haut de la cuisse, au plus épais, de part en part. Par chance il n'avait pas atteint les gros vaisseaux. La cuisse était rouge, luisante, affreuse à voir. A voix basse j'interrogeais :

- «Le fil ?»

- «Il y est toujours. Hier soir je n'ai pas pu attraper les bouts. Je l'avais trempé avant dans la cuvette des W.C. Vous croyez que ça suffira ?»

Je pensais que c'était plus que suffisant mais quatre ou cinq jours après, tout était rentré dans l'ordre. L'abcès s'était ouvert spontanément et son contenu avait quelque peu étonné la bonne soeur du service.

- «Monsieur, je n'ai encore jamais vu ça. Avec le pus, il y avait une mèche longue, longue. On aurait juré une ficelle.»

M.F. était guéri. Il était temps. Le lyonnais nous envoyait du monde.

Le 8 décembre, le commando débarquait à la gare de Périgueux et allait aussitôt faire quelques achats au magasin Les Dames de France. Il s'agissait de pistolets à bouchons, inoffensifs certes, mais bien plus faciles à transporter que les encombrantes sten de l'armée anglaise que nul manteau ne parvenait à dissimuler.

Dans la nuit du 9 décembre, trois hommes dont un Périgourdin qui connaissait les lieux (André Ribette) et une jeune femme pénétraient dans l'hôpital. Je restais à l'extérieur pour faire le guet.

Après avoir coupé les communications téléphoniques et ficellé le concierge (un ancien combattant de la guerre 14-18 qui n'a guère apprécié le traitement qui lui avait été infligé), ils allèrent directement à la salle des détenus y pénétrèrent sans aucune difficulté et désarmèrent les gardiens (deux policiers complices envoyés tout exprès ce soir-là par le commissaire Bourgoïn).

Il fallait sauver les apparences. L'un des «terroristes» sortit avec ostentation un papier de sa poche, le déplia lentement et lut à haute voix : «Messieurs Desnoyer et Mercier, habillez-vous. Vous êtes libres.»

Le troisième larron n'avait pas attendu la fin de la lecture et ne paraissait pas se soucier de savoir s'il figurait sur la liste des heureux libérés. Il était déjà dans le couloir.

Un quart d'heure plus tard, c'était l'alerte générale. Les voitures de la Gestapo sillonnaient la ville. Les routes étaient barrées par la Feld-gendarmerie et les patrouilles interrogeaient sans aucune discrétion les Périgourdins qui avaient eu la malchance de sortir cette nuit-là. Mais les fugitifs étaient déjà loin. La camionnette à gazogène de Roger Couturoux les avait amenés à Bassillac chez MM. Compte et Ribette. Le commando s'était tout simplement rendu à la gare où il avait pris le train pour Lyon. Pour ma part j'avais immédiatement regagné ma chambre à l'hôpital et me levais le lendemain comme à l'accoutumée.

Ce petit succès ne constituait hélas qu'une bien maigre consolation à la série de coups durs qui s'étaient abattus sur nous en cette fin d'année 1943. La plupart des nôtres étaient toujours à Belleyme et leur délivrance était notre grand souci. Pour ce faire, plusieurs projets furent échafaudés. Le plus simple consistait tout simplement en une attaque surprise de la prison.

Pour la petite histoire, je préciserai, que la première réunion préparatrice eut lieu près de la place Saint-Louis, rue Puy-Limogeanne,

dans une maison close, à l'enseigne *Le Grand Cinq*, en une salle discrète, que la direction avait mise à notre disposition, hôtesse non comprises.

A la fin de l'année, les préparatifs de l'attaque n'étaient toujours pas terminés. Il manquait simplement : les hommes, les armes et les véhicules.

Le 15 janvier 1944 les détenus étaient transférés à la prison centrale de Limoges, première étape d'un long chemin carcéral qui allait les mener en Allemagne au camp de concentration de Dachau. C'était l'échec complet mais les renseignements récoltés n'allaient pas tarder à nous servir.

Le 8 mars 1944, un aviateur américain était incarcéré à la prison de Périgueux.

Il s'agissait de Joël Mac Pherson, fils de Louis et de Kate White, né le 12 mars 1918 à Vance dans l'Alabama (U.S.A.). Il avait été fait prisonnier alors qu'il tentait de rejoindre les siens en passant par l'Espagne.

Le 10 mars, je reçois la visite d'un agent des services alliés ; sa mission : récupérer l'aviateur à n'importe quel prix. Pour cela, une seule solution : lui faire simuler une maladie grave nécessitant un transfert à l'hôpital et, de là, le libérer, en utilisant la même technique que pour l'évasion précédente. Il fallait toutefois la modifier un peu. En particulier, l'enlèvement ne pouvait plus avoir lieu la nuit. Les mesures de sécurité avaient été singulièrement renforcées dans la salle des détenus. Il y avait de nouveaux verrous, de nouvelles chaînes, mais surtout, la nuit, deux gardiens étaient de faction dans le couloir d'accès. Par ailleurs, le couvre-feu était devenu très strict. On pouvait évidemment se procurer de faux laissez-passer et affliger l'aviateur de surdi-mutité mais cela représentait des risques trop importants qu'il était préférable de ne pas courir. Il fallait que l'évasion ait lieu pendant la journée.

Pour la première partie de notre plan, nous disposions de la complicité de plusieurs gardiens de la prison. L'un d'eux était particulièrement actif, débrouillard et discret, ce qui ne l'empêcha pas toutefois d'être à son tour arrêté et déporté. Hélas, il ne connaissait pas le moindre mot d'anglais. Il en était de même pour moi. Le prisonnier ne parlait pas le français et l'agent des services alliés était reparti. Il fallut passer par un traducteur. Cela ne simplifiait pas les choses.

Simuler une maladie n'est pas très facile pour un militaire jeune qui, en principe dans toutes les armées du monde, se porte bien. Renseignements pris, l'américain possédait encore son appendice.

Le manuel du parfait simulateur n'existant pas, je dus écrire le chapitre de l'appendicite : description des douleurs, attitude dans le lit, manière de réagir à la palpation, emplacement du point douloureux. Les vomissements étant impossibles à simuler, il fallait les provoquer. Je connaissais une vieille recette : un comprimé d'aspirine réduit en poudre et mélangé au tabac d'une cigarette.

Le gardien transmet les instructions. J'étais sans inquiétude quant aux conclusions futures du médecin attaché à la prison. L'idée qu'il puisse méconnaître une appendicite était hors de question et qu'il puisse repousser son diagnostic à une deuxième visite n'était guère pensable, surtout un dimanche.

Voici donc le plan qui, pour réussir, devait respecter un horaire absolument strict.

Les douleurs devaient débiter le dimanche 12 mars, peu après le repas de midi. A 16 heures le gardien complice, qui était de service ce jour-là, prévenait le responsable, qui alertait le médecin. Ce dernier estimant l'intervention nécessaire demandait le transfert à l'hôpital. Celui-ci s'effectuait dans la soirée, dans ce moment du dimanche soir où les médecins redoutent un peu les appels. A son arrivée j'examinais le malade, confirmais le diagnostic d'appendicite et prévenais le chirurgien qu'il s'agissait d'une petite crise sans la moindre gravité et dont le traitement pouvait fort bien attendre le lendemain ou le surlendemain.

Le lendemain matin, un commando habilement grimpé devait pénétrer discrètement dans l'hôpital en passant devant le portier qui les prendrait pour les infirmiers de quelque établissement voisin, aller à la salle des détenus, réclamer le prisonnier, neutraliser si besoin les agents de garde, abandonner le brancard et les blouses blanches, quitter rapidement l'hôpital, et se mêler aux passants, avant que les recherches ne commencent.

Tel était le plan.

Absent le samedi, je reviens à l'hôpital le dimanche pour réceptionner le prisonnier.

Hélas, il était là... Mais opéré !

Que s'était-il passé ? Le plan avait parfaitement fonctionné mais, il avait démarré trop tôt. Le prisonnier avait commencé à souffrir le samedi au lieu du dimanche et avait été opéré le soir même.

Je rencontrais la vieille infirmière de la salle d'opération :

- « Ah monsieur, si vous aviez été là hier !... une appendicite... un prisonnier... un anglais ou un américain... je ne sais pas... On ne comprenait pas ce qu'il disait... Ah monsieur, si vous aviez vu cette comédie ... Il ne voulait pas être opéré ... il disait : demain, demain... quand il a vu le masque, il a même dit : Moa pas malade. Je crois qu'il n'est pas normal... Il va nous faire un délirium, c'est sûr ! »

Le lendemain matin, je surveillais discrètement l'entrée de l'hôpital pour intercepter les infirmiers, mais la malchance persistait. Je ne les repérais pas. Ils ne passèrent pourtant pas inaperçus avec leur blouse d'une blancheur éclatante qui étonnait un peu, dans ce vieil hôpital, qui n'était pas habitué à tant de propreté. Ils arrivèrent sans encombre à la salle des détenus où, le plus simplement du monde et sans la moindre demande d'explication, les policiers leur ouvrirent la porte. Ils réclamèrent l'appendicite, s'étonnèrent que l'opération ait déjà eu lieu,

vérifièrent eux-mêmes en soulevant le drap du malade, s'excusèrent et disparurent rapidement. Un quart d'heure plus tard l'alerte était déclenchée.

Le soir même, vers 17 heures, les allemands venaient récupérer le prisonnier. La partie était bien perdue.

Tous les faits relatés ici sont rigoureusement exacts, mais des points restent obscurs dans mon récit. J'en ai oublié quelques-uns, je n'ai pu élucider les autres.

Que s'est-il passé dans la prison?

Pour quelles raisons le prisonnier a-t-il commencé à souffrir le samedi?

Les instructions avaient-elles été mal données, ou mal comprises? Le prisonnier était-il trop pressé? Je ne l'ai jamais su.

Pour quelle raison le docteur Paul Delluc l'a-t-il opéré d'urgence? Je n'ai jamais pu lui en parler. Quelques jours plus tard, j'ai dû quitter précipitamment l'hôpital sans avoir pu faire mes adieux à celui qui avait été pendant longtemps mon chef de service et ne l'ai jamais revu. Je suppose qu'il a pensé que l'Américain voulait prolonger au maximum son séjour en France dans l'attente du débarquement proche et qu'il a pratiqué une opération de complaisance.

Pour quelles raisons n'ai-je pas rencontré le commando infirmier? L'hôpital de la rue Wilson possédait deux entrées. Il y avait la conciergerie qui était en quelque sorte l'entrée officielle et, à proximité, un grand portail métallique qui n'était ouvert que pour le seul passage des véhicules, très peu nombreux à cette époque. Je présume que ceux que j'attendais sont passés par cette dernière entrée alors que je surveillais la première.

Il y a surtout une grande inconnue : le sort du prisonnier.

Très souvent j'ai pensé à lui. A diverses reprises, j'ai songé à m'adresser aux services alliés mais je ne l'ai jamais fait. Et puis, insensiblement le temps a passé et je m'aperçois aujourd'hui que cette histoire est vieille de plus de 37 ans.

Peut-être est-il hélas trop tard. J'aimerais pourtant savoir ce qu'il est devenu.

Les lignes précédentes ont été écrites en 1980. Remuer de vieux souvenirs exacerbe souvent les regrets ou les remords. Ce fut mon cas et brusquement, je me reprochais de m'être en quelque sorte désintéressé des conséquences peut-être très fâcheuses de cette tentative d'évasion dont j'étais le principal responsable.

Subitement, je veux savoir. J'ai quelques amis américains. Je m'adresse tout d'abord au professeur Hallam Movius de l'université d'Harvard (campagne d'Afrique du Nord et d'Italie, lieutenant-colonel des Services spéciaux de l'Air Force). J'en parle également à un autre préhistorien, le professeur Jim Sackett de l'université de Californie à Los Angeles. Mais les lenteurs de l'administration américaine n'ont sans doute rien à envier à celles de notre pays et J. Sackett s'adresse

aux Mormons. Les résultats ne se font pas attendre car, peu après, J. Sackett me téléphone :

- «Grâce aux Mormons, j'ai retrouvé Mac Pherson. Il est en traitement dans un hôpital de Floride. Il m'a parlé de son aventure à Périgueux. Il aimerait que tu lui écrives.»

Deux lettres sont échangées et puis fin novembre 1981, je reçois la missive suivante dont je reproduis ici la première partie in extenso.

15 novembre 1981

Cher Monsieur

Mon nom est Georgette Layton et depuis que vous êtes entré en contact avec Joel Mc Pherson j'ai traduit pour lui les lettres reçues et celles qu'il vous a adressées concernant son évasion de Périgueux en 1944.

J'ai le regret de vous faire savoir que Joel Mc Pherson est décédé depuis le 14 octobre dernier. Des amis communs m'avaient dit qu'il avait un cancer incurable depuis un certain temps. Avant de mourir il avait reçu votre dernière lettre que j'ai traduite et j'avais offert de traduire ce qu'il ajoutait au récit de son évasion. Je suis en train de traduire pour vous 9 pages couvrant cette évasion en entier. Il a dicté ces pages mais déjà sa mémoire baissait et il y a beaucoup de répétitions (etc) que je dois éliminer pour que le récit ait une certaine continuité...

Quelques semaines plus tard je reçois la mise sur papier du récit de Joel Mac Pherson. La traduction en français en a été faite par Georgette Layton.

A l'exception de quelques fautes d'orthographe trop criardes cette traduction est reportée ici sans la moindre correction.

Voici ce texte.

En tête, une note de la traductrice : «Les dates ne semblent pas toujours correctes et les espaces vides sont les interruptions enregistrées par la cassette du dictaphone. Joel Mc Pherson a dicté ces pages pendant son dernier séjour à l'hôpital quelques jours avant sa mort» (Georgette Layton).

Le 28 janvier 1944, j'étais pilote en Angleterre avec le squadron de combat 487 du groupe 352. Je pilotais un P-47 quand je fus attaqué et forcé de parachuter au-dessus de la Charente. J'atterris dans un poirier dans lequel le harnais de mon parachute s'enchevêtra. Devant abandonner le parachute je me suis souvenu des instructions formelles

reçues : dégager le harnais, l'enterrer ainsi que l'équipement complet car sur le harnais était inscrite la preuve que j'étais un pilote de combat du squadron 487 appartenant au groupe unitel.

J'essayais immédiatement d'établir contact avec le maquis ou avec l'un des éléments qui travaillaient contre l'ennemi mais je n'y parvins pas.

Je courus pendant environ un mille après avoir parachuté. Je me dissimulais dans un bois en bordure d'un pré où un jeune gardait quelques vaches. Je lui fis signe de s'approcher et lui fis comprendre à l'aide de ma carte de langage d'évasion (toutes les phrases y étant écrites en anglais, allemand, espagnol, etc. Il suffisait de trouver la phrase voulue en anglais et de trouver la traduction en face dans la langue désirée), que j'étais Américain parachuté et que j'essayais d'échapper aux Allemands.

Il me fit comprendre qu'il m'aiderait et me conduisit vers un abri souterrain où je restais jusqu'à 9 heures ce soir-là. Mon parachutage et la rencontre avec le garçon avaient pris place entre 2 et 3 heures de l'après-midi. Vers 21 heures, le même jour, le jeune garçon revint avec ses oncles qui me conduisirent dans une grange et m'installèrent dans le grenier à foin où je restais 2 ou 3 jours pendant que les Allemands me recherchaient.

Les oncles me nourrissent et prirent bien soin de moi. Ils me procurèrent aussi des vêtements civils que je portais par dessus mon uniforme de G. I. Après 3 jours dans la grange, ils me conduisirent à quelque distance et me dirigèrent vers les Pyrénées, au sud de la France. C'était bien où je voulais aller mais c'était loin.

Je marchai la première nuit, mais me rendis compte, que c'était une faute, car je me perdis cette nuit-là. Après cela, je marchais toujours pendant le jour. Je continuais de marcher pendant 3 jours, à l'occasion, montant dans un camion ou une auto sur la grande route Paris-Bordeaux.

Une après-midi, j'arrivais dans un village qui venait juste d'être occupé par les Allemands. Ceci me fit peur car j'imaginai tout de suite qu'ils me cherchaient, naturellement avec cette idée en tête dès que quelqu'un vous regarde, immédiatement vous vous imaginez qu'il soupçonne qui vous êtes, etc. Je décidais d'éviter de traverser le village. A la sortie du village j'aperçus un maison un peu en retrait et décidais de parler à l'homme qui ouvrit la porte. J'avais été instruit de ne jamais parler qu'à une personne à la fois et jamais à un groupe car naturellement ils ne pouvaient être sûrs l'un de l'autre.

Pendant mon évasion, les Français me traitèrent très bien et furent très bons avec moi. Je puis dire que 95 % d'entre eux étaient prêts à vous aider, 3 % vous conseillaient de passer votre chemin et 2 % vous livraient à l'ennemi.

Cet homme était un voleur de profession (vraisemblablement : marché au noir) qui me dit savoir où trouver des gars de la résistance

locale. Il me garda 3 jours, me nourrissant très bien. Grâce à sa profession nous ne manquions de rien, nourriture et boisson en abondance.

Le troisième jour il me présenta à quelqu'un qui disait avoir des rapports avec la résistance. Le lendemain matin deux hommes arrivèrent avec trois bicyclettes. Partis en direction sud, sud-est, nous roulâmes jusqu'à midi quand je me sentis bien fatigué n'ayant pas l'habitude de faire tant de bicyclette.

Nous restâmes cachés dans les bois pendant un certain temps, puis l'un des hommes alla en ville (je n'en ai jamais su le nom), et trouva les membres de la résistance qu'il cherchait. Il revint dans notre cachette et nous dit que la résistance arriverait dans environ une heure. En effet à peu près une heure plus tard ils arrivèrent dans une Citroën à quatre portes, une belle voiture. Il y avait des grenades, des fusils-mitrailleurs et des fusils sten partout et cela m'alarma car je pensais que les Allemands allaient les repérer tout de suite. Mais il n'en fut rien.

La première chose que nous fîmes, fut d'aller à une réunion, quelque part dans le coin, où nous bûmes beaucoup de vin. Etant pilote de combat et le seul Américain dans le secteur je fus tout de suite le bien venu.

Après la réception, nous allâmes au quartier général de la résistance locale qui se trouvait dans un vieux château abandonné au centre d'une allée magnifique, haut dans la montagne. Nous y passâmes la nuit. Il y avait un grand camion et deux ou trois Citroën. Le groupe était bien équipé en tant qu'armement, grenades, pistolets, sten guns et autres pièces.

Tout ceci prenait place aux environs du 10 février. Je restais là, à peu près trois semaines. Mon temps fut mis à bon emploi j'essayais d'apprendre le plus de français possible pour pouvoir me débrouiller seul. Je montrais aussi comment démonter et assembler les automatiques 45 qui étaient parachutés par les Anglais.

Vers la fin de la troisième semaine quelqu'un vint nous voir. Son nom était George St Alphanderly un grec chef d'un groupe voisin. J'ajouterai que ces résistants étaient des F.T.P.. George connaissait un agent anglais qui pourrait m'aider à sortir du pays. Il vint me chercher le vendredi suivant en moto Pendant cette période je rencontrai l'homme qui devait m'aider à quitter le pays. Son nom était André Urban (nom de guerre Double Mètre). Nous étions environ 30 cachés dans une vieille ferme française J'étais là depuis trois semaines quand nous fûmes attaqués par la police de Vichy, les G.M.R. Nous avions été avertis que les G.M.R. devaient attaquer au milieu de la nuit, nous avons donc quitté la ferme et étions demeurés cachés toute la nuit. Mais nous fîmes la grave erreur de retourner à la ferme le lendemain matin. L'attaque eut lieu la nuit suivante. Plusieurs furent tués, 3 je crois, 2 furent blessés, 7 d'entre nous furent faits prisonniers et le reste réussit à s'enfuir.

Les G.M.R. nous conduisirent à Bergerac, quartier général local. George fut fait prisonnier On nous garda à Bergerac environ 4 jours, et de là, nous fûmes transportés à Périgueux, d'abord à la gendarmerie pour 2 jours, et ensuite à la prison de la ville.

J'étais à la prison depuis 2 ou 3 jours quand, un matin, en allant à la cuisine, un des gardes me glissa un petit paquet. Ce paquet contenait du tabac Bull Durham, de celui dont on se sert quand on roule ses cigarettes soi-même et quelques aspirines. Il y avait une note dans le paquet me disant d'écraser l'aspirine dans une des cigarettes et de la fumer. Cela me causerait une forte nausée, de la fièvre et les symptômes d'une appendicite. La note me disait bien comment feindre l'appendicite, mais ne me disait pas, quand je devais commencer. Je pris sur moi de commencer sur le champ.

Tout ceci prenait place un samedi matin, le 11 mars 1944 je crois. Aussitôt que je fumais la cigarette contenant l'aspirine, les nausées commencèrent et je fus vraiment malade. Je me suis plaint au garde, qui transmit le renseignement au docteur de la prison qui vint m'examiner. Il parlait très bien anglais et dit que j'avais une appendicite et que je devais être transporté à l'hôpital pour un examen complet.

Maintenant il était midi, juste après le déjeuner. Une ambulance arriva qui m'emmena à l'hôpital français de et me laissa dans la salle pour prisonniers, la salle Je restai là Tout alla bien jusqu'à la nuit tombante quand deux garçons de salle arrivèrent avec un brancard disant que le docteur désirait m'examiner en bas. Je leur dis que je n'avais pas besoin de brancard et que je pouvais marcher seul. Accompagné des deux garçons de salle et de deux gendarmes je descendis vers la salle d'opération où le docteur me dit de monter sur la table et commença à me palper. Ce docteur ne parlait pas anglais et nous ne pouvions communiquer mais il m'examina longuement et bientôt l'infirmière préparait le masque à ether et le docteur se lavait les mains et enfilait des gants en caoutchouc.

Je réalisais qu'ils voulaient m'opérer, enlever mon appendicite, et bondissant de la table, j'essayais de leur montrer que j'allais bien, en faisant des exercices par terre, faisant n'importe quoi, pour leur prouver que j'étais en parfaite santé. Les infirmières, les garçons de salle et les gendarmes répétaient «Allez, Allez!». Ils commencèrent à ils eurent une discussion pendant quelques minutes, me placèrent sur la table en me maintenant de force, appliquèrent le masque à ether et enlevèrent mon appendice. Je me reveillais plusieurs heures plus tard avec beaucoup de souffrance, car ils n'avaient pas beaucoup de morphine, et de plus, j'étais troublé par la nature des événements et je passais ma colère sur tous ceux qui s'approchaient.

Le jour suivant, le dimanche 12 mars était aussi mon anniversaire. Je reçus la visite de la Gestapo qui avait du apprendre que j'étais à l'hôpital. Naturellement j'étais trop malade pour pouvoir parler,

excepté pour donner mon nom, grade, numéro de série. C'est tout ce que je pus faire et après quelques remarques insultantes dans ma direction, ils quittèrent la pièce.

Le matin suivant, lundi, comme je m'y attendais deux hommes en uniforme blancs arrivèrent avec un brancard disant que le docteur désirait m'examiner en bas. Les infirmières leur dirent que j'étais trop malade pour être transporté ayant juste été opéré de l'appendicite. Naturellement dès qu'ils entendirent cela, leurs visages s'allongèrent d'un pied, et je compris immédiatement qui ils étaient. Ils quittèrent la pièce sur le champ, et quelques minutes après le docteur arriva. Quand les infirmières lui demandèrent pourquoi il voulait me voir en bas, il répliqua qu'il n'avait envoyé personne, n'ayant aucune raison pour m'examiner au sous-sol. Ils eurent une longue conversation concernant les deux brancardiers et conclurent qu'ils étaient certainement des gens de la résistance.

A partir de ce moment-là, je fus gardé de très près, la porte verrouillée et à chaque fois que quelqu'un venait dans la pièce les revolvers étaient sortis. Vers le milieu de l'après-midi, si je me souviens bien, les gendarmes arrivèrent avec une ambulance allemande et me transportèrent à l'infirmierie allemande de la garnison de Périgueux. Elle était occupée par des Russes de Géorgie qui avaient été faits prisonniers en Roumanie et maltraités, avant d'avoir accepté l'offre de service de police intérieure en France et en Pologne. Ils me traitèrent bien, et la nourriture était bonne. Le docteur en charge était russe lui aussi.

Arrivé à la garnison allemande vers le 13 mars, je m'en échappais le 24. A l'arrière du dispensaire où je me trouvais était une petite cour intérieure le mur avait 12 à 15 pieds de haut et un échafaudage s'étendait tout au long. Bien que j'eus quelques difficultés à me hisser dessus à cause de l'incision récente, je découvris que je pouvais en montant sur quelque chose, m'asseoir sur une traverse et grimper jusqu'en haut.

Après le 20 mars un grand nombre de troupes allemandes régulières arrivèrent dans la région et s'installèrent dans la garnison où j'étais enfermé. Le docteur allemand m'examina, et d'après son attitude, je compris qu'il allait m'expédier en Allemagne dès que possible, dans un camp de prisonniers, et je décidais que le moment était venu de m'évader si j'allais jamais le faire.

Cette nuit-là, je réussis à m'éveiller au milieu de la nuit, pris la table métallique pliante placée près de mon lit, et je la plaçais près de l'échafaudage. Je parvins à m'asseoir sur la table, puis me tenant debout, de là je réussis à m'asseoir sur une traverse de l'échafaudage, puis à me tenir debout et ainsi de suite jusqu'en haut. Il y avait un poteau téléphonique près du mur, à l'extérieur, et je décidais de m'y laisser glisser, l'ennui était que les Allemands l'avaient entortillé de fil barbelé.

Je réussis donc à m'évader vers 3 ou 4 heures du matin mais la ville de Périgueux étant sous couvre-feu sévère, il fallait être à l'écoute pour les bruits des bottes férées, que portaient les troupes allemandes. On pouvait les entendre d'assez loin, et il était possible de se dissimuler dans un jardin ou un parc. Je repris la route un matin vers 7 heures, ce devait être au environ du 27 ou 28 mars Je demeurai caché au sud de avec un dentiste de Bruxelles pendant environ trois semaines, attendant d'être conduit plus au sud. L'agent arriva enfin et nous prîmes le train à et de là nous descendîmes jusqu'à au pied des Pyrénées. Là, je rencontrais le groupe avec lequel je devais m'évader : 3 Hollandais, 25 juifs, 5 Français, 2 Canadiens et moi.

Nous étions encore dans les Pyrénées, quand le 7 juin arriva, jour de l'invasion de Normandie. Nous passâmes en Espagne bientôt après cette date, où nous fûmes internés pendant environ un mois, et remis entre les mains des Américains.

J. G.

Des cloches d'Algérie renaissent en Périgord

par Georges BONNEAU et Claude WAGNER⁽¹⁾

Dans son clocher tout neuf, l'église de Chamiers vient de recevoir trois cloches provenant de l'église d'Aïn-Beïda (en français: la source blanche). Cette petite ville, à une centaine de kilomètres de Constantine est située sur les Hauts plateaux d'Algérie, vers la frontière tunisienne.

M. J.M. Willigens², né en 1931 à Aïn-Beïda d'une famille très ancienne installée sur place nous décrit ainsi le climat de cette région : "A une altitude de 1 000 m environ, les températures sont excessives : plus de 45° l'été, et le manque d'eau calamiteux, avec des moyennes inférieures à 500 mm par an. L'hiver : - 5° et même - 10°. La neige est la bienvenue. Elle alimente les sources et protège les semailles. "

La ligne de relief est quasi horizontale. On ne trouve aucun couvert forestier, et aucune verdure de mai aux premières pluies d'octobre.

Pourtant, pendant l'occupation romaine (- 100 à + 400 après J.-C.), la région était complantée d'oliviers. Une population dense à cette époque a laissé de nombreux vestiges : colonnes, sarcophages, tuiles et briques, moulins à huile. Les photos aériennes montrent un piquetage régulier, en quinconce, de ce paysage plat. Il s'agit des traces des trous faits de main d'homme crevaient une croûte calcaire presque continue, et permettaient aux racines d'atteindre le sol profond sous-jacent, fertile et plus humide.

La culture des céréales, avec exportation sur Rome est aussi bien attestée par les textes anciens.

1. Avec la collaboration de Georges Bocquel.
2. Descendant d'un parrain d'une des cloches.



En bordure de la route nationale de Bordeaux, le hameau de Chamiers devient une véritable cité. Le champ de courses a cédé la place à des HLM et la population est importante. L'évêque a nommé à la tête de cette paroisse le jeune abbé Beaupuy. Mgr Louis vient bénir la première pierre de l'église paroissiale qui va bientôt s'élever (photo Jacques Lagrange).

Par la suite, ni l'invasion vandale de 410 à 530, ni l'occupation byzantine pendant 130 années, ni même la première vague de l'invasion arabe (647) ne modifieront ce type d'agriculture sédentaire de la population romano-berbère, restée jusque-là prospère.

En revanche au XI^e siècle, la deuxième vague d'envahisseurs arabes était composée de tribus chamelières, pillardes et destructrices, dont le calife d'Égypte se débarrassa en les lançant sur le Maghreb. Passant par les steppes du sud, elles ruinèrent définitivement cette région prolifique. Le type de civilisation fut modifié en profondeur. Les paysans sédentaires céderont la place aux pasteurs transhumants. La

couverture végétale disparut en un siècle, accélérant l'érosion. Cette évolution du sol, commune au pourtour sud et est de la Méditerranée est irréversible. Puis ce pays fut pressuré pendant trois siècles par les beys turcs.

A partir de 1830, la mise en valeur par les Français de ces terres arides, seulement parcourues par des troupeaux de moutons et de chameaux selon un rythme saisonnier, fut tardive et difficile.

Mais au XX^e siècle des exploitations s'étaient créées et consolidées. Les cultures céréalières étaient insuffisamment rentables, avec un rendement de 11 quintaux à l'hectare, et des semailles une année sur deux, pour économiser l'eau (*dry-farming*). Il fallait y joindre l'élevage des bovins et ovins sur la partie en jachère dans l'année sans culture, d'où la nécessité de surfaces étendues (200 hectares).

Aïn-Beïda était resté vers 1950 " une étape importante sur la route des caravanes des tribus Soufi transhumantes qui menaient paître leurs troupeaux dans les plaines du nord en fin de printemps. Le bétail broutait les chaumes moissonnés pendant l'été et aux pluies d'automne, les nomades redescendaient vers leurs palmeraies d'origine au sud, vers Biskra " (J.-M. Willigens).

Aïn-Beïda était ainsi un important marché de viande sur pied, un lieu d'échange entre sédentaires du nord et nomades du sud.



Le marché couvert d'Aïn-Beïda avec le clocher de l'église (sans la croix) après 1965.

"C'est un village dont les rues tirées au cordeau se coupent à angle droit et séparent des blocs de maison, en rez-de-chaussée pour la plupart d'entre elles, de 50 à 60 m de côté, avec une place centrale : carré parfait autour duquel se groupent l'église, le presbytère, la mairie, la poste et, un peu à l'écart le marché couvert, typique de l'architecture métallique en fin XIX^e et enfin la salle des fêtes." "A part la rectitude des rues, rien dans sa conception ne différenciait ce village d'un autre de même importance en Europe." On y trouvait deux hôpitaux régionaux et, après 1956, un collège mixte de cinq cents élèves.

"Trois communautés composaient la population en 1948. Musulmane surtout, avec 26 000 membres environ de la tribu des Haraktas, la colonie juive, très importante (6 000), enfin les chrétiens (4 000) les moins nombreux et comprenant surtout des fonctionnaires, des commerçants et des propriétaires terriens. Les habitants de souche européenne occupaient tous les postes qui demandaient une qualification technique : administration, santé, éducation, armée, la réparation du matériel agricole. Jusqu'en 1950, la gare était aussi active, avec plusieurs familles de cheminots."

Aïn-Beïda, comme le reste de l'Algérie, s'est vidée de sa population européenne en juin et juillet 1962, mais certains ne purent se résoudre à quitter le pays.

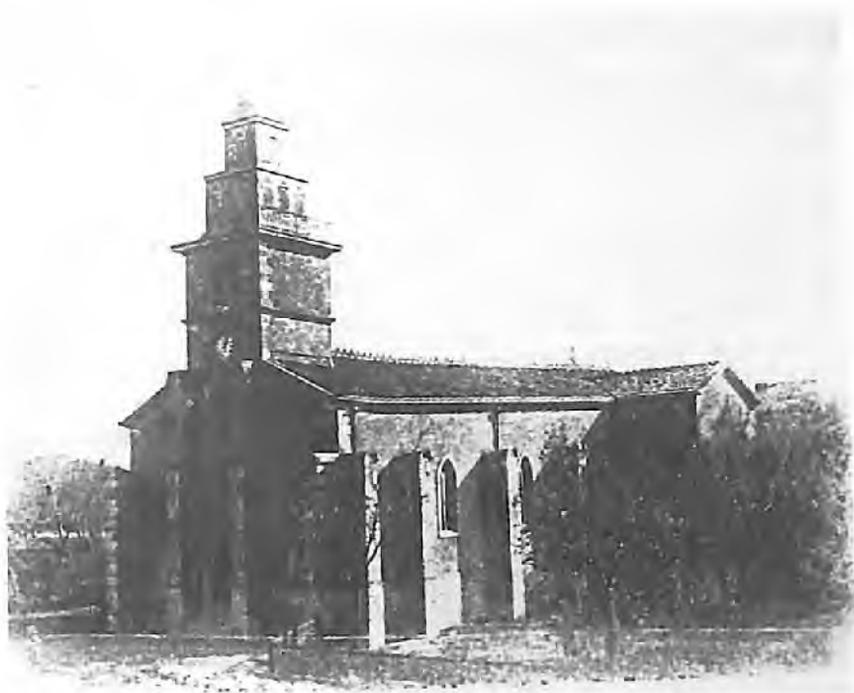
Le père Roger de Sulauze fut de ceux-là. Il descend d'un soldat venu en Algérie en 1830. La famille maternelle y arriva en 1860. Ils ont créé en 1905 une grande ferme près du port de Djidjelli. Ces pionniers avaient construit un barrage sur un oued qui coulait toute l'année. A partir de là un système de canaux irriguait vergers et terrains maraichers. Des membres de cette famille, en visite sur les lieux en 1972 trouvèrent la ferme à l'abandon, l'irrigation tarie, les vignes arrachées, les vergers saccagés.

Le père de Sulauze, né à Djidjelli est resté dans le Constantinois jusqu'en juin 1964. Il y passa des périodes pénibles, recevant pierres et crachats, et invectivé jusque dans son église. Après l'indépendance (juillet 1962) son diocèse couvrait 13 500 km² englobant le Kroub, Aïn Beïda, Aïn M'lila, Oued Zenati, Kenchela... Dans cette zone il n'existait plus que 190 chrétiens vers la fin de 1963, un tiers devait partir avant Noël et le reste projetait de s'en aller sauf une dizaine d'irréductibles.

Dans un tissu économique en pleine décomposition, le départ de ses ouailles détermina le père de Sulauze à rejoindre la France, lui aussi. Mais avant de quitter l'Algérie, il s'efforça d'envoyer en lieu sûr les objets de culte, sur la demande de Mgr Pinier, alors évêque à Constantine. Avec l'aide du Secours catholique plusieurs églises de l'ouest du département purent sauver leur mobilier sacré.

Le père de Sulauze fut très actif sur son diocèse, à l'est il réussit à expédier en France trois grands cadres.

Le plus jeune des cinq fils de M. Roland, entrepreneur de BTP resté en activité à Constantine, connaissait le père de Sulauze depuis



L'église d'Aïn-Beïda vers 1915.

son adolescence. L'entreprise prêta son matériel et son personnel. Elle prit à sa charge le démontage des cinq cloches du carillon de la cathédrale (la plus lourde pesait 2,8 tonnes) et le voyage jusqu'au port de Philippeville et même l'acheminement par mer.

Par la suite, (1966) ces cloches reprirent vie dans l'abbatiale de Cunault, entre Saumur et Angers, en présence de Mgr Pinier, ex-évêque de Constantine.

La descente des cloches de Kroub faillit mal se terminer. Le père de Sulauze était insulté et agressé par les Arabes amassés en foule autour de l'église. Il les écarta, au moment du chargement, en précipitant sur eux un essaim d'abeilles, providentiellement réfugié dans un récipient derrière l'horloge.

Le regroupement des cloches d'Aïn-Beïda lui donna moins de mal. Il eut le temps de bourrer la place disponible autour des cloches, dans leurs cadres, avec des vêtements liturgiques, des vases sacrés, des harmoniums et même des appareils de chauffage par rayonnement au gaz. Ces dernières cloches furent acheminées par mer jusqu'à Bordeaux, puis par train jusqu'à Périgueux. Le père avait choisi cette desti-

nation pour y rejoindre le père Pincos, alors en charge de Trélissac et Bassillac, qu'il avait bien connu dans le Constantinois.

En effet le père de Sulauze demeura deux années parmi nous, collaborant avec son ami. Puis il exerça son ministère, deux années encore à Javerlhac, où les fidèles apprécient l'hiver l'efficacité des radiateurs ramenés d'Aïn-Beïda. Ensuite il fut nommé aumônier militaire dans plusieurs bases aériennes (dont en Corse, en Polynésie) et en dernier lieu Orange.

Les cloches mises en place à Chamiers sont donc venues du Constantinois grâce à l'initiative et l'opiniâtreté du père de Sulauze mais d'autres furent ramenées par l'armée : telles les deux cloches de Médéa, rapportées dans ses bagages par le 5^e régiment de chasseurs d'Afrique de Périgueux commandé alors par le colonel Henri de Quatrebarbes. L'une est en service dans le clocheton de la chapelle de la caserne Daumesnil à Saint-Georges (Périgueux), l'autre à l'abbaye de Chancelade.

La Légion étrangère, de son côté, a fait passer la mer à plus de soixante cloches, au début entreposées à la base aérienne de Nîmes. Enfin certains particuliers ramenèrent la cloche de leur village dans leurs bagages personnels, tel M. Sirjean, du village de Pelissier proche de Mostaganem, qui confia cette cloche à la nouvelle église de Juvi-gnac près de Montpellier, en 1975.

Sur la demande du cardinal Duval, d'Alger, le Secours catholique a beaucoup oeuvré pour sauver les cloches d'Algérie. Environ quatre cents furent démontées, dont deux cent quarante stockées d'abord aux abords de Paris. Le gouvernement français ne s'est jamais soucié du devenir de ces objets de culte. Il paraît considérer que, comme les églises bâties avant 1901, tout le patrimoine religieux, meuble ou immeuble, est acquis à la République algérienne. La plupart des cloches, à leur arrivée en France, n'ont pas été recensées par un organisme officiel. Beaucoup ont leurs inscriptions (date de baptême, nom de l'évêque officiant ce jour là, nom des parrains) martelées, effacées et meulées dès leur arrivée.

Un département spécial du Secours catholique attribue les cloches disponibles aux paroisses qui en manquent. Ainsi quarante cloches d'Algérie ont-elles été affectées à Madagascar.

Beaucoup d'autres, plus ou moins volontairement oubliées dans les entrepôts ou des garages attendent qu'on les tire de leur sommeil. C'est ce qui vient d'arriver au trio des cloches d'Aïn-Beïda : quand la municipalité décida de compléter l'église moderne de Chamiers, bâtie en 1965, par un portique porte-cloches, de facture originale, selon les plans de l'architecte de l'église Pinsard.

On redécouvrit l'existence de ces cloches chez Gourbat l'entrepreneur de Chamiers. Le premier à identifier ces cloches fut le Dr Audibert, originaire de Bône et membre de notre Compagnie.

L'amicale des Pieds Noirs de Dordogne se prit de passion pour

cette affaire. Grâce aux Cercles algérianistes on retrouva l'adresse des parrains en France, et par là, l'histoire des cloches.

Le clergé, la municipalité de Coulounicix-Chamiers et son maire M. Michel Dasseux, ont conjugué leurs efforts pour donner à la cérémonie d'adoption des cloches qui a eu lieu le dimanche 23 juin 1996, un certain éclat.

Les associations de Rapatriés du Périgord, le Cercle algérianiste de Bordeaux et celui de Carcassonne - dont un des membres assista à l'âge de huit ans, au baptême de ces cloches à Aïn-Beïda - ainsi que les anciens d'Aïn-Beïda se sont joints aux habitants de Chamiers pour faire de cette inauguration une réunion pleine d'émotion et de fraternité.

G.B. et C.W.



Le clocher de Chamiers avec les trois cloches.

*Historique des trois cloches :***Petite****JE CHANTE LA GLOIRE DE DIEU**

Je me nomme Jean-Pierre Marie-Claude,
 J'ai pour parrain Jean-Pierre Vincent,
 J'ai pour marraine Marie-Claude Vincent,
 J'ai été baptisée par S. Exc. Monseigneur Thienard,
 évêque de Constantine, en octobre 1933.
 Pierre Willigens, maire - Abbé Rigal, curé.

Moyenne**JE CHANTE LE SALUT DES AMES**

Je me nomme Jean-Marie Suzanne Victorine,
 J'ai pour parrain Jean-Marie Willigens,
 J'ai pour marraine Suzanne Victorine Zedda,
 J'ai été baptisée par S. Exc. Monseigneur Thienard,
 évêque de Constantine, en octobre 1933.
 Pierre Willigens, maire - Abbé Rigal, curé.

Grande***VENITE EXULTEMUS DOMINO
 JUBILEMUS DEO SALUTARI NOSTRO***

Je me nomme Marie Victorine,
 J'ai pour parrain Eugène L'Héritier,
 J'ai pour marraine Victorine Murienne,
 J'ai été baptisée par S. Exc. Monseigneur Thienard,
 évêque de Constantine, en octobre 1933.
 Pierre Willigens, maire - Abbé Rigal, curé.

DANS NOTRE ICONOTHEQUE

Quelques objets périgordins du Musée de Préhistoire de Berlin

par Brigitte et Gilles DELLUC

Durant la fin du siècle dernier et le début de celui-ci, le développement des études préhistoriques en France, et notamment en Dordogne, a coïncidé avec la brouille franco-allemande née de la guerre de 1870. Bien que la recherche ne doive pas s'embarrasser de telles considérations, les relations entre les préhistoriens français et allemands ont été souvent difficiles.

Dans notre région, l'aventure de l'archéologue Otto Hauser, suisse germanique, est demeurée sinon bien connue, du moins fameuse. La légende est venue brocher sur le tout. On se souvient bien qu'il loua les principaux sites de la vallée de la Vézère et qu'il les fit fouiller durement ; on préfère oublier que ses prodigalités le firent bien considérer des habitants de cette petite région et qu'il est un peu l'initiateur du tourisme aux Eyzies. D. Peyrony et L. Didon, soutenus par l'abbé H. Breuil, lancèrent contre lui une campagne qui se termina, comme on le sait, par le départ précipité de l'intéressé au tout début d'août 1914 et, à peu de temps de là, par la création du Musée des Eyzies.

Aujourd'hui, dans les pages des livres ou dans les commentaires des guides, on prête encore à O. Hauser des faits auxquels il fut étranger ou même qui lui ont été dissimulés par crainte de récupération :



Figure 1 : Le crâne de l'homme du Moustier (moulage du Museum für Vor- und Frühgeschichte, Berlin). Autour des fosses nasales, la partie manquante apparaît en sombre et correspond à peu près au maxillaire supérieur de ce Néandertalien.

Figure 2 : La sépulture de Combe Capelle (moulage du Museum für Vor- und Frühgeschichte, Berlin). Paré de coquilles marines, l'homme gisait dans un niveau chatelperronien.

ainsi la tentative de vente par le propriétaire du saumon sculpté de l'abri du Poisson de Gorge d'Enfer ou bien le détournement et la vente par le fouilleur R. Peyrille du bloc sculpté d'une femme de Laussel. En réalité, dans ces deux affaires, le rôle essentiel fut joué par le Pr C. Schuchhardt, directeur du Völkerkundmuseum de Berlin (Schuchhardt, 1944 ; Brandt, 1970 ; repris en français par Delluc, 1991, p. 213-214 et 179-180).

En tous cas, les préhistoriens français, s'ils acceptaient sans état d'âme que nombre d'objets exhumés de notre sol prennent le chemin de l'étranger (il fallait bien subventionner les fouilles), ne supportaient pas que ce soit dans un musée allemand qu'ils se retrouvent par le fait d'un Helvétique germanique. Le musée le plus souvent cité est habituellement appelé en France le « musée anthropologique (ou ethnologique) de Berlin » ; c'était en fait le musée d'ethnologie ou Völkerkundmuseum, sis dans la Prinz-Albrecht-Strasse, près du Reichstag et non loin de la Chancellerie et du bunker d'Adolf Hitler. Il a donc été écrasé par les bombes et obus soviétiques en 1945. Un nouveau musée (Museum für Volkskunde) rassemble aujourd'hui les collections d'ethnographie proprement dite (Afrique, Asie, Amérique, Océanie) à Dahlem, au sud-ouest de Berlin, la ville aux 170 musées.

Les collections berlinoises pré et protohistoriques (y compris les merveilles exhumées de Troie par H. Schliemann) se trouvent aujourd'hui au musée de Préhistoire et de Protohistoire ou Museum für Vor- und Frühgeschichte, installé dans l'ancien théâtre de Langhans qui prolonge à l'ouest l'aile de l'Orangerie du château de Charlottenburg, résidence d'été des rois de Prusse, dans la partie occidentale de Berlin.

En dehors des pièces lithiques et de dioramas (l'un d'eux représente la salle des Taureaux de Lascaux), les objets principaux exposés sont des pièces anthropologiques et des objets d'art.

Ce sont surtout des moulages qui sont présentés ici. La destruction des belles trouvailles périgordines de O. Hauser, non retrouvées à ce jour, est donc quasi certaine. Voici, tout d'abord, l'homme du **Roc de Combe Capelle** (Montferrand-du-Périgord), un des plus vieux Cro Magnons, au milieu de sa sépulture, tel que le décrit O. Hauser lors de la découverte en 1909 (carte postale de O. Hauser portant la légende *Homo Aurignaciensis Hauseri Combe-Capelle-Montferrand (Périgord) Station 46 gehoben 12 September 1909 durch Prof. Dr. H. Klautsch und O. Hauser* et affranchie du 31-5-1911 ; Kernl, 1988, fiche 1114 15 ; Delluc, 1991, p. 257-258). H. Kühn signale que le musée avait acquis en même temps un bloc gravé d'une tête de cheval (non retrouvé) qui provenait, semble-t-il, du même niveau (chatelperronien) que la sépulture.

Voici ensuite le bloc sculpté d'une femme opulente tenant une sorte de corne, découvert à **Laussel** par R. Peyrille, l'indélicat fouilleur du Dr G. Lalanne, et vendu par lui à Berlin pour 20 000 F (soit plus de 300 000 francs actuels) (Delluc, 1991, p. 179-180 et 187-188). Bien sûr

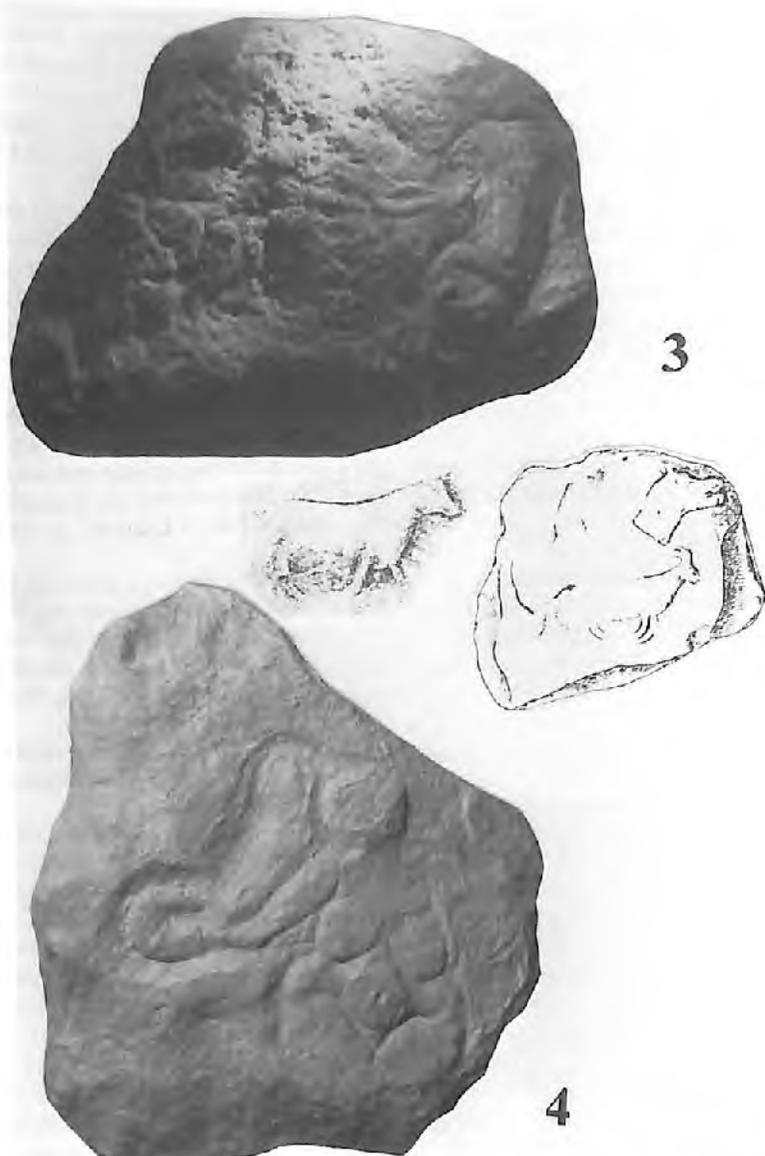


Figure 3 : Le bloc sculpté des Marseilles de Laugerie-Basse (*Museum für Vor- und Frühgeschichte, Berlin*), avec relevé du bloc (d'après H. Bégouën) et un détail (d'après A. Kerné!).

Figure 4 : Le bloc sculpté portant la "Vénus de Berlin" (moulage). Elle est très analogue aux autres figures gravettiennes de Laussel.

divers musées français disposent aussi de ces moulages, de même que de celui du crâne suivant.

Le moulage du crâne du Néandertalien du gisement du **Moustier** (abri inférieur), un jeune sujet de 15-18 ans découvert en 1908 par O. Hauser, est également présenté, dans un des ses multiples remontages, le quatrième ou le cinquième (Delluc, 1987). On voit bien, sur la pièce exposée, qu'il était complet, sauf la partie antérieure du maxillaire supérieur, les os propres du nez et le bord inférieur des arcades zygomatiques. En fait, contrairement aux autres pièces, l'original de ce crâne n'a pas été détruit : la calotte crânienne, le maxillaire supérieur avec le palais et les dents, et la mandibule ont survécu aux bombardements ; en revanche, la partie médio-faciale, que contestait d'ailleurs les anthropologues français, et le squelette post-crânien avaient disparu quand J.-L. Heim a examiné l'ensemble en 1981 à l'université d'Iéna, alors en R.D.A. On s'apprêtait à effectuer un nouveau remontage du précieux vestige (Heim, 1987 ; Delluc, 1987, note 4, p. 110).

Par prudence, comme beaucoup d'objets remarquables des musées de Berlin, les deux crânes périgordins avaient été mis à l'abri avant les bombardements. Celui du Moustier a été récupéré par les Soviétiques en 1945, avec bien d'autres objets. Certains d'entre eux ont été restitués dès 1958-1959 et la redécouverte du crâne du Moustier fut publiée en Allemagne dès 1966 (Brandt, 1970, p. 101-102). C'était là des pièces de grande valeur scientifique, mais aussi vénale : peu avant 1914, les squelettes de Combe Capelle et du Moustier avaient été vendus par O. Hauser pour une somme de plus de 200 000 F de l'époque (soit plus de 3 millions de francs actuels). D. Peyrony avait suggéré, en 1922, que la France revendiquât le retour des pièces périgordines exilées à Berlin, en échange des *Mémoires* de Goethe, alors en notre possession (lettre de D. Peyrony à la Société historique et archéologique du Périgord, le 1er novembre 1922). L'opération ne se fit pas.

Dans une vitrine consacrée au Paléolithique supérieur français est exposé un menu os gravé de la grotte de **La Roche de Lalinde**, orné d'une tête de cheval finement incisée (avec les traits du chanfrein, du bout du nez et de la ganache poilue). On sait que ce gisement a été sauvagement excavé par L.-G. Peyrille et J.-A. Delmas, avant 1928, et qu'une grande partie des pièces exhumées a été dispersée en divers musées et collections, comme le Musée de Préhistoire des Eyzies ou le Field Museum de Chicago (Delluc, 1995, p. 240-241). Berlin s'ajoute à cette liste.

La dernière pièce exposée est très intéressante, car peu connue. C'est un bloc calcaire sculpté d'environ 70 cm sur 55 cm, portant de multiples traits vigoureusement traités. Il est signalé comme provenant des Eyzies. Il a été examiné peu avant 1930 par le comte Bégouën : le bloc a été rapporté en 1912 par C. Schuchhardt et acquis par le musée grâce au Dr Darmstaetter. Une carte postale, antérieure à 1912, éditée par Bloc frères à Bordeaux, le représente ; la légende y décrit un bou-

quetin, un renard et une antilope gravés... et signale qu'il provient du gisement magdalénien de **Laugerie-Basse**, plus précisément de la fouille des Marseilles qui fait suite vers le nord à l'abri classique et à La Grange. Un dessin de lecture a été publié par le comte Bégouën, qui y lisait un bouquetin "en train de sauter" comme un de ses congénères des Trois Frères (Ariège), le corps abîmé d'un bison et une tête de cheval au cou sectionné (Bégouën, 1930). Un relevé partiel récent confirme la présence d'un bouquetin : "Steinbockgravierung von Les Eyzies" (Kernd'l, 1988, fiche 1113 15). Cette pierre rescapée, ornée semble-t-il sur les deux faces, mériterait un relevé graphique plus complet et plus précis.

On notera que c'est une autre découverte de bloc gravé, qui avait retenu l'attention de O. Hauser. Dans *Le Périgord préhistorique*, il signale au lieu-dit La Grange de Laugerie-Basse, correspondant à la station n° 20, un bloc portant diverses fines gravures (bouquetin, bison, ours, cheval...) (Hauser, 1911). Ce dernier figure même sur les cartes postales qu'il éditait (cartes postales O. Hauser, figurant: 1- l'atelier de La Grange avec ses "établis" de pierre et la pierre gravée, s.d. 2- la pierre gravée isolée et en place, sans date mais avec une oblitération du 29 décembre 1907 et voeux pour 1908 ; Brandt, 1970, fig. 144, p. 100).

Mais le Musée de Préhistoire et de Protohistoire de Berlin ne conserve pas toutes les richesses des fouilles préhistoriques allemandes. Entre autres musées, et pour s'en tenir aux thèmes qui font l'objet de cette note, en Rhénanie proche de nous, le musée de Monrepos, près de Neuwied, est particulièrement riche en objets d'art magdaléniens rhénans avec les plaquettes et objets provenant de Gönnersdorf et d'Andernach, gravés de figures féminines schématiques, très analogues à celles de La Roche de Lalinde, des Combarelles ou de Fronsac. Le musée de Néandertal, à quelques kilomètres de Düsseldorf, est bien sûr "incontournable". On y trouve plusieurs reconstitutions de sépultures néandertaliennes, notamment celles de La Ferrassie (Savignac-de-Miremont).

B. et G. D.

Quelques éléments de bibliographie et sources

- ARVIEU J. et KLIBHAN B. 1979 : Les fouilles d'Otto Hauser en Dordogne, *Spéleo-Dordogne, Bulletin du Spéleo-Club de Périgueux*, n° 71, p. 3-13.
- BRANDT K. 1970 : *Otto Hauser, Die Tragik Eines Urgeschichtsforschers*, Refo Druck + Verlag Witten (Mannus-Bibliothek), 229 p., ill. (en allemand) (traduction manuscrite de D. Tiocca, 1975).
- BEGOUEN H. 1930 : Un bloc de pierre calcaire gravé des Eyzies à Berlin, *Sonderabdruck aus Praehistorischen Zeitschrift*, XXI. Band, Heft 3/4, p. 364-366, ill. (en français)
- CARTES POSTALES du début du XX^e s. Editions : O. Hauser ; Bloc et frères à Bordeaux.
- DELLUC B. et G. 1987 : Une lettre de l'abbé Henri Breuil au sujet de l'homme du Moustier, *Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord*, 114, p. 105-110, ill.
- DELLUC B. et G. 1991 : *L'Art pariétal archaïque en Aquitaine*, supplément à *Gallia-Préhistoire*, éditions du C.N.R.S., Paris, 393 p., ill.
- DELLUC B. et G. 1995 : Les figures féminines schématiques du Périgord, *L'Anthropologie*, 99, p. 236-257, ill. et tabl.
- HEIM J.-L. 1987 : L'homme de Néandertal et le Périgord : un bilan de 78 années de recherches, *Sarlat et le Périgord, 39^e congrès d'études régionales de la Fédération historique du Sud-Ouest, avril 1986*, Soc. Hist. et Arch. du Périgord, Périgueux, p. 271-281, tabl.
- KERND'L A. 1988 : fiches n° 1113 15 et 1114 15 du Museum für Vor- und Frühgeschichte, Berlin.
- SCHUCHHARDT C. 1944 : *Aus Leben und Arbeit*, W. de Grueter & cie, Berlin (in K. Brandt, 1970).

1870
1871
1872
1873
1874
1875
1876
1877
1878
1879
1880
1881
1882
1883
1884
1885
1886
1887
1888
1889
1890
1891
1892
1893
1894
1895
1896
1897
1898
1899
1900

NOTES DE LECTURE

Henri Brives, **Il était une fois la Double des pauvres gens**, Copédit, Périgueux, 1996, 160 p.

Avec un nouvel ouvrage, Henri Brives poursuit la publication de sa magnifique collection de cartes postales qui font si bien revivre le Périgord de naguère.

La Double, région mystérieuse, a connu bien des transformations, en particulier les petites villes qui l'entourent. La forêt, parsemée d'étangs, reste pourtant un havre à l'écart des trépidations quotidiennes.

Saint-Loup, **Le roi blanc des Patagons**, Godefroy de Bouillon, Paris, 1996, 136 p.

Réédition à l'identique de cet ouvrage devenu introuvable sur la vie et l'oeuvre d'Aurélié Antoine, dont l'épopée ne cesse de faire rêver.

Henri le Draison et Yvette Renaud, **Chemins de fer de Charente au temps de la vapeur**, Centre départemental de documentation pédagogique de la Charente, Angoulême, 1996, 304 p.

Pour les amateurs du chemin de fer et de son histoire, cet ouvrage, bien que consacré à la Charente, apporte d'utiles informations sur l'ouverture des lignes qui desservaient naguère le haut Périgord.

Beauté du Périgord, Minerva, Paris, 1996, 140 p.

Cet album vaut surtout par les magnifiques photographies qui l'illustrent.

J'aime le Périgord et le Bordelais, Atlas, Paris, 1996, 128 p.

Comme le précédent, cet album est illustré de photographies de qualité. Les auteurs ont associé, de manière assez originale, le Périgord, le Bordelais, et... les Landes.

Jean-Pierre Mousnier, **Clos - Chignac en Périgord**, La Montauzière, Tourtoirac, 1996, 208 p.

Suite des souvenirs de cet ancien médecin, qui exerça ses activités dans le Haut-Périgord durant de nombreuses années.

Guy Florenty, **Paroisses et communes de France - Dordogne**, CNRS, Paris, 1996, 884 p.

Les éditions du CNRS proposent le volume Dordogne du dictionnaire des communes et paroisses de France. L'auteur en est Guy Florenty, profes-

seur d'histoire et originaire de Saint-Cyprien. La Dordogne est le trente-huitième département à avoir eu l'honneur de cette série.

Cette véritable somme reprend les superficies, l'évolution démographique, les dates principales qui marquent l'histoire des unités administratives ou religieuses qui composent le Périgord, sans oublier une bibliographie pour chaque lieu. C'est un instrument incontournable pour se faire une idée du territoire de la Dordogne et de son évolution.

François de la Clergerie, **Trélassac en Périgord, son histoire et son passé retrouvés par la radiesthésie**, Copédit, Périgueux, 1996, 16 p.

Une approche originale, qui réserve bien des surprises, pour mieux connaître notre histoire locale.

Dominique Audrière

Collectif, avec préface de Roger Ranoux, **A.N.A.C.R. Dordogne. La Résistance en Dordogne**. Imprimerie Moderne, Périgueux, 1996, 700 p., ill.

Une somme de témoignages et documents sur la Résistance en Dordogne vient d'être publiée sous la forme d'un gros ouvrage, édité par l'Association des anciens combattants de la Résistance de la Dordogne, que préside M. Roger Ranoux, alias "Hercule", ancien chef départemental des Forces françaises de l'intérieur. Hormis les travaux ponctuels d'acteurs de ces moments-là, comme **Les Francs-tireurs et partisans français de la Dordogne** (des mêmes auteurs), ou des récits anecdotiques de faits illustres, il convient de dire que la littérature sur ce sujet, demeure relativement restreinte.

Deux ouvrages dominaient jusqu'alors : **L'Histoire de la Résistance en Périgord**, de Guy Penaud (Fanlac, Périgueux, 1989) et **1944 en Dordogne**, de Jacques Lagrange (Pilote 24, Périgueux, 1993). Il s'agit-là de travaux analytiques, le premier à partir des sources administratives, le second d'après des enquêtes et des recherches d'archives privées.

On attendait depuis longtemps la parution d'un livre écrit par les derniers témoins et acteurs de cette difficile période de 1940 à 1945. Il est vrai que sur ce thème délicat, il est fréquent d'entendre les détracteurs reprocher aux auteurs de ne pas avoir vécu eux-mêmes la période relatée, donc d'être inaptes à en parler avec compétence. D'autres, plus sérieux, ont déjà dit qu'un tel raisonnement était un peu court. Comment, dans ces conditions, analyser la vie de Jeanne d'Arc ?

Avides de connaître, notre longue et impatiente attente est-elle récompensée par ces écrits exhaustifs annoncés par les meilleurs résistants ? Pour notre part, nous restons sur notre faim. Un travail aussi important, rédigé par de multiples auteurs (nous en avons compté 37 !), établi en six parties comprenant 700 pages, exige le recours à un plan rigoureux. Ce qui semble faire défaut dans ce travail, c'est bien une nécessaire cohérence dans les textes proposés aux lecteurs. De nombreux écrits ont déjà fait, et à plusieurs reprises, l'objet de publications antérieures. Certains auteurs sont décédés depuis longtemps et leurs propos, intéressants par ailleurs, auraient mérité un *aggiornamento* rendu tellement évident par l'évolution de nos connaissances, surtout depuis les travaux de l'historien Jean-Pierre Azema, le meilleur spécialiste français de la période.

Cela dit, le lecteur peut être pris par l'inédit, l'impartial, l'authentique, le vécu. Alors, le livre, voulu par Roger Ranoux et ses amis, est grand. Le but, qui est de transmettre aux générations qui viennent une bonne compréhension de leur lutte contre le nazisme et le régime de Vichy, est alors atteint.

Collectif sous la coordination de Jacques Lagrange. **Nontron et le Nontronnais**, tome I. Pilote 24, Périgueux, 1996, 257 p., ill.

Il est des arrondissements de notre département de la Dordogne qui ne sont guère vantés. Dans le sens où la bibliographie contemporaine n'est guère fournie. Tel est le cas du Nontronnais. C'est là un constat, reste à en expliquer les raisons. La potentialité touristique est pourtant comparable à d'autres secteurs du Périgord, la renommée de certains édifices est tout aussi enviable, le prestige de ses fils, parmi les plus illustres, est évidente. Et pourtant !

Une vingtaine d'auteurs, dont la plupart sont des piliers de la S.H.A.P., viennent d'écrire un livre en commun. Ce n'est pas à proprement parler une histoire, encore moins une chronologie des grands faits de ce pays. Pas du tout. Il faut voir dans **Nontron et le pays nontronnais**, dans ce premier tome tout au moins (le deuxième étant prévu pour la fin de l'année), un ensemble de visions analytiques et anecdotiques écrit par des natifs de cette terre, sise aux confins des marches du Limousin, de l'Angoumois et du Périgord.

Occupé dès l'aube de notre humanité, ce Périgord Vert, riche grâce à ses eaux, ses bois et ses carrières, compte - le sait-on ? - une densité de vieilles demeures toutes aussi inconnues que mystérieuses. L'ombre du roi Richard y plane toujours entre Bandiat et Dronne. Le Roc Branlant est encore hanté par les diabolins. Les industries hélas disparues, du couteau comme de la pantoufle, demeurent dans les mémoires malgré leur récente mais cruelle disparition. Mais que la corbeille de la mariée est belle ! Qu'il fait chaud au cœur de suivre l'itinéraire du Professeur René Pijassou entre les roches cristallines et les riches forges ! Que les évocations de l'art des premiers chasseurs, par Brigitte et Gilles Delluc sont révélatrices d'une culture ignorée ! Que les souvenirs du médecin de campagne que fut Jean Lapeyre-Mensignac sont émouvants ! Et que dire des auteurs, comme Gérard Chaperon et ces fameux couteaux, Odette Plazer, Louis Le Cam, Robert Feyemendie et Hervé Lapouge, le plus parfait érudit de la castellogie nontronnaise ! Mais comment parler de chaque auteur sans en oublier ? Vite, donnez-nous le second tome.

Philippe Boiry et la Centurie des plus jeunes combattants de la Résistance. **Les jeunes dans la Résistance**. Pilote 24, Périgueux, 1996, 98 p., ill.

Nous devons ce recueil à notre collègue Philippe Boiry, prince d'Araucanie, mais aussi président de cette Centurie qui s'honore de ses excellentes relations avec Jacques Chaban-Delmas ou Jacques Baumel.

Les auteurs des textes avaient entre dix et vingt ans durant la guerre 1939-1945. Souvent à l'exemple de leurs parents, ils ont poursuivi la lutte contre l'ennemi et refusé la main basse de Vichy sur la République. Ces soixante-dix récits n'ont rien des grands exploits héroïques, mais ils portent en eux les valeurs de la France éternelle.

Jean Lapeyre-Mensignac et al. **René Chabasse, héros de la Résistance**. Pilote 24, Périgueux, 1996, 104 p., ill.

L'auteur principal est notre collègue nontronnais, dont nous connaissons déjà les exploits grâce à son extraordinaire récit : **Nos combats dans l'ombre** (Pilote 24, 1994).

Le parcours de son compagnon René Chabasse se lit comme un passionnant roman d'aventures. Mais c'est hélas une authentique et tragique réalité qui s'achève sous les balles de la Gestapo dans les rues d'Angoulême.

Miton Grossare : **Un siècle de chroniques sarladaises**, L'Hydre, Castelnau La Chapelle, 1996, 158 p., ill.

seur d'histoire et originaire de Saint-Cyprien. La Dordogne est le trente-huitième département à avoir eu l'honneur de cette série.

Cette véritable somme reprend les superficies, l'évolution démographique, les dates principales qui marquent l'histoire des unités administratives ou religieuses qui composent le Périgord, sans oublier une bibliographie pour chaque lieu. C'est un instrument incontournable pour se faire une idée du territoire de la Dordogne et de son évolution.

François de la Clergerie, **Trélassac en Périgord, son histoire et son passé retrouvés par la radiesthésie**, Copédit, Périgueux, 1996, 16 p.

Une approche originale, qui réserve bien des surprises, pour mieux connaître notre histoire locale.

Dominique Audreie

Collectif, avec préface de Roger Ranoux, **A.N.A.C.R. Dordogne. La Résistance en Dordogne**. Imprimerie Moderne, Périgueux, 1996. 700 p., ill.

Une somme de témoignages et documents sur la Résistance en Dordogne vient d'être publiée sous la forme d'un gros ouvrage, édité par l'Association des anciens combattants de la Résistance de la Dordogne, que préside M. Roger Ranoux, alias "Hercule", ancien chef départemental des Forces françaises de l'intérieur. Hormis les travaux ponctuels d'acteurs de ces moments-là, comme **Les Francs-tireurs et partisans français de la Dordogne** (des mêmes auteurs), ou des récits anecdotiques de faits illustres, il convient de dire que la littérature sur ce sujet, demeure relativement restreinte.

Deux ouvrages dominaient jusqu'alors : **L'Histoire de la Résistance en Périgord**, de Guy Penaud (Fanlac, Périgueux, 1989) et **1944 en Dordogne**, de Jacques Lagrange (Pilote 24, Périgueux, 1993). Il s'agit-là de travaux analytiques, le premier à partir des sources administratives, le second d'après des enquêtes et des recherches d'archives privées.

On attendait depuis longtemps la parution d'un livre écrit par les derniers témoins et acteurs de cette difficile période de 1940 à 1945. Il est vrai que sur ce thème délicat, il est fréquent d'entendre les détracteurs reprocher aux auteurs de ne pas avoir vécu eux-mêmes la période relatée, donc d'être inaptes à en parler avec compétence. D'autres, plus sérieux, ont déjà dit qu'un tel raisonnement était un peu court. Comment, dans ces conditions, analyser la vie de Jeanne d'Arc ?

Avides de connaître, notre longue et impatiente attente est-elle récompensée par ces écrits exhaustifs annoncés par les meilleurs résistants ? Pour notre part, nous restons sur notre faim. Un travail aussi important, rédigé par de multiples auteurs (nous en avons compté 37 !), établi en six parties comprenant 700 pages, exige le recours à un plan rigoureux. Ce qui semble faire défaut dans ce travail, c'est bien une nécessaire cohérence dans les textes proposés aux lecteurs. De nombreux écrits ont déjà fait, et à plusieurs reprises, l'objet de publications antérieures. Certains auteurs sont décédés depuis longtemps et leurs propos, intéressants par ailleurs, auraient mérité un *aggiornamento* rendu tellement évident par l'évolution de nos connaissances, surtout depuis les travaux de l'historien Jean-Pierre Azema, le meilleur spécialiste français de la période.

Cela dit, le lecteur peut être pris par l'inédit, l'impartial, l'authentique, le vécu. Alors, le livre, voulu par Roger Ranoux et ses amis, est grand. Le but, qui est de transmettre aux générations qui viennent une bonne compréhension de leur lutte contre le nazisme et le régime de Vichy, est alors atteint.

Collectif sous la coordination de Jacques Lagrange. **Nontron et le Nontronnais**, tome I. Pilote 24, Périgueux, 1996, 257 p., ill.

Il est des arrondissements de notre département de la Dordogne qui ne sont guère vantés. Dans le sens où la bibliographie contemporaine n'est guère fournie. Tel est le cas du Nontronnais. C'est là un constat, reste à en expliquer les raisons. La potentialité touristique est pourtant comparable à d'autres secteurs du Périgord, la renommée de certains édifices est tout aussi enviable, le prestige de ses fils, parmi les plus illustres, est évidente. Et pourtant !

Une vingtaine d'auteurs, dont la plupart sont des piliers de la S.H.A.P., viennent d'écrire un livre en commun. Ce n'est pas à proprement parler une histoire, encore moins une chronologie des grands faits de ce pays. Pas du tout. Il faut voir dans **Nontron et le pays nontronnais**, dans ce premier tome tout au moins (le deuxième étant prévu pour la fin de l'année), un ensemble de visions analytiques et anecdotiques écrit par des natifs de cette terre, sise aux confins des marches du Limousin, de l'Angoumois et du Périgord.

Occupé dès l'aube de notre humanité, ce Périgord Vert, riche grâce à ses eaux, ses bois et ses carrières, compte - le sait-on ? - une densité de vieilles demeures toutes aussi inconnues que mystérieuses. L'ombre du roi Richard y plane toujours entre Bandiat et Dronne. Le Roc Branlant est encore hanté par les diabolins. Les industries hélas disparues, du couteau comme de la pantoufle, demeurent dans les mémoires malgré leur récente mais cruelle disparition. Mais que la corbeille de la mariée est belle ! Qu'il fait chaud au cœur de suivre l'itinéraire du Professeur René Pijassou entre les roches cristallines et les riches forges ! Que les évocations de l'art des premiers chasseurs, par Brigitte et Gilles Delluc sont révélatrices d'une culture ignorée ! Que les souvenirs du médecin de campagne que fut Jean Lapeyre-Mensignac sont émouvants ! Et que dire des auteurs, comme Gérard Chaperon et ces fameux couteaux, Odette Plazer, Louis Le Cam, Robert Feyemendie et Hervé Lapouge, le plus parfait érudit de la castellogie nontronnaise ! Mais comment parler de chaque auteur sans en oublier ? Vite, donnez-nous le second tome.

Philippe Boiry et la Centurie des plus jeunes combattants de la Résistance. **Les jeunes dans la Résistance**. Pilote 24, Périgueux, 1996, 98 p., ill.

Nous devons ce recueil à notre collègue Philippe Boiry, prince d'Araucanie, mais aussi président de cette Centurie qui s'honore de ses excellentes relations avec Jacques Chaban-Delmas ou Jacques Baumel.

Les auteurs des textes avaient entre dix et vingt ans durant la guerre 1939-1945. Souvent à l'exemple de leurs parents, ils ont poursuivi la lutte contre l'ennemi et refusé la main basse de Vichy sur la République. Ces soixante-dix récits n'ont rien des grands exploits héroïques, mais ils portent en eux les valeurs de la France éternelle.

Jean Lapeyre-Mensignac et al. **René Chabasse, héros de la Résistance**. Pilote 24, Périgueux, 1996, 104 p., ill.

L'auteur principal est notre collègue nontronnais, dont nous connaissons déjà les exploits grâce à son extraordinaire récit : **Nos combats dans l'ombre** (Pilote 24, 1994).

Le parcours de son compagnon René Chabasse se lit comme un passionnant roman d'aventures. Mais c'est hélas une authentique et tragique réalité qui s'achève sous les balles de la Gestapo dans les rues d'Angoulême.

Miton Grossare : **Un siècle de chroniques sarladaises**, L'Hydre, Castelnau La Chapelle, 1996, 158 p., ill.

L'éditeur Jean-Luc Toussaint est un privilégié. Installé au pied du donjon de Castelnaud, il contemple la vallée de la Dordogne et en tire une bonne humeur contagieuse. L'auteur de son dernier titre est parti des chroniques judiciaires de la capitale du Périgord Noir, pour nous relater les menus potins d'un monde de boutiquiers, bourgeois ou bougresses entre 1674 et 1790. C'est tout à fait pittoresque. Il faut dire que Miton Grossare a obtenu le prix de la ville de Sarlat, au concours Clocher d'or en 1993. Une référence.

Jean-Charles : **La Foire agricole**, chez l'auteur, Mayrins, 46000 Cahors, 1995, 192 p.

Depuis qu'il a connu le succès avec sa célèbre *Foire aux cancras*, notre collègue de la S.H.A.P. ne cesse de publier des ouvrages où l'humour se mélange savoureusement à l'émotion et à la magie des mots. Ses cocktails de perles et d'anecdotes agricoles, qu'il sait glaner sur nos marchés, font le tour du monde. Les pages de ce dernier livre sont composées de petites phrases qui donnent le sel à ces rencontres traditionnelles en Périgord et en Quercy. "Mais, précisez-moi, demande le naïf touriste au brave paysan, en tâtant les lobes de matière rosée, c'est quelle partie du corps le foie gras ?"

LES PETITES NOUVELLES

par Brigitte DELLUC

VIE DE LA SOCIÉTÉ

- Nos prochaines soirées à 18h30 : le **24 juillet** (expo M. Albe aux Archives départementales) et le **11 septembre 1996** (sujet à préciser).

- Notre association compte environ 1400 membres, avec, chaque année, un certain nombre de démissions et de nouvelles adhésions. Pour que notre société soit vivante et fonctionne bien, il est nécessaire que chacun d'entre nous pense à faire entrer de nouveaux membres. Une nouvelle campagne d'adhésions est donc lancée, comme nous l'avions menée il y a quelques années avec beaucoup de succès.

Vous trouverez ci-joint un **formulaire d'adhésion** à photocopier.

Nous vous rappelons que la Société historique et archéologique du Périgord c'est :

- * près de 1300 membres actifs et 1400 abonnés
- * plus de 50000 pages publiées dans notre *Bulletin* (4 livraisons par an), avec uniquement des inédits ou des sujets présentés de manière originale. La rédaction du *Bulletin* est désormais informatisée.

- * de nombreux ouvrages tels, parmi les plus récents, *Le Jubilé de Lascaux, La Sculpture rupestre, Sarlat et le Périgord, Bergerac et le Bergeracois, La Mémoire du Périgord, La Révolution en Périgord*

- * une réunion mensuelle (le 1er mercredi de 14h à 16h30)

- * une soirée tous les deux mois (le 2^o mercredi des mois impairs à 18h30) sur un thème choisi

- * deux excursions d'études annuelles (juin et septembre)

- * une des plus riches bibliothèques consacrées à l'histoire et à l'archéologie du Périgord ouverte chaque samedi après-midi.

- Chaque auteur d'article paru dans notre *Bulletin* reçoit gratuitement 49 tirés-à-la-suite (un exemplaire demeure à la bibliothèque) qu'il doit retirer au siège, lors des réunions mensuelles ou le samedi après-midi. Si vous avez des difficultés pour récupérer vos tirés-à-la-suite,

n'hésitez pas à contacter un membre du conseil d'administration, proche de vous, qui sera ravi de vous apporter ces documents.

COURRIER DES LECTEURS ET DEMANDES DES CHERCHEURS

- L'abbé Jean Pincos (Maison diocésaine, 38 avenue Georges Pompidou, 24000 Périgueux) :

1°) pense avoir trouvé la signification de l'inscription énigmatique gravée au fronton du relais de postes du Louillet à Saint-Laurent-des-Bâtons :

LAN 1735

LASURANCE MA FAITE

D'après le dictionnaire Larousse en 10 volumes, ce *Lasurance* serait un architecte en chef des bâtiments royaux à cette époque. Il serait intéressant d'en savoir plus.

2°) signale dans l'église de Pézuls une statuette en carton bouilli polychrome qui lui paraît être un objet rarissime et méritant d'être étudié et conservé avec soin.

3°) se souvient très bien des vitraux de la vieille église de Trélissac, qui étaient encore intacts lorsqu'il était curé de cette paroisse, en particulier le médaillon central représentant la Sainte Trinité avec le Saint Esprit sous forme humaine. En 1965, lors d'une visite en compagnie de Jean Secret, celui-ci avait pensé qu'ils remontaient aux XV^e-XVI^e siècles. Selon ses recherches ultérieures, il lui avait signalé qu'ils avaient été restaurés en 1860. Les baies sont aujourd'hui béantes (voir *B.S.H.A.P.*, 1996, 1, p. 135). Il serait intéressant de savoir si ces vitraux ont été déposés avant qu'ils ne soient abîmés et où ils se trouvent aujourd'hui.

- G. Delluc suggère la publication de la suite de *La Mémoire du Périgord*, c'est-à-dire l'index analytique du *Bulletin* pour les années 1985-1995, les tables existantes (1874-1984) rendant beaucoup de services aux chercheurs.

- Parmi beaucoup d'autres, M. Gilles Romeyer Dherbey (26 rue Berthollet 75005 Paris), qui avait admiré Périgueux rénové en préparant sa maîtrise d'histoire, nous fait part de sa tristesse en apprenant l'accident survenu à Emmanuel Payen.

- M. Francis Guichard (Giragne, 24200 Sarlat) propose de vendre ou d'échanger quelques numéros du *Bulletin* qu'il possède en double : années complètes 1970, 1971, 1974, 1975 et 1976; années incomplètes, 1972, n° 1, 3 et 4, 1973, n° 4 et 1977 n° 1 et 2.

- M. David Jancla (5 avenue du Clos Toutain, 78170 La Celle-Saint-Cloud) recherche tout document sur la famille de Barry de la Renaudie et sur le château de la Renaudie (qu'il situe à ou près de Bergerac), ainsi que les coordonnées exactes du lieu. Ne s'agit-il pas plutôt du château de Jean du Barry de la Renaudie, chef huguenot fomenta-

teur de la Conjuración d'Amboise, situé à Saint-Front-La-Rivière, au nord-est de Brantôme (Secret J. 1966 : *Le Périgord. Châteaux, manoirs et gentilhommières*, Tallandier, p. 51).

- M. L.F. Capitan-Vallvey (Departamento de Química analítica, Fac. de Ciencias, Universidad de Granada, C/ Fuentenueva, s/n, 18071 Granada, Espagne) recherche tous renseignements sur François Chabaneau (1754-1842), qui, en 1786, avec M. Fausto de Elhuyar, travailla à la purification du platine à Bergara (Biscaye), sur commande du gouvernement espagnol et dont notre bulletin s'est fait l'écho en 1889, 1904 et 1920.

- Mlle Fanny Saint-Martin (7 rue G. Chapdeville 24750 Boula-zac) prépare un mémoire en sciences politiques sur "les lois sur les congrégations et leurs répercussions sur l'enseignement catholique en Dordogne" et recherche tous renseignements sur ce thème.

- Le Lt-Cl Paul Malmassari (OSA 501° RCC-503° RCC Quartier Delestraint 51401 Mourmelon-le-Grand), qui travaille sur l'histoire des trains blindés, recherche tout ce qui concerne les wagons blindés qui ont été construits au Toulon (Périgueux) pendant la guerre de 1870, mis en route vers Paris, mais bloqués par des manifestants refusant qu'ils soient utilisés contre la Commune : tracés qui ont permis leur construction, illustrations, coupures de presse...

- M. Jean-Pierre Anneron (19 rue des Belles-Feuilles, 91580 Etrechly), à propos de l'âne héraldique, a été amené à s'intéresser à la pierre de Périgueux, Périgot (manganèse) et recherche toute documentation au sujet de l'utilisation de ce colorant à toutes les époques, en particulier aux temps préhistoriques et dans la verrerie gallo-romaine.

- Les Amis de Cadouin annoncent le 3^e colloque de Cadouin (ouvert à tous). Il aura lieu le samedi 24 août 1996 à partir de 9h30 dans la salle du foyer municipal et sera consacré aux tribulations du suaire (origine en Orient, avant la guerre de Cent Ans, Toulouse, Paris, Poitiers, Montferrand, Puylaroque...). Pour tous renseignements concernant l'inscription au colloque et le repas : 53.63.32.67. Les Actes des deux premiers colloques sont disponibles.

- Le Cercle de recherche des fonderies du pays d'Ans (M. Pierre Gamboa La Peyssonnie 24640 La Boissière d'Ans) nous signale que les membres de cette association ont décidé d'élargir leur champ de recherche à la châtellenie d'Ans et aux communes qui la bordent. Pour toute correspondance concernant la rédaction des *Petites Nouvelles*, écrire directement à Mme Brigitte Delluc, secrétaire générale adjointe, au siège. Tenir compte du délai qui s'écoule entre la rédaction du texte et sa parution (minimum un mois et demi).

B.D.

**CATALOGUE DES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE
ET ARCHEOLOGIQUE DU PÉRIGORD**

OUVRAGES DIVERS

- E. Espérandieu, *Inscriptions antiques du musée de Périgueux*, Paris-Périgueux, 1893, 123 p., 11 pl.
La plus complète des éditions des inscriptions présentée au musée du Périgord avant qu'on ne solent effectuées les fouilles de Véronne. Cet ouvrage garde une grande valeur car aucun recueil n'a été publié depuis avec autant de commentaires. Le corpus est en outre précédé d'une présentation de Périgueux antique et de ses institutions.
100 F
- P.-J. Lavialle, *Notre-Dame des Vertus, Périgueux*, 1924, 50 p.
L'histoire de l'église de Notre-Dame-de-Sanilhac, des cultes qui y étaient pratiqués et des légendes qui s'y rattachent.
10 F
- J. Roux, *Inventaire du trésor de la Maison du Consulat de Périgueux*, Périgueux, 1934, 189 p.
Cet ouvrage présente les manuscrits médiévaux "qui concernent les droits, franchises et libertés de la présente ville de Périgueux et autres pièces concernant le bien public".
50 F
- F. Fournier de Laurière, *Les grands travaux de voirie à Périgueux au XIXe siècle*, Sarlat, 1938, 41 p., 5 pl.
A Périgueux comme dans de nombreuses villes de France, les édiles du XIXe siècle ont concrétisé les vues du baron Haussmann. Cet ouvrage présente le détail des travaux entrepris pour modifier la voirie de la ville et donne les plans des rues qui existaient auparavant.
60 F
- A. de Fayolle, *Topographie agricole du département de la Dordogne*, Périgueux, 1939, 139 p.
L'auteur, qui préféra rester en Périgord lorsque toute sa famille émigrait, a fait de l'agriculture et de l'industrie de la Dordogne sous l'Empire un tableau qui constitue un témoignage surprenant à notre époque.
100 F
- J. Maubourguet et J. Roux, *Le livre vert de Périgueux*, Périgueux, 1942, 2 vol., 619 p.
De 1616 à 1715, les greffiers de la mairie ont inscrit les noms des consuls, les comptes rendus des délibérations, et... les nouvelles de l'étranger. Au jour le jour, la gazette de Périgueux!
120 F
- Le Périgord révolutionnaire. Le grand livre sur la Révolution en Périgord*, Périgueux, 1989.
Le lecteur trouvera dans cet ouvrage symboliquement édité pour le bicentenaire de la Révolution aussi bien le récit des événements survenus que des études démographiques, sociologiques et généalogiques ayant trait à cette période complexe.
250 F
- Le livre du jubilé de Lascaux, 1940-1990*, Périgueux, 1990, 153 p., illustrations.
A l'occasion du cinquantième anniversaire de la découverte de la grotte, la Société a fait appel à ceux qui ont été parmi les premiers à y pénétrer et à étudier les peintures pariétales pour rédiger un "livre du souvenir".
100 F
- Haut Périgord et pays de Dronne, actes du 6e colloque de Brantôme (1990)*, Périgueux, 1991, 75 p., illustrations.
A l'occasion de ce colloque ont été évoqués des thèmes variés, parmi lesquels la préhistoire de la vallée de la Dronne, les délits de chasse et de pêche à l'époque moderne, et l'économie du secteur au XXe siècle.
70 F

- R. Faille, J. Secret, M. Soubeyran, *Iconographie de François de Salignac de la Mothe-Fénelon*, Périgueux, 1991, 109 p., illustrations.
Le recensement des portraits de l'évêque de Cambrai, natif du Périgord, et le rappel de quelques traits marquants de sa vie.
100 F
- Bergerac et le Bergeracois, Actes du congrès de la FHSO (Bergerac, 1990), Bordeaux, 1992, 609 p., 79 illustrations.
Cet important ouvrage rassemble les résultats des travaux communiqués lors du congrès de Bergerac. Des sujets très variés dans un livre de qualité conçu sous la houlette du professeur R. Etienne.
320 F
- Le Périgord et les Amériques, Périgueux, 1992, 151 p., illustrations.
Pour célébrer le cinquantième centenaire de la découverte de l'Amérique, la Société a choisi de mettre en valeur les liens qui ont unifié notre région et les îles.
100 F

RECUEILS D'ARTICLES

- Actes du 5e congrès d'histoire, d'archéologie et de géographie de l'Union des sociétés savantes du Sud-Ouest (Périgueux, 1913), Périgueux, 1913, 190 p., illustrations.
Tenu sous la présidence du comte de Lasteyrie, ce congrès a porté sur des thèmes très variés, comme les écoles d'architecture du Sud-Ouest, les fouilles de Roque-Saint-Christophe ou la numismatique périgourdine.
70 F
- Mélanges Géraud Lavergne, Périgueux, 1960, 164 p., illustrations.
Pour rendre hommage à son secrétaire général, plus de vingt auteurs ont traité de thèmes fort divers, depuis les premiers résultats des fouilles préhistoriques jusqu'à l'architecture religieuse médiévale ou l'anticléricalisme.
70 F
- Centenaire de la préhistoire en Périgord, Périgueux, 1964, 187p., illustrations.
Toute l'aventure de la préhistoire en Périgord, depuis l'évocation des "inventeurs" de cette science jusqu'aux plus récents travaux.
80 F
- Cent portraits périgourdiens, Périgueux, 1979, 207 p., illustrations.
Du troubadour Bertran de Born au père Charles de Foucauld, de l'écrivain Michel de Montaigne au caricaturiste Sem, cet album de cent portraits commentés présente toutes les notabilités du Périgord. Chaque ouvrage de cette édition de prestige est numéroté.
150 F
- Périgueux, le Périgord, les anciennes industries de l'Aquitaine, Actes du Congrès de la F.H.S.O. (Périgueux, 1978), Périgueux, 1981, 366 p., illustrations.
De l'urbanisme de Périgueux antique au chemin de fer de Montluçon, les thèmes ne manquent pas pour rendre ce volume précieusement documenté de premier plan pour qui cherche des articles de références.
165 F
- Mélanges Alberte Sadouillet-Perrin et Marcel Secondat, Périgueux, 1988, 283 p., illustrations.
Publié en l'honneur des doyens de la Société, ce volume de mélanges rassemble plus de trente articles, résultats de travaux portant sur des matières aussi variées que la sculpture préhistorique, la céramologie antique, l'archéologie industrielle ou... la retraite allemande en 1944.
150 F
- La sculpture rupestre en France de la préhistoire à nos jours, actes du 5e colloque de Brantôme (1988), Périgueux, 1989, 204 p., illustrations.

Cette monographie est la première en France à traiter ce thème d'archéologie préhistorique et historique de manière théorique (essais de terminologie et de classification) et propose également des exemples variés (en Dordogne, Maine-et-Loire, Ille-et-Vilaine).

150 F

J. Maubourguet, Sarlat et le Périgord méridional, t. 3 (1453-1547), Périgueux, 1955, 158 p.

Seul disponible dans l'attente d'une réédition des deux premiers tomes, cet ouvrage raconte un siècle d'histoire du Périgord du sud, de la fin de la guerre de Cent Ans aux débuts de la réforme. L'auteur donne de nombreux renseignements sur les familles et leurs possessions territoriales.

40 F

H. Gouhier, Lettres de Maine de Biran au baron Maurice, préfet de la Dordogne, Périgueux, 1963, 44 p.

Maine de Biran se présente dans ces lettres sous un jour peu coutumier: l'homme politique de l'Empire est au fait de toutes les combinaisons et, ami fidèle du baron Maurice, les lui rapporte.

30 F

J. Secret, Les "Souvenirs" du préfet Albert de Calvimont (1804-1858), Périgueux, 1972, 160 p.

Jean Secret a publié et commenté le journal intime d'un légitimiste du Périgord, promu préfet de la Dordogne sous la monarchie de Juillet, puis préfet sous la deuxième République, et qui répondra de son déperlement lors du coup d'Etat du 2 décembre 1851. Le regard sur son époque d'un haut fonctionnaire qui fut également l'ami de Bugeaud, d'Alexandre Dumas et de beaucoup d'autres personnalités.

60 F

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin de la Société (vendu par fascicule)

La Société historique et archéologique du Périgord a publié depuis 1874 plus de 50.000 pages d'articles ou de documents inédits répartis en six, puis quatre fascicules annuels. Les livraisons encore en stock (cf. liste ci-après) feront l'objet, à partir d'une commande de 10 fascicules, d'une réduction conséquente.

Années complètes: 1904, 1908, 1910, 1911, 1912, 1914-1917, 1933, 1941, 1942, 1952-1958, 1964, 1969, 1970, 1971, 1973-1981, 1983-1988, 1990, 1992. D'autres fascicules sont disponibles; nous consulter suivant vos vœux.

70 F le fascicule

Index analytique des années 1964-1984 du Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord, Périgueux, 1986, 68 p.

10 F

Table méthodique des planches et illustrations du Bulletin de la Société (1907-1971), Périgueux, 1973, 24 p.

10 F

Inventaire de l'iconothèque de la Société et archéologique du Périgord, Périgueux, 1970, 39 p.

10 F

Hommage au Président Jean Secret, Périgueux, 1982, 71 p.

Les thèmes et les références des travaux de l'un des présidents les plus actifs de la Société historique et archéologique du Périgord, ainsi que les hommages qui lui furent rendus après son décès soudain.

30 F

Pour expédition, frais postaux en sus.

POUR CONTINUEZ
A RECEVOIR LE BULLETIN
PENSEZ À REGLER
VOTRE COTISATION !

Exemple:

Cotisation 1996 + Abonnement
au Bulletin 230 F
(pour un couple, ajouter 90 F)

Par la même occasion, vous pouvez compléter par
un don à la SHAP, déductible de vos impôts!

Le trésorier vous adressera alors un récépissé
(minimum 500 F
Cotisation + Abonnement inclus).

Merci.